

République Démocratique du Congo

MINISTÈRE DU BUDGET

Document n°7

**PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES
ACTIONS DU GOUVERNEMENT**

2015 - 2017

**(Stratégie budgétaire de la mandature et
trajectoire des finances publiques à moyen terme)**

Kinshasa, Septembre 2014

LISTE DES ACRONYMES

ANR	: Agence Nationale des Renseignements
BCECO	: Bureau Central de Coordination
CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
C2D	: Contrat Désengagement-Désendettement
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDR	: Centrale de Distribution Régionale
CII	: Coordination Informatique Interministérielle
CS	: Centre de santé
CSE	: Conseil de Sécurité d'Etat
DCB	: Direction du Contrôle Budgétaire
DEME	: Direction des Etudes Macroéconomiques
DGCMP	: Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGDP	: Direction Générale de la Dette Publique
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGM	: Direction Générale de Migration
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
DPB	: Direction de la Programmation et Budgétisation
DPSB	: Direction de la Préparation et du Suivi du Budget
EPSP	: Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
HGR	: Hôpital Général de Référence
IPR	: Impôt Professionnel sur le Revenu
LOFIP	: Loi relative aux finances publiques
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
PAG	: Programme d'Actions du Gouvernement
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PBAG	: Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement
PESS	: Projet d'Equipement des Structures Sanitaires
PIE	: Programme Intérimaire de l'Education
PNDS	: Programme National du Développement Sanitaire
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
SCTP	: Société Congolaise des Transports et des Ports
SNCC	: Société Nationale des Chemins de Fer du Congo
TDR	: Termes de Référence

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	i
PREAMBULE	iii
PREFACE	ix
INTRODUCTION.....	1
I. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES.....	4
II. PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT	10
2.1. Programme d'actions du Gouvernement, cadre de mise en œuvre de la planification stratégique.....	10
2.2. Objectifs de la politique budgétaire	12
2.3. Allocation stratégique des ressources budgétaires.....	14
2.4. Mobilisation accrue des ressources budgétaires.....	18
III. STRATEGIES SECTORIELLES ESSENTIELLES.....	20
3.1. Secteurs prioritaires traditionnels.....	20
3.2. Secteurs à lois de programmation ou à grandes réformes	33
IV. CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME.....	39
4.1. Evolution des recettes publiques de 2015 à 2017.....	41
4.2. Evolution des dépenses publiques de 2015 à 2017.....	41
4.3. Evolution des allocations sectorielles	42
4.4. Evolution du solde budgétaire de 2015 à 2017	42
4.5. Evolution du financement budgétaire, de 2015 à 2017 (gap)	43
V. RISQUES ET CONTRAINTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PBAG	45
CONCLUSION	46

PREAMBULE

Mon projet de société intitulé «La Révolution de la Modernité»

Véritable pacte pour l'avenir de notre pays, ce projet vise à faire de la République Démocratique du Congo, un pool d'intelligence et de savoir-faire, un vivier de la nouvelle citoyenneté et de la classe moyenne, un grenier agricole, une puissance énergétique et environnementale, une terre de paix et de mieux-être, une puissance régionale au cœur de l'Afrique, l'objectif ultime étant l'émergence de notre pays.

Cela suppose que nous nous appliquions à améliorer notre compétitivité dans tous les domaines.

Dans cette optique, **en plus d'une gestion rigoureuse des finances publiques et d'une politique monétaire prudente**, nous allons poursuivre l'amélioration du climat des affaires pour mieux attirer les investisseurs.

Nous allons de même poursuivre et accélérer la reconstruction du pays à travers le programme des cinq chantiers avec, comme priorité reconfirmée, la construction des infrastructures de communication.

Nous nous attelons aussi à améliorer l'aménagement et l'équipement du territoire national dans le sens d'une meilleure connexion entre ses différentes composantes et un meilleur cadre de vie pour nos populations tant urbaines que rurales.

Parallèlement au développement des infrastructures, le Gouvernement se montrera particulièrement soucieux de la vie sociale du citoyen congolais.

Son Excellence Joseph KABILA KABANGE
Président de la République Démocratique du Congo
(Extrait de son Discours d'Investiture, le 20 décembre 2011)

Lettre d'Orientation Budgétaire de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre

Pour sous tendre la politique budgétaire, le législateur a prévu la cohérence dans la mise en œuvre des politiques publiques entre les trois niveaux de pouvoir. En effet, la loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP) indique, en son article 12, que la politique budgétaire est définie par le Gouvernement central dans un programme approuvé par l'Assemblée Nationale et que celui-ci est mis en œuvre par le pouvoir central, la province et l'entité territoriale décentralisée (ETD).

En vue d'un meilleur encadrement de la politique budgétaire sus-évoquée, le législateur a prévu deux outils essentiels, à savoir le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et la lettre d'orientation budgétaire (LOB). Celle-ci donne les orientations nécessaires quant à l'élaboration du budget du pouvoir central, de la province et de l'ETD et ce, conformément aux articles 13, 76 et 174 de la LOFIP. Elle formule les mesures d'encadrement sous-tendant l'élaboration des prévisions budgétaires et des projections des dépenses des institutions et ministères portant sur une période de trois années, y compris celles de leurs budgets annexes et comptes spéciaux.

C'est dans ce cadre que la présente lettre détermine, de manière succincte, outre le contexte et les perspectives de l'économie mondiale et nationale, les options fondamentales des politiques publiques à suivre et la politique budgétaire de 2015 assortie des actions concrètes à réaliser.

De ce qui précède, le pouvoir central, la province et l'ETD élaboreront leurs prévisions budgétaires et effectueront leurs projections par la démarche ci-après :

- *la préfiguration des recettes sur les trois années à venir ;*
- *la détermination des objectifs budgétaires pluriannuels en matière de dépenses ;*
- *l'allocation des ressources aux différents secteurs en fonction des priorités des stratégies sectorielles et sur la base d'un cadre macroéconomique national ;*
- *la mise en place d'indicateurs de performance permettant le suivi et le contrôle de l'exécution du budget.*

A mi-juillet 2014, au moment de la rédaction de la présente lettre, l'actualité économique internationale, telle qu'annoncée par le rapport de la Banque mondiale « Global Economic Prospects (GEP) » est dominée par la révision à la baisse des projections du taux de croissance économique mondiale de 2014, passant de **3,2%** initialement à **2,8%**.

Aux États-Unis d'Amérique, la croissance du PIB devrait s'accroître de **2,1%** sur l'année contre **2,8%** initialement. Dans la zone euro, la croissance atteindrait **1,1%**, une croissance modérée suite notamment à l'assouplissement des politiques monétaires. Pour les pays en développement, le taux de croissance pourrait atteindre **4,8%** en 2014 contre **5,3%** projetés en janvier. Cette croissance devrait se raffermir pour atteindre un rythme de **5,4%** en 2015 et **5,5%** en 2016. La région de l'Asie de l'Est et du Pacifique pourrait voir son taux de croissance enregistrer une légère baisse, passant de **7,2%** en 2013 à environ **7,0%** d'ici 2016. De plus, le processus d'ajustement devra se poursuivre en 2014 et le taux de croissance réel du crédit pourrait se situer à moins de **10%**, notamment en Chine, en Malaisie et en Indonésie.

Dans le Moyen orient et l'Afrique du Nord, la croissance se raffermira progressivement et pourrait passer de **1,9%** en 2014 à **3,6%** en 2015 et **3,5%** en 2016, grâce à une reprise de la production pétrolière dans les pays exportateurs et à une légère amélioration de la situation des économies importatrices de pétrole.

En Afrique subsaharienne, la robustesse de la demande intérieure a appuyé la croissance du PIB en 2013 avec un taux de **4,7%** contre **3,6%** l'année précédente. Les perspectives à moyen terme de la région restent favorables, le taux de croissance devrait rester de **4,7%** en 2014 avant d'augmenter légèrement pour atteindre **5,1%** en 2015 et ce, grâce au raffermissement de la demande extérieure et aux investissements dans les ressources naturelles, les infrastructures et la production agricole.

Après la pacification de l'Est du pays, la stratégie du Gouvernement de la République va se focaliser sur la poursuite des objectifs prioritaires de son programme d'actions qui vise notamment, la consolidation de la stabilité macroéconomique, l'accélération de la croissance et la création d'emplois, la poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures de base, la poursuite et la finalisation des réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat, la diversification et l'intégration de l'économie pour concrétiser la vision de l'émergence économique du Chef de l'Etat.

Concernant essentiellement la croissance, après avoir atteint 7,1% en 2012 et 8,5% en 2013, le Gouvernement entend redoubler d'efforts pour atteindre 8,8% en 2014 et 10,4% en 2015. Pour y parvenir, le pouvoir central, la province et l'ETD devront veiller, dans la mise en œuvre de leurs politiques sectorielles, sur les branches qui impulsent la croissance, à savoir l'agriculture, chasse, sylviculture et pêche (0,7%), les industries extractives (3,7%), les industries alimentaires (0,7%), les bâtiments et travaux publics (0,6%), les transports et communications (1,5%) ainsi que le commerce de gros et de détails (1,8%).

La réalisation de ces objectifs reste subordonnée à la promotion des investissements dans le secteur minier, la polarisation des politiques sectorielles sur l'agriculture, notamment sur le développement de pôles de croissance, la promotion de la classe moyenne congolaise pour accroître le revenu ainsi que sur les investissements productifs. Elle appelle la recherche d'une plus grande cohérence entre les priorités de développement, la prise en compte dans le budget et l'exécution physique et financière des différents projets. De ce point de vue, l'harmonisation des investissements entre les trois niveaux de pouvoir tel que recommandé par la Conférence des Gouverneurs en 2013 paraît comme une potion.

Le souci majeur du Gouvernement étant d'assurer le bien-être de la population et de promouvoir la bonne gouvernance, les prévisions budgétaires 2015 devront prendre en compte, outre les actions liées à la sécurité et à la diplomatie à travers ceux des services bénéficiaires des lois de programmation ou d'importantes réformes, la consolidation de celles entamées dans les cinq secteurs prioritaires, à savoir l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnelle, la Santé, l'Agriculture et développement rural, les Infrastructures et travaux publics et l'Energie.

A ce propos, les cibles arrêtées sont les suivantes à l'horizon 2016 :

- **Santé** : Réduire le taux de mortalité infantile de 148 ‰ à 60 ‰ et améliorer l'accès aux soins de santé de la population ;
- **Infrastructures et travaux publics** : construire 9.102 km de route en vue de relier les différentes provinces du pays et réhabiliter 41.730 km des routes ;
- **Agriculture** : réaliser un taux de croissance d'au moins 10% par la transformation structurelle de l'agriculture congolaise en modernisant des filières porteuses de croissance avec un apport technologique substantiel sur l'ensemble de chaînes de valeur ;
- **Développement rural** : améliorer la qualité et la quantité des infrastructures rurales pour accroître le taux d'accès en eau potable et la desserte en électricité en milieu rural. Augmenter l'accès des paysans aux marchés par la réhabilitation et l'entretien d'environ 5.700km de pistes rurales prioritaires ;
- **Enseignement primaire, secondaire et professionnel** : augmenter significativement le taux de scolarité en assurant la gratuité de l'enseignement de base, notamment par la construction de 2.000 nouvelles écoles primaires dont 1000 à l'horizon 2014 et par la réhabilitation de 1.620 classes de secondaire ;
- **Energie** : augmenter l'offre par la construction des lignes et des infrastructures de distribution afin de donner accès à l'électricité à plus d'un million d'habitants. Améliorer également le taux de desserte en eau de 26% à 56% en 2016.

Pour les trois années à venir, le Gouvernement a résolu d'intégrer d'autres secteurs prioritaires qui impulsent la croissance et le bien-être de la population.

Après la stabilisation du transport routier par l'acquisition de 500 bus, l'action du Gouvernement dans le domaine de **transport** sera centrée sur la restauration de la boucle interne par la réhabilitation des réseaux ferroviaires de la SNCC et de la SCPT, le balisage du fleuve Congo et de la rivière Kasai, le dragage du bief maritime. Il vise également le rétablissement progressif de l'inter modalité des réseaux c'est-à-dire, l'intégration des chemins de fer aux voies d'eaux, aux routes principales, aux pistes rurales et aux aéroports. Il vise enfin la connectivité des réseaux internes et la participation aux mécanismes de gestion des corridors régionaux.

Au regard des opportunités dont dispose le pays et des gains à tirer du domaine du **tourisme**, surtout à l'aube de grands rendez-vous tels que la Coupe d'Afrique des Nations et les grands sommets internationaux, le Gouvernement projette de traduire en acte la politique de promotion du tourisme, secteur fortement porteur de croissance. Il envisage pour les trois années à venir de réhabiliter diverses infrastructures touristiques telles que l'exploitation du littoral sud-est fleuve Congo (Ville-Kinkole-Maluku), le site touristique et parc animalier de la N'sele, l'aménagement des voies d'accès de la chute de Lukaya et du sanctuaire de Bonobo, la réhabilitation des installations des jardins zoologique et botanique de Kinshasa ainsi que d'autres sites retenus dans chaque province dans le cadre du plan national du développement du tourisme.

En tant que secteur clé de l'économie nationale, soit un taux de croissance attendu de l'industrie extractive de 20,4% dans l'ensemble, le Gouvernement opte, pour les années à venir, pour une politique d'encadrement plus active du secteur **minier** par une meilleure maîtrise des productions, des transformations et du produit des exportations.

La mise en œuvre des engagements régionaux (*restauration de l'autorité de l'Etat dans les zones à conflits, décentralisation, renforcement de la coopération régionale, etc.*) ainsi que les besoins d'intégrité territoriale et de cohésion nationale, ont conduit le Gouvernement à privilégier, pour les trois années à venir, les secteurs à **lois de programmation** ou à **grandes réformes** tels que la défense, la police, les affaires étrangères et la justice. Les moyens de financement autonome devront être recherchés par les différents gestionnaires des crédits pour répondre aux différents défis qui se posent dans chacun des domaines précités.

En vue d'atteindre ces objectifs, les efforts du Gouvernement pour la budgétisation des actions y afférentes, leur exécution et rationalisation doivent se poursuivre.

Ainsi, la bancarisation de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat constitue un leitmotiv pour les banques à jouer leur rôle traditionnel de collecter l'épargne et d'offrir des crédits nécessaires pour les investissements aussi bien privés que publics. Cette réforme offre une opportunité d'affaires aux banques et une occasion pour renforcer la pénétration bancaire dans les différents territoires du pays. Ce qui permettra de redynamiser les économies locales.

De même, la poursuite de la réforme des entreprises publiques devra demeurer un objectif essentiel pour stimuler la compétitivité de l'économie et relancer la croissance aux fins d'encourager l'émergence d'un secteur privé dynamique. Les Sociétés commerciales structurantes telles que la société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC), la Société nationale d'électricité (SNEL), la Régie de distribution d'eau (REGIDESO) et la Société congolaise des transports et des ports (SCTP) veilleront à l'amélioration de la fourniture de leurs services aux autres secteurs économiques. Ainsi, les interventions de l'Etat dans ces sociétés se feront sur base des plans de relance crédibles et bancables.

Le Gouvernement veillera également sur l'apport des sociétés avec lesquelles il a signé de contrats de joint-venture ainsi que sur les entreprises d'économie mixte telle que la minière de Bakwanga (MIBA) afin que leur contribution renforce la croissance et les recettes publiques.

Le processus d'adhésion du pays à l'OHADA¹ devra rapidement s'implanter en vue de favoriser non seulement l'amélioration du climat des affaires, mais aussi la mise en place des outils de contrôle idoines aussi bien des sociétés du portefeuille que des entreprises privées du secteur marchand. Ce qui permettra l'élargissement de l'assiette fiscale et le captage du secteur informel.

¹ Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique.

La politique budgétaire du Gouvernement au cours de la période sous examen consistera donc à :

- *augmenter les investissements publics pour soutenir davantage la croissance et ce, en adoptant une politique d'endettement réfléchi ;*
- *développer les marchés intérieurs de titres notamment, ceux d'obligations publiques afin d'accroître les possibilités de financement des infrastructures ;*
- *améliorer le rendement de la TVA², après l'audit de la réforme y afférente ;*
- *répertorier les nouvelles niches fiscales à l'effet d'augmenter de manière substantielle les recettes budgétaires ;*
- *exploiter les recommandations des concertations nationales, des assises nationales sur le coulage des recettes, des assises sur la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur de mines et celles du Forum Economique International pour accroître substantiellement le niveau des recettes ;*
- *rationaliser les exonérations afin de réduire le manque à gagner enregistré par l'Etat dans ce domaine, par l'instauration d'un système de paiement préalable et de remboursement ex-post.*

La politique monétaire et de change devra viser notamment le renforcement du suivi du comportement des banques dans la collecte de leurs dépôts et la redynamisation du marché de change, en vue de conforter de manière significative le niveau de réserves de change et reconforter ainsi la résilience de l'économie congolaise contre tout choc.

Ainsi, comme l'exige la loi relative aux finances publiques, les budgets du pouvoir central, de la province et de l'entité territoriale décentralisée doivent être établis sur la base des hypothèses macroéconomiques pluriannuelles dont les détails repris ci-après.

Pour préserver la stabilité macroéconomique et permettre au pays de générer des gains susceptibles d'être réaffectés aux dépenses pro-pauvres, la politique de rationalisation des dépenses dont celles sur les élections et celles issues de marchés publics reste de mise.

En matière de rémunérations du personnel actif de l'Etat, les institutions et ministères du pouvoir central, tout comme des provinces, devront interioriser le principe selon lequel tout recrutement du personnel doit être conditionné par l'existence d'un **poste budgétaire** et d'un **emploi vacant** d'une part, et tributaire d'un visa administratif et budgétaire respectivement du Ministre de la Fonction Publique et celui du Budget d'autre part.

De même, ils devront veiller spécifiquement sur le cas de régularisation de salaires, notamment aux ministères de la Santé et de l'EPSP, qui de plus en plus minent les carrières des agents publics et le bon fonctionnement des services.

Par ailleurs, la politique de mise à la retraite et de rajeunissement de l'Administration publique devra être rationalisée par la prise en compte de résultats de l'audit en cours dans ce domaine, l'objectif ultime étant la redynamisation de l'Administration publique et la protection sociale du citoyen. De la sorte, la mise en place de la caisse de retraite assortie de la spécification de système de cotisation est un objectif de court terme pour permettre au Gouvernement de soulager les charges pesant sur le Trésor et d'assurer tant soit peu une pension adéquate aux retraités.

Les rémunérations du personnel politique doivent être évaluées conformément au Décret du Premier Ministre fixant par ministère la composition des cabinets et au tableau des équivalences des grades déterminé par le Gouvernement, en ce compris les provinces et les ETD. Il en sera de même pour les cabinets des institutions dont les plafonds des emplois seront déterminés par ordonnance présidentielle au regard des contraintes budgétaires et après concertation avec les chefs des corps.

² Taxe sur la valeur ajoutée

En matière des finances publiques, les intervenants au processus d'élaboration du budget veilleront à la présentation budgétaire qui cadre avec les principes de bonne gouvernance repris dans la LOFIP. Ils présenteront les investissements par l'autorisation d'engagement et crédits de paiement et les rémunérations par plafonds d'autorisations d'emplois rémunérés pour parer aux défis actuels d'études préalables, des coûts totaux des projets, des procédures de report ou glissement annuel, de réservation des crédits et de tenue de comptabilité pluriannuelle.

En vue d'accélérer la mise en œuvre de la décentralisation et d'assurer de manière transparente le transfert des charges, chaque province devra, dans le cadre du budget de l'exercice 2015, harmoniser avec le ministère du Budget du pouvoir central les données des effectifs par grade et par entité du personnel à sa charge ainsi que les masses salariales correspondantes.

En définitive, les services du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées sont tenus au strict respect des orientations contenues dans la présente lettre qui guide l'établissement de leurs prévisions budgétaires respectives.

***Projet de lettre d'orientation Budgétaire
2015, à l'intention des gestionnaires des
crédits au niveau central et provincial
Augustin MATATA PONYO MAPON
Premier Ministre, Chef du Gouvernement***

PREFACE

La Révolution de la Modernité est une Vision à long terme prônée par le Chef de l'Etat. Elle est un ensemble cohérent d'engagements visant à faire éclore le Congo, en le hissant au rang de pays à revenu intermédiaire d'ici 2018 et à économie émergente d'ici 2030.

Ses sept engagements se résument en :

- Congo, un pool d'intelligence et de savoir-faire ;
- Congo, un vivier de la nouvelle citoyenneté et de la classe moyenne ;
- Congo, un grenier agricole ;
- Congo, un pool économique et industriel ;
- Congo, une puissance énergétique et environnementale ;
- Congo, une terre de paix et de mieux-être ;
- Congo, une puissance régionale au cœur de l'Afrique.

Diversifier les sources de croissance pour atteindre les sept objectifs de l'émergence paraît une gageure pour le Gouvernement.

La programmation budgétaire des actions du Gouvernement (PBAG) en cours de réactualisation tire sa source de cette vision ainsi que du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) tel qu'approuvé par l'Assemblée Nationale en mai 2012.

Prof. Daniel MUKOKO Samba

INTRODUCTION

La gestion axée sur les résultats est l'une des grandes innovations introduite dans la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques. Elle implique non seulement le reflet des politiques publiques au budget, mais aussi l'utilisation de ses instruments principaux que sont le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), le cadre des dépenses à moyen termes (CDMT), les cadres des dépenses sectoriels à moyen termes (CDSMT) et les budgets programmes.

Le besoin de refléter les politiques publiques au budget a poussé le Gouvernement à lier au budget, son programme d'action (PAG) et le document de la stratégie de croissance et de la réduction de la pauvreté (DSCR II) ainsi qu'à programmer les actions y contenues à travers le document appelé « Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement » (PBAG) de la mandature (2012 – 2016).

En 2012, le Gouvernement a réalisé la première PBAG pour la période 2012 – 2016. Le présent document constitue la version actualisée qui prend en compte les politiques publiques de 2015 à 2017.

Ce document est un prélude au cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), qui au regard de l'article 13 de la LOFIP, contient les prévisions de l'évolution de l'ensemble des dépenses et de l'ensemble des recettes du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées, du solde qui s'en dégage ainsi que celle de l'évolution de l'endettement.

Cette nouvelle version de la PBAG présente les perspectives macroéconomiques, tout en insistant sur les développements récents et les différentes productions qui influent sur la croissance. Elle aborde aussi la programmation budgétaire des actions du Gouvernement, en mettant un accent particulier sur le lien PAG – DSCR - Budget et une meilleure détermination des cibles par objectifs du PAG et des parts relatives s'y rapportant. Elle introduit, à côté de cinq secteurs prioritaires de la PBAG initiale, à savoir la Santé, l'EPSP, l'Agriculture et le Développement rural, les Infrastructures et Travaux publics, l'Energie, ceux à lois de programmation ou à grandes réformes tels que la Défense, la Police, les Affaires étrangères, la Justice et le Pouvoir judiciaire et les services de sécurité. Les transports et le Tourisme y sont également intégrés en tant que secteurs qui impactent sur la croissance.

Le cadre budgétaire ou trajectoire des finances publiques du PAG sera décrit avant d'aborder les risques et contraintes inhérents à la mise en œuvre de la PBAG.

Il convient d'indiquer que, comme les deux dernières années, ce document a été soumis à discussion au cours des séminaires d'orientation budgétaire entre les services publics, la société civile (*syndicats, confessions religieuses, patronat*), les partenaires techniques et financiers ainsi que les deux commissions économique-financières du Parlement, en vue d'accroître la transparence et la participation citoyenne dans l'élaboration du budget de l'Etat par des propositions et solutions partagées.

Le présent document vise aussi à harmoniser les vues sur les recettes, les dépenses, les politiques publiques, les différentes allocations préliminaires et leurs gaps, en vue de susciter l'adhésion des partenaires sociaux aux actions et orientations du Gouvernement, tout en identifiant les voies et moyens additionnels pour mieux assurer le financement du PAG. Le but ultime est de refléter, de façon intelligible, les politiques publiques dans le budget et de mieux y formuler les recommandations issues des discussions avec les différentes corporations de la société civile et étatiques.

La démarche d'actualisation entreprise a permis de renforcer la méthodologie de projection budgétaire, la détermination des planchers et plafonds indicatifs et de cimenter le lien entre les allocations budgétaires et le PAG assis, pour rappel, sur les six objectifs ci-après :

- 1°. Poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat;
- 2°. Consolider la stabilité macroéconomique et accélérer la croissance et la création d'emplois ;
- 3°. Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base ;
- 4°. Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population ;
- 5°. Renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté ;
- 6°. Renforcer la diplomatie et la coopération au développement.

Sur le plan politique, après la fin de la guerre, le Gouvernement s'attèle à la consolidation de l'autorité de l'Etat, conformément aux accords d'Addis-Abeba qui visent notamment, le renforcement de la décentralisation. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire les actions en cours sur la mise en place des cours et tribunaux ainsi que le désarmement des forces négatives et sur l'amnistie.

Sur le plan diplomatique, le retour du Congo sur la scène internationale devient de plus en plus perceptible. A travers l'axe VI de son programme d'action, le Gouvernement vise d'assainir le secteur par la fermeture de certaines ambassades, le paiement régulier des arriérés de salaires des diplomates, la rémunération des engagés locaux et le paiement des contributions aux organismes internationaux.

Sur le plan économique, le Gouvernement poursuit les actions du maintien de la stabilité du cadre macroéconomique et s'attèle à l'amélioration de la gouvernance économico-financière et du climat des affaires pour attirer les investisseurs. La bancarisation poursuit également son bon nombre de chemin, en vue de la maîtrise des effectifs et des masses salariales, prélude à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique salariale cohérente.

Sur le plan social, l'objectif général de réduction de la pauvreté se poursuit et les résultats obtenus dans le domaine de l'éducation et de la santé, notamment par la construction et l'équipement des écoles et des centres médicaux constituent des avancées significatives.

La budgétisation des objectifs du PAG alliés au DSCRP implique non seulement un changement dans le mode d'élaboration, d'exécution et de suivi du budget, mais aussi le renforcement de la crédibilité, de l'exhaustivité, de la transparence et de la soutenabilité budgétaire.

Les agrégats budgétaires sont déterminés en harmonie avec les perspectives macroéconomiques à moyen terme, de manière à ce que le budget reste au centre de la conduite des politiques du pays. L'élaboration du budget devrait alors être enrichie par les consultations préalables des acteurs publics et privés sur les choix stratégiques à prendre en compte dans le projet du budget. Les politiques sectorielles devront être discutées et enfin les moyens de financement du budget bien identifiés.

I. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

Ce chapitre aborde l'évolution future de l'économie congolaise, fondée sur le développement récent dans les différentes branches de production ayant permis au Gouvernement de projeter ses actions sur celles susceptibles d'impulser la croissance et d'exercer une incidence significative sur les agrégats macroéconomiques.

Au cours de la mandature actuelle, le Gouvernement s'attèle à consolider la stabilité macroéconomique et à promouvoir la croissance économique ainsi que la création d'emplois. Le rythme de formation des prix à fin période est passé de **15,4%** en 2011 à **8%** en 2013 et pourra atteindre **4%** en 2016. Le taux de croissance économique atteindrait **10,4%** en 2015 résultant des richesses provenant du dynamisme des secteurs de l'agriculture, de l'énergie électrique, des mines, des hydrocarbures et gaz naturel, des télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la forêt, environnement et tourisme ainsi que des infrastructures de base en cours de reconstruction et de modernisation.

La mise en œuvre d'une politique monétaire prudente a permis de garder sous contrôle **l'inflation** au cours de la période. Celle-ci a atteint un taux moyen annuel de **7,3%** de 2010 à 2013, consécutivement au comportement des prix des produits alimentaires, des boissons non alcoolisées, du logement, de l'énergie (*eau, gaz, électricité et autres combustibles*). Le rythme de formation des prix de 2010 à 2013 a été maîtrisée, afin de créer dans la durée les conditions favorables à la croissance économique. Ainsi, en 2013, l'inflation s'est située à **1,07%** contre un objectif de **9%**.

L'évolution de la monnaie s'est stabilisée de manière remarquable de 2010 à 2013. Le **taux de change** fin période est passé de **915,1 FC/USD** à **925,5 FC/USD** sur le marché officiel, soit une dépréciation monétaire de **1,1%**. En moyenne annuelle, le taux de dépréciation s'est situé autour de **0,6%**, attestant ainsi la bonne tenue du franc congolais vis-à-vis des devises étrangères.

La **balance des paiements** a accusé un déficit moyen représentant plus au moins **0,8%** du PIB. Ce déficit procède essentiellement du comportement du compte courant, négativement impacté par les déficits de la balance des services (**-8,4%** du PIB en moyenne annuelle) et de la balance des revenus (**-5,5%** du PIB en moyenne annuelle), qui n'ont pu être absorbés par les excédents enregistrés aux niveaux de la balance commerciale (**1,3%** du PIB en moyenne annuelle) et du compte du capital et financier (**5,6%** du PIB en moyenne annuelle).

En moyenne annuelle, le solde pourra se situer à **1,9%** du PIB sur la période de projection. Cette situation est confortable par rapport à la limite du déficit budgétaire inférieur ou égal à **3%** du PIB, fixé comme critère de convergence au niveau de la SADC pour l'année 2018.

En matière de mobilisation des ressources intérieures, plusieurs actions significatives viendront contribuer à la simplification, à la modernisation des procédures fiscales et douanières et à l'amélioration du niveau des recettes.

Ainsi, la stratégie budgétaire mise en place ferait passer les recettes totales de **17%** en 2013 à **27%** du PIB en 2017, soit un accroissement de **10** points. Elles seraient essentiellement constituées de recettes fiscales qui représenteraient plus de **60%** des ressources totales sur la période.

Au niveau des dépenses budgétaires, la définition de nouvelles mesures d'accompagnement de la gestion budgétaire à travers la PBAG devra permettre le recadrage des priorités de dépenses et consacrer l'efficacité des dépenses. Ainsi, les dépenses courantes représenteraient **9%** du PIB en 2017 contre **18%** en 2013, soit une contraction de 9 points.

Les dépenses en capital devraient être boostées par les crédits prévus dans le cadre de la réhabilitation des routes de desserte agricole, l'intensification du développement des infrastructures énergétiques et divers projets de construction. Elles passeraient de **8%** à **19%** entre 2013 et 2017, soit 11 points de d'accroissement.

Le solde global devrait, en moyenne, afficher un excédent de **3,8%** du PIB sur la période allant de 2014 à 2017. Ceci en raison d'une faible détérioration du déficit du compte courant grâce à l'accroissement des recettes générées par l'exportation de minerais.

Le solde courant passerait de **-6,2%** à **-2,2%** de la période de 2012 à 2014 à la période de 2015 à 2017, ce qui appelle le suivi d'une politique monétaire prudente compte tenu de la survenance probable des chocs exogènes et endogènes qui peuvent perturber le cadre macroéconomique. Le Gouvernement devra aussi assurer une croissance modérée de la masse monétaire pour maintenir le rythme de formation des prix à un niveau bas et doter l'économie d'une quantité adéquate d'instruments de paiement. En moyenne annuelle, la croissance de la masse monétaire entre 2014 et 2017 pourra se situer à **9,8%** contre **20,8%** entre 2011 et 2013. Comparativement aux cinq dernières années, une évolution maîtrisée de la masse monétaire sera observée sur la période de projection.

Les perspectives pour les **Industries extractives** passeront à **3,2** points de croissance, due notamment au bon comportement qu'afficheront les cours mondiaux, à l'entrée en production des grands projets miniers et aux performances des principales entreprises minières existantes (*Tenke-Fungurume Mining, KAMOTO COPPER Company ; MUTANDA Mining ; TWANGIZA, filiale de Banro ...*). Elles sont aussi consécutives à l'amélioration de la qualité des différents produits à l'exportation, notamment le cuivre cathodique dont les exportations représentent plus de **50%** du volume total et à la reprise d'une autre grande entreprise productrice du cuivre à partir de 2015.

Pour rappel, la production du cuivre dépasserait la barre de 1 million entre 2014 et 2017, celle du cobalt plus ou moins de 100.000 tonnes, celle de l'or environ 20.000 kilogrammes. Plusieurs entreprises minières récemment créées (*Kibali Gold, Rand Gold, TWANGIZA Mining, ...*) pourront passer à leur phase d'exploitation à partir de 2014.

Pour le secteur de **Commerce de gros et de détail**, on note **1,7** point de croissance qui créera les conditions favorables pour l'émergence de cette branche. De même, le progrès attendu dans le domaine des infrastructures tant routières qu'immobilières découle des effets induits du bon comportement des mines ainsi que de la stabilité du cadre macroéconomique et de l'amélioration du climat des affaires.

En ce qui concerne le secteur de **transports et communications**, il est attendu **1,3** point de croissance découlant de la finalisation de grands axes routiers Kinshasa-Lubumbashi-Goma-Bukavu-Kisangani qui aura comme effet d'entraînement le désenclavement des provinces du Centre et de l'Est du pays. La réhabilitation des ports (Kinshasa, Lisala, Bandundu, ...) et des aéroports (Goma, Lisala, ...) ainsi que l'acquisition des locomotives voyageurs par la SNCC et la SCTP (ex-ONATRA) de même que la réhabilitation des bateaux Kokolo et Gungu devraient entraîner le développement du trafic routier entre les sous-régions de l'Afrique Australe et de l'Est et l'ensemble du territoire national.

La concrétisation du projet de modernisation du réseau de Kinshasa et de la construction d'un Pack Bone National en câbles à fibres optiques ainsi que la libéralisation du secteur, notamment le sous-secteur de la téléphonie et de l'Internet avec l'arrivée de deux nouvelles entreprises de communication (*Africel et Orange*), devraient avoir des effets induits sur la croissance. De ce fait, une croissance soutenue est attendue dans ce secteur avec des effets d'entraînement importants sur le secteur de la construction et des travaux publics.

Avec **0,6** point de croissance entre 2014 et 2017, le secteur de l'**Agriculture, chasse, sylviculture et pêche** devrait enregistrer une amélioration de la productivité et de la commercialisation de la production agricole consécutive au lancement de trois grands projets avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le bassin du fleuve Congo, les deux Kasai et le Katanga. Cette amélioration proviendrait également de la réhabilitation et de la relance du secteur agricole dans les provinces de l'Equateur et de Kinshasa, avec l'appui financier de l'Agence Internationale de Développement (IDA), de la réalisation de la campagne agricole, de la distribution des matériels (*tracteurs et houes*), intrants agricoles (*semences de maïs*) et têtes de bétail dans toutes les provinces ainsi que la mise en œuvre du plan national d'investissement agricole permettra de booster significativement la production agricole à moyen et à long terme.

Par ailleurs, les efforts gouvernementaux porteront sur la réhabilitation des routes de desserte agricole et l'**opérationnalisation des projets des parcs agro industriels**, notamment celui de Bukanga Lonzo (Bandundu).

Tableau n° 1 : Principaux Indicateurs macroéconomiques 2012-2017

Indicateurs	2012	2013		2014		2015	2016	2017
		voté	révisé	voté	révisé			
Taux de croissance (%)	7,1	8,2	8,5	8,7	8,8	10,4	9,6	9,2
Déflateur du PIB (%)	9,7	6,7	3,26	2,2	3,2	3,3	3,4	3,5
Taux d'inflation moyen (%)	12,7	9,5	0,9	3,9	2,4	3,6	3,4	3,1
Taux d'inflation fin période (%)	9,9	9,0	1,1	3,7	3,7	3,5	3,2	3,0
Taux de change moyen (FC/USD)	939,12	943,4	919,67	927,97	927,28	936,5	950,3	961,94
Taux de change fin période (FC/USD)	967,59	955,1	925,5	932,26	929,1	943,9	956,7	967,2
PIB nominal (en milliards de FC)	17.260,90	19.980,20	30.051,18	21.828,20	31.921,94	36.325,20	40.831,97	45.750,80
Croissance en M2	21,3	-	17,9	-	14,9	15,4	14,2	13,4
Réserves internationales (<i>en mois d'importations</i>)	2,2	-	2,05	-	2,5	3	3,5	4

Source : Cadrage macroéconomique, Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique (CPCM) RDC, mai 2014).

Les récentes performances macroéconomiques de la RDC tendent à se consolider davantage au vu de l'engagement et de la vision politique renfermés dans le Programme d'action du Gouvernement. Ces performances sont le fruit d'une conduite harmonieuse des politiques budgétaire et monétaire.

Le Gouvernement envisage désormais un programme de croissance économique forte et plus créatrice d'emplois.

Les efforts du Gouvernement pour atteindre cet objectif seront principalement axés sur la rentabilisation des ressources naturelles du pays en vue de les convertir en opportunités économiques qui devront permettre de booster la croissance et financer les autres secteurs susceptibles de créer l'emploi. Les ressources issues de dotations naturelles doivent être canalisées vers le financement des secteurs prioritaires susceptibles de générer des emplois supplémentaires, à savoir l'agriculture et développement rural et les infrastructures. Bien au-delà, les recettes issues des ressources naturelles devraient permettre à l'économie de dégager des marges à la fois budgétaires et en termes de réserves de change, de manière à relever suffisamment les marges de sécurité face aux vulnérabilités exogènes.

Face à la grande ambition économique du Gouvernement, les capacités de mise en œuvre des politiques sectorielles en vue d'atteindre cet objectif peuvent être limitées par l'accès étroit au financement concessionnel et la volatilité des cours internationaux des matières de base.

Tableau n°2 : Evolution en point de croissance sectorielle de 2013 à 2017

SECTEUR / SOUS-SECTEUR		Historique	Estimation	Projection		
		2013	2014	2015	2016	2017
Secteur primaire		13,8	8,6	10,4	9,1	9,0
	<i>Agriculture sylviculture, chasse et pêche</i>	3,6	3,4	4,0	4,0	4,0
	<i>industrie extractive</i>	23,8	12,4	14,7	12,2	11,8
Secteur secondaire		5,1	7,4	9,7	8,4	8,2
	<i>Industries manufacturières</i>	1,8	7,2	7,8	6,9	7,0
	<i>Electricité, gaz et eau</i>	-3,2	6,3	9,5	9,2	8,0
	<i>Bâtiments et travaux publics</i>	17,9	8,0	14,4	11,7	10,8
Secteur tertiaire		1,0	9,2	10,2	10,0	9,1
	<i>Transports et communications</i>	0,6	10,0	11,6	9,5	9,5
	<i>Commerce de gros et détails</i>	0,8	10,2	12,2	12,4	10,0
	<i>Services marchands</i>	1,9	7,7	5,6	8,8	8,8
	<i>Services non marchands</i>	1,1	5,0	7,5	4,3	4,1
	<i>Production imputée des services bancaires</i>	1,3	1,4	5,0	5,0	5,0
PIB au coût des facteurs		6,9	8,6	10,2	10,2	8,9
Droits et taxes à l'importation		6,3	15,0	15,8	15,8	15,8
PIB au prix du marché		6,9	8,8	10,4	10,4	9,2

II. PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT

La préoccupation budgétaire centrale étant de disposer d'une marge de manœuvre qui permettra au Gouvernement d'allouer les ressources aux mesures, actions et objectifs de son Programme d'action sans compromettre la viabilité des finances publiques, la stratégie budgétaire 2015 – 2017 mettra l'accent sur les sources de création d'espaces budgétaires qui s'offrent à lui. Il s'agit davantage des choix et d'arbitrages des politiques budgétaires les reliant aux sources disponibles dans une perspective à moyen terme pour assurer la viabilité.

2.1. Programme d'actions du Gouvernement, cadre de mise en œuvre de la planification stratégique

Le Gouvernement de la RDC s'est doté d'un Programme Quinquennal s'échelonnant de 2012 à 2016. Ce document qui a vocation d'être mué en Plan National Stratégique de Développement couvre la période de 2012 à 2050. Ainsi, il entend matérialiser la vision du Chef de l'Etat axée sur la Révolution de la Modernité suivant les trois étapes suivantes :

- La première, jusqu'au plus tard **2020**, est celle où le pays passerait du statut d'économie à faible revenu à celui d'économie à revenu intermédiaire. Suivant la classification des pays de la Banque Mondiale selon le Revenu National Brut (RNB) par tête, calculé à partir de la méthode « Atlas », le RNB/habitant de la RDC devrait passer de moins de 1.036 USD à moins 4.085 USD;
- La deuxième, à compter de **2035**, verrait le pays accéder au rang d'économie émergente. Suivant la même classification, le RNB/habitant de la RDC devrait passer de moins de **4.085 USD** à moins de **12.615 USD** ;
- Dans la troisième et dernière étape, le pays rejoindrait, dès **2050**, le peloton d'économies développées. Le RNB/habitant de la RDC dépasserait 12.615 USD.

La présente stratégie budgétaire, en tant que prélude au Cadre Budgétaire à Moyen Terme, est sensée être le moyen d'opérationnalisation du DSCRIP (LOFIP, Article 3), la planification stratégique de la RDC. Cependant, le système de planification dans le pays est ancré sur une vision globale relative à l'émergence du pays, émise par le Chef de l'Etat. Cette vision est matérialisée dans le DSCRIP 2 et le Programme d'action du Gouvernement (PAG).

En effet, en octobre 2011, le Gouvernement a adopté le DSCRP 2 qu'il a transmis officiellement au FMI et à la Banque mondiale en février 2012 pour une évaluation conjointe. Il consolide les acquis du DSCRP 1 et fait de la croissance, de la création d'emplois et de la lutte contre les changements climatiques, les principaux leviers pour une réduction sensible de la pauvreté. La stratégie repose sur 4 piliers ayant des axes stratégiques clairs, à savoir :

- Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix ;
- Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ;
- Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain ;
- Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques.

En mai 2012, à l'occasion de son investiture, le Gouvernement issu des élections de novembre 2011 a présenté devant l'Assemblée Nationale son « Programme d'actions » pour 2012-2016. Ce PAG constitue à la fois une matérialisation des idées forces du chef de l'Etat et une mise en œuvre de manière ambitieuse du DSCRP 2. Il s'articule autour de six principaux objectifs rappelés ci-haut.

On peut donc penser que le système de planification national dispose des plusieurs documents stratégiques : DSCRP, PAG ainsi que d'un projet de société du Chef de l'Etat, appelé « Révolution de la Modernité ». Le Ministère ayant la planification et le suivi de la mise en œuvre de la Révolution de la Modernité dans ses attributions a procédé à l'harmonisation de ces documents pour un meilleur suivi en dotant le Gouvernement d'un cadre de référence, le PAP renforcé.

La présente stratégie budgétaire étant destinée à être débattue au Gouvernement et au Parlement (LOFIP, article 13) si possible, s'est efforcé d'aligner les agrégats budgétaires aux politiques publiques telles que décrites dans le PAG, document d'investiture du Gouvernement.

2.2. Objectifs de la politique budgétaire

Le Programme d'action du Gouvernement dispose que la politique budgétaire visera, d'une part, à accroître le niveau des recettes publiques et, d'autre part, à rationaliser les dépenses publiques et à améliorer à la fois leur qualité et leur composition. Par ailleurs, la leçon apprise des discussions des budgets au Parlement souligne aussi la nécessité de tenir compte dans la répartition des crédits budgétaires, des critères nationaux d'équité.

L'objectif de la politique budgétaire, entre 2008 et 2012, a été de réaliser un équilibre entre les recettes et les dépenses publiques afin d'éviter tout recours au financement bancaire. En adoptant la gestion base caisse, le Gouvernement s'efforçait de contrôler le déficit budgétaire, mais surtout à surveiller sa position nette auprès de la Banque Centrale du Congo. Le crédit net à l'Etat est resté globalement sous la barre de moins de 1% du PIB. Comme souligné plus haut, cette discipline budgétaire a permis de stabiliser le cadre macroéconomique en cassant le rythme de la formation des prix.

Toutefois, cette gestion base caisse avait démontré ses limites. L'absence des marges budgétaires ou de trésorerie ne permettait pas au Gouvernement de suffisamment se prémunir des chocs éventuels d'origine externe ou interne. De même, la plupart des politiques publiques n'étaient pas suffisamment financées sur ressources internes à la suite de l'absence de ces marges. D'un autre côté, la gestion base caisse cachait une si grande faiblesse des finances publiques congolaises, à savoir l'accumulation d'arriérés budgétaires. En effet, en surveillant la position nette du Gouvernement, l'attention n'était pas assez fixée sur la prise en compte des dossiers à la chaîne de la dépense. Cette situation a provoqué d'importants encours budgétaires et entamé davantage les effets des dépenses publiques dans le secteur privé.

Au cours de trois dernières années, le Gouvernement a pris en charge ces deux aspects de limites de la gestion base caisse en introduisant des règles quantitatives. La règle de constitution des marges de trésorerie a permis au Gouvernement de faire face aux dépenses contraignantes et de financer sur ressources propres de grands projets à impacts visibles et sociaux. La règle de la limite hebdomadaire des encours budgétaires à la chaîne de la dépense a permis de réduire sensiblement des arriérés budgétaires et les pressions sur la trésorerie de l'Etat.

En effet, accumulant mensuellement des marges de trésorerie, le Gouvernement a restauré la paie des agents et fonctionnaires dans le mois. De même, le Gouvernement a sauvé des fonds importants pour financer des gros projets tels que la construction des écoles, l'appui à la campagne agricole, la réunification routière. L'exercice budgétaire 2013 a été clôturé avec des encours budgétaires de moins de **110 milliards de FC** contre environ **500 milliards de FC** annuellement les exercices passés.

En perspective, l'objectif de la politique budgétaire de la période de 2015 à 2017 demeure la réalisation de l'équilibre entre les recettes et les dépenses publiques afin d'éviter tout recours au financement bancaire prohibé par la LOFIP en son article 16. Dès lors, cette politique budgétaire s'articule autour des axes suivants :

- allouer stratégiquement les crédits budgétaires à partir des mesures/actions et objectifs du Programme d'action du Gouvernement ;
- assurer la qualité et la composition des dépenses ;
- identifier les sources de financement du Programme d'action du Gouvernement.

En outre, la stratégie budgétaire projetée prend en compte un certain nombre des principes de base de la gestion budgétaire, en particulier ceux relatifs à la décentralisation financière. Dans le souci de maintenir l'unité du pays, les principes ci-après repris aux articles 12, 13 et 14 de la LOFIP encadrent les rapports entre le Pouvoir central, la Province et l'ETD :

- la politique budgétaire couvrant les questions des politiques fiscales et des dépenses ainsi que celles portant sur la gestion des soldes est définie par le Gouvernement central dans un programme approuvé par l'Assemblée nationale lors de l'investiture du Gouvernement ;
- le Programme du Gouvernement doit être mis en œuvre par le Pouvoir central, la Province et l'ETD ;
- le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) que le Ministre du Gouvernement central ayant le budget dans ses attributions établit doit donner une précision sur l'évolution du solde qui se dégage du CBMT;
- le CBMT doit aussi indiquer l'évolution de l'endettement de l'Etat.

2.3. Allocation stratégique des ressources budgétaires

Dans cette partie, il sera question de montrer comment la stratégie budgétaire tente d'allouer des crédits aux mesures et actions du Programme du Gouvernement, de présenter les mesures à suivre pour répartir équitablement les crédits budgétaires et d'accroître les ressources budgétaires. Par contre, le chapitre sur les politiques sectorielles donnera plus de détails sur l'allocation des ressources suivant les objectifs poursuivis dans le cadre du Programme d'action du Gouvernement. L'objectif de la stratégie d'assurer la qualité et la composition des dépenses sera abordé dans le chapitre relatif au cadrage budgétaire de la période de 2015 à 2017.

Au regard du Programme d'action du Gouvernement, les actions à financer dans le cadre du Budget ont été regroupées par mesure/action de six objectifs du programme qui sont à leur tour adossés aux grandes fonctions de l'Etat, comme le recommande la méthodologie de budgétisation par objectif. A partir de ce cadre logique et dans une perspective pluriannuelle, une trajectoire budgétaire est définie. Celle-ci permet d'allouer stratégiquement des crédits budgétaires aux objectifs du PAG.

Bien que les actions, mesures et objectifs du Gouvernement soient tous essentiels au succès de la mise en œuvre du PAG, la contrainte liée à la limitation des ressources financières requiert une programmation budgétaire qui traduit l'ordre des priorités de ces actions, mesures et objectifs.

La programmation budgétaire des actions du Gouvernement a déjà connu des exécutions depuis 2012. Cette approche a été introduite depuis l'élaboration du projet de loi de finances de l'exercice 2012. Les rapports budgétaires à ce jour indiquent que le Gouvernement met globalement en œuvre ses priorités telles que définies dans la PBAG.

A fin décembre 2013, la part relative de l'objectif 1, relatif à la poursuite et la finalisation des réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat a connu un dépassement des priorités d'environ 6% du total des dépenses effectuées. Ce dépassement est consécutif à la situation sécuritaire préoccupante à l'Est du pays occasionnant des dépassements de 4% et 1% sur les actions relatives à la Réforme de l'Armée et de la Police, respectivement. De même, la part relative de l'objectif 6 relatif au renforcement de la diplomatie et de la coopération au développement a dépassé la valeur cible d'environ 4% du total des dépenses effectuées, suite aux efforts du Gouvernement d'assainir les postes et les missions diplomatiques afin de mieux soutenir les efforts diplomatiques dans la résolution de l'insécurité.

Par effet d'éviction, la part relative de l'objectif d'amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population a connu une sous-consommation d'environ 6% du total des dépenses effectuées, consécutive à l'action sur l'amélioration du cadre de vie dans le secteur de la santé.

Cette situation de 2012 ne s'est pas poursuivie au premier semestre 2013. Les efforts du Gouvernement sont centrés vers l'amélioration de l'exécution budgétaire dans le volet social du PAG. Des fonds sont mis en séquestre pour permettre d'accélérer les dépenses sociales afin de maintenir la priorité dans l'objectif 3.

L'exécution de la PBAG en 2012 et au premier semestre 2013 met en exergue les trois facteurs principaux qui ont fait écarter les finances publiques congolaises de leur trajectoire définie dans la PBAG de même que dans le PAG. Il s'agit principalement :

- de la faible capacité de mobilisation des ressources publiques. Avec des ressources internes probables à fin décembre 2013 de 3.250 milliards de FC contre une moyenne annuelle attendue dans le PAG d'environ 9.600 milliards de FC l'an, l'exécution de la PBAG accuse de grosses faiblesses dans la mobilisation des ressources internes ;
- de la faible traçabilité et de la faible capacité d'absorption des ressources extérieures. Avec 252 milliards de FC des projets financés sur les ressources extérieures contre une prévision budgétaire de 2.025 milliards de FC, il se pose une double question de traçabilité des projets des PTF et de la capacité de la RDC à consommer ces fonds dans un rythme adéquat en respectant les procédures convenues avec ces partenaires ;

- de la faible capacité d'absorption des ressources transférées aux provinces. Avec 416 milliards de FC des dépenses effectuées au titre de transfert aux provinces sur une prévision de 966 milliards, l'absence des structures institutionnelles adéquates au niveau de provinces (structures des marchés publics au vu de la réforme engagée, chaîne de la dépense, ...) limite la consommation des crédits prévus au titre des investissements dans les secteurs à compétence exclusive des provinces.

Le tableau n°6 montre comment ces facteurs ont limités la mise en œuvre des priorités de la PBAG. Le niveau total des dépenses effectuées durant la période sous analyse a été maintenu limitativement bas, à cause du niveau des recettes publiques mobilisées, la gestion base caisse étant de mise.

La faible consommation des ressources extérieures et des ressources transférées aux provinces ont limité la mise en œuvre des objectifs et/ou actions du PAG, sensés être financés par ces ressources. L'objectif relatif à l'amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population a été mis en mal par les faiblesses liées à ces ressources. En particulier, l'action relative à l'amélioration du cadre de vie dans le secteur de la santé a enregistré d'importantes sous-consommations par faute du non décaissement des ressources prévues.

En perspective, la Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement (PBAG) pour la période de 2015-2017 tente de rattraper les écarts constatés par rapport à l'année 2014. Les parts relatives sont ainsi ajustées et se déclinent dans le tableau des allocations budgétaires par axe du PAG en annexe.

Au vu du credo de la mandature du social, l'objectif de l'amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population demeure la première priorité dans la mise en œuvre du PAG 2014 - 2017. La part relative des ressources budgétaires consacrées à cet objectif va crescendo, partant de **22%** en moyenne entre 2010 et 2014 à **37%** en 2017.

Partant de l'évaluation faite lors de l'élaboration du DSCRП et les différentes revues à ce jour, l'évolution des cibles budgétaires de cet objectif correspond, d'une certaine manière à l'évolution du pilier 3 du DSCRП II relatif à l'amélioration des services sociaux de base et le renforcement du capital humain. Mais, dans le cadre du PAG, ces cibles sont majorées d'environ plus de 5% du budget total. La cible de l'action sur l'éducation est hissée à 16% conformément à l'engagement du Gouvernement vis-à-vis du Partenariat Mondial pour l'Education. La cible de la santé, par contre, est maintenue à 12% comme prévue dans le DSCRП II.

L'objectif de la poursuite et de la finalisation des réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat voit sa part relative des crédits budgétaires se maintenir à 32% au cours de la période suite principalement à l'organisation des élections et du recensement général de la population ainsi qu'aux grandes réformes à finaliser dans les secteurs de souveraineté (l'armée, la police, le système judiciaire).

Le pilier « renforcement de la gouvernance et de la paix » du DSCRП II s'apparente largement à cet axe 1 du PAG. Sa cible budgétaire avoisinait 20% du budget par an. Une telle cassure des crédits budgétaires pour ces actions semble difficile à soutenir et la PBAG l'attenuée en la fixant à 32% l'an.

L'objectif de la consolidation de la stabilité macroéconomique, d'accélération de la croissance et de la création d'emplois se maintient autour de 20% l'an, en vue de soutenir les efforts pour atteindre une croissance économique stable et susceptible de création d'emplois.

La cible budgétaire retenue ici est équivalente à celle prévue dans le DSCRП II pour une partie du pilier 1 (gouvernance économique) et une partie du pilier 2 (hors infrastructures). Elle est projetée à environ 22% l'an.

Afin de dégager des espaces budgétaires permettant d'aligner ces priorités, les parts relatives des crédits budgétaires alloués aux autres actions, mesures et objectifs du PAG sont revues à la baisse.

La part relative des ressources budgétaires consacrée à l'objectif de la poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures est de 7% l'an tout au long de la période.

Le DSCR II avait tablé sur une cible budgétaire d'environ **32%** l'an en faveur des infrastructures. L'accélération étant forte, cette cible est revue à une moyenne annuelle de **7%** dans cette PBAG. La construction des routes va rester la principale action à entreprendre pour assurer l'interconnexion routière du pays avec des projets tels que la réunification routière.

L'objectif de renforcement du capital humain et de l'éducation à la citoyenneté et celui de renforcement de la diplomatie et du développement se maintiennent autour de **0,7%** et **1,0%** respectivement.

Le financement de ces objectifs et celui relatif aux réformes institutionnelles appellera plus de rationalisation des dotations budgétaires pour plus d'efficacité des dépenses publiques. L'idée ici est de faire mieux et d'agir efficacement avec les moyens limités.

2.4. Mobilisation accrue des ressources budgétaires

Chaque Etat est appelé à mobiliser des recettes publiques en prélevant des impôts, des droits et taxes sur les richesses générées par l'activité des agents économiques, aux fins de se doter de moyens d'actions.

Ainsi, le Gouvernement a mené des réflexions pour accroître la capacité de mobilisation des recettes publiques, notamment lors de l'Atelier sur la mobilisation des recettes non fiscales, des Assises nationales sur le coulage des recettes publiques et de la conférence minière de Goma. Ces réflexions ont permis au Gouvernement de se doter d'un plan d'action de mobilisation des recettes et d'une feuille des routes de mise en œuvre des recommandations émises.

La stratégie du Gouvernement de mobiliser davantage de ressources budgétaires est assise sur un diagnostic bien précis, établi au cours des assises nationales sur le coulage des recettes publiques. La stratégie du Gouvernement en application des différentes recommandations et réflexions engagées tourne autour des axes suivants :

- Le renforcement de l'efficacité des administrations fiscale, douanière et non fiscale : avec la mise en place d'un réseau informatique des recettes fiscales et non fiscales et du système douanier, les administrations vont améliorer le rendement fiscal du pays ;
- L'élargissement de l'assiette fiscale : avec une large campagne de civisme fiscal et une généralisation du Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF), les administrations vont s'engager à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ;

- L'amélioration du rendement fiscal des secteurs des ressources naturelles : avec la suppression des exonérations, la lutte contre la fraude et une meilleure valorisation des produits avant leur exportation, les recettes de ces secteurs seront mieux évaluées et canalisées vers le trésor public ;
- La mise en place d'une politique particulière de mobilisation des ressources innovantes (crédit carbone, partenariat public-privé).

III. STRATEGIES SECTORIELLES ESSENTIELLES

Comme dit dans la préface du présent document, le Programme du Gouvernement s'inscrit dans la vision et les idées forces du Président de la République résumées dans le concept de la Révolution de la Modernité. De l'analyse des objectifs de ce Programme, il ressort que la recherche du bien être de la population congolaise par la réduction de la pauvreté reste au centre de l'action du Gouvernement.

En considérant essentiellement le ciblage programmatique, les politiques sectorielles essentielles à aligner pour la période 2015 – 2017 ont été élargies aux secteurs à lois de programmation et à grandes réformes ainsi qu'à celui des transports et du tourisme.

3.1. Secteurs prioritaires traditionnels

3.1.1. Santé

En matière de santé, le Gouvernement envisage de réaliser diverses actions pour la période de 2015 à 2017 pour réduire la vulnérabilité, la mortalité et la morbidité dans le pays. Ainsi, il procédera au :

- **renforcement du leadership, de la gouvernance et de l'intersectorialité** en assumant efficacement la gestion des organes de pilotage, l'amélioration de la gouvernance, la collaboration intersectorielle (**49,4 milliards de FC**) ;
- **développement des zones de santé et la continuité des soins** par l'amélioration du fonctionnement des formations sanitaires et de la qualité des prestations, l'appui aux zones de santé ainsi que la contingence des urgences, des catastrophes et des ripostes aux épidémies (**119,9 milliards de FC**) ;
- **l'appui au développement des zones de santé** par le renforcement des capacités des ressources humaines du domaine de la santé, la réforme de la filière médicament, du mode de financement et du système d'information sanitaire ainsi que l'amélioration et la modernisation des infrastructures et équipements sanitaires (**2.399,5 milliards de FC**).

Ainsi, globalement un montant de **2.568,9 milliards de FC** est requis pour la réalisation de ces objectifs, à raison de **750,7 millions de FC** en 2015, **893,1 millions de FC** en 2016 et **925,2 milliards de FC** en 2017 (cf. **tableau n°3** politiques du secteur de la Santé).

De manière concrète, le Ministère de la Santé compte poursuivre l'essentiel des réformes entamées, notamment l'application du nouveau cadre organique, la réforme des divisions provinciales tout en assurant la cohérence horizontale et verticale dans la programmation de ses actions à travers l'outil CDMT sectoriel.

Il envisage la mise en œuvre effective de la couverture universelle de la santé et du plan d'investissement pour la modernisation des infrastructures sanitaires. Parmi les priorités, figurent l'amélioration de la disponibilité des médicaments dans les formations sanitaires, de la coordination et de la redevabilité dans le secteur ainsi que la mobilisation de financements nécessaires, internes comme extérieurs, pour la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS).

Tableau n°3 : Politiques du secteur de la Santé 2015 – 2017 (en mias de FC)

AXES, PROGRAMMES, ACTIONS		2015	2016	2017	Cumul
1	Renforcement du leadership, de la gouvernance et de l'intersectorialité	14,4	17,2	17,8	49,4
11	Gestion des organes de pilotage	13,7	16,3	16,9	46,8
12	Amélioration de la gouvernance	0,3	0,3	0,3	0,9
13	Collaboration intersectorielle	0,5	0,6	0,6	1,7
2	Développement des zones de santé et continuité des soins	36,9	40,8	42,3	120,0
21	Amélioration du fonctionnement des formations sanitaires	2,1	2,1	2,2	6,4
22	Amélioration de la qualité de prestation	0,2	0,2	0,2	0,7
23	Appui des zones de santé et interventions publiques	33,2	36,8	38,2	108,2
24	Contingences des urgences, catastrophes et ripostes aux épidémies	1,4	1,6	1,7	4,7
3	Appui au développement des zones de santé	699,3	835,1	865,1	2 399,5
31	Développement des ressources humaines pour la santé	172,5	218,5	226,3	617,2
32	Réforme du secteur du médicament	11,7	13,9	14,4	40,1
33	Réforme du financement	0,0	0,0	0,0	0,0
34	Amélioration, modernisation des infrastructures et équipements	515,2	602,7	624,4	1 742,2
35	Réforme du système d'informations sanitaires	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL		750,7	893,1	925,2	2 568,9

3.1.2. EPSP

Dans le secteur de l'EPSP, Le Gouvernement envisage de réaliser les actions contenues dans la stratégie de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ou le Plan intérimaire de l'éducation (PIE).

Pour l'essentiel, il s'agit pour la période de 2015 à 2017 de :

- accroître l'**accès**, l'**accessibilité** et l'**équité** de l'offre scolaire ainsi que la rétention des élèves à l'école par l'application notamment de la gratuité de l'enseignement de base. Ce qui nécessite la poursuite de nouvelles mécanisations, le financement du fonctionnement des bureaux gestionnaires et des écoles primaires ainsi que la construction, l'équipement et la réhabilitation des infrastructures scolaires, (**323,7 milliards de FC**) ;
- améliorer la **qualité** et la **pertinence** de l'enseignement et de l'apprentissage à travers l'amélioration du statut et de la carrière de l'enseignant, l'acquisition et la distribution des manuels scolaires et des guides pédagogiques aux écoles primaires, la promotion de la lecture et de l'écriture (**1.992 milliards de FC**) ;
- renforcer la **gouvernance** du système éducatif par un meilleur pilotage et une meilleure coordination du Plan intérimaire de l'éducation (PIE) ainsi qu'une bonne tenue des statistiques scolaires (**14 milliards de FC**).

Ainsi, globalement un montant de **2.330,6 milliards de FC** est requis pour la réalisation de ces objectifs, à raison de **680,3 millions de FC** en 2015 (cf. tableau n°4 politiques du secteur de l'EPSP).

Tableau n°4 : Politiques du secteur de l'EPSP de 2015 à 2017 (en mias de FC)

AXES, PROGRAMMES, ACTIONS	Projection 2015	Projection 2016	Projection 2017	Cumul
1. ACCES	105,8	109,0	109,0	323,8
Gratuite de l'enseignement de base	105,8	109,0	109,0	323,8
<i>Nouvelles Mécanisations</i>	<i>50,2</i>	<i>50,2</i>	<i>50,6</i>	<i>150,5</i>
<i>Fonctionnements des Bureaux gestionnaires</i>	<i>24,2</i>	<i>24,2</i>	<i>24,2</i>	<i>72,6</i>
<i>Fonctionnements des écoles primaires</i>	<i>15,2</i>	<i>15,2</i>	<i>15,2</i>	<i>45,6</i>
<i>Construction, Equipement et Réhabilitation</i>	<i>6,6</i>	<i>7,8</i>	<i>7,9</i>	<i>22,3</i>
<i>Autres</i>	<i>9,7</i>	<i>11,6</i>	<i>11,6</i>	<i>32,8</i>
2. QUALITE	570,4	666,3	755,9	1.992,6
Amélioration de l'efficience interne	570,4	666,3	755,9	1.992,6
<i>Amélioration du statut et de la carrière des enseignants de l'EPSP</i>	<i>569,1</i>	<i>658,6</i>	<i>748,2</i>	<i>1.975,8</i>
<i>Acquisition et distribution des manuels scolaires et des guides pédagogiques aux écoles primaires fourniture des supports pédagogiques (promotions de la lecture et de l'écriture au primaire)</i>	<i>1,4</i>	<i>7,7</i>	<i>7,7</i>	<i>16,8</i>
3. GOUVERNANCE	4,2	5,0	5,0	14,2
Pilotage et Coordination du PIE	1,7	2,0	2,0	5,7
Production de données statistiques	2,5	3,0	3,0	8,5
TOTAL TRIENAL	680,3	780,3	869,9	2.330,6

De manière concrète, le Ministère de l'EPSP compte mécaniser près de 187.150 enseignants dont 62.394 en 2015, assurer le fonctionnement de bureaux gestionnaires et des écoles primaires (1.256 bureaux et 28.075 écoles en 2015) ainsi que construire, équiper et réhabiliter 9.000 salles de classes dont 3.000 chaque année.

Du côté de l'amélioration de l'efficacité interne, il est projeté la formation de près de 200.000 enseignants pour une meilleure professionnalisation et revalorisation de la fonction enseignante.

Il compte aussi assurer le renforcement et la décentralisation dans la gestion du secteur éducatif, rationaliser et promouvoir le principe de redevabilité par l'institution des contrats de performance.

3.1.3. Agriculture et Développement rural

Le secteur de l'Agriculture et du Développement rural est au centre des préoccupations du Gouvernement en ce sens qu'il regorge d'énormes potentialités en termes de création d'emplois, de transformation des milieux ruraux et de lutte contre le mouvement migratoire des populations vers des milieux urbains. Ainsi, la lutte contre la pauvreté passe essentiellement par la relance du secteur agricole et rural.

Dans l'Agriculture, le Gouvernement entend intensifier des efforts dans le souci de permettre à ce secteur de contribuer réellement à la croissance économique et à la création d'emplois, en passant par l'accroissement de la production et la productivité agricole. Les efforts seront focalisés dans la mise en œuvre, à savoir :

- la **gouvernance agricole et le renforcement des capacités institutionnelles** par le renforcement de la gestion administrative, des capacités des ressources humaines et institutionnelles, du contrôle, suivi et coordination du ministère et l'amélioration de l'environnement politique et législatif nécessaire pour la promotion du secteur agricole ;
- la **promotion des filières végétales** par l'amélioration de la productivité des cultures vivrières, la valorisation des ressources naturelles agricoles de base, la mécanisation agricole, le développement des cultures de rente, horticoles et des plantations fruitières ainsi que la promotion des petites unités de transformation agro-alimentaires ;

- le **développement de la production animale** par l'amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage et la promotion des fermes modernes d'élevage ;
- le **développement de la production halieutique** par l'amélioration de la productivité des captures et la transformation des produits halieutiques ;
- la **gestion de la sécurité alimentaire des réserves stratégiques** par la mise en place et le renforcement du système d'information et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la malnutrition ;
- la **recherche et la vulgarisation agricole** par la gestion des connaissances et le développement des innovations technologiques, le développement de la transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques, le renforcement des structures de recherche, des capacités des structures publiques et de l'organisation de la société civile d'appui-conseil ;
- la **promotion de l'agri business** par la création des zones d'aménagement planifiées.

Globalement, le secteur de l'agriculture nécessite un financement de l'ordre de **319,1 milliards de FC** pour la période de 2015 à 2017. Concrètement, le ministère appuie les actions de campagne agricole dans l'élevage pour un objectif de 4 millions de têtes de petits bétails et 1 million de têtes de gros bétails. Tandis que pour la pêche et l'aquaculture, il vise la capture des poissons d'eau douce pour un objectif de 250.580 tonnes l'an et la formation de 1.500 pêcheurs et pisciculteurs ainsi que la réhabilitation des centres d'alevinage et pilotes de pêche. Il se centre également sur la promotion des spéculations végétales, notamment les cultures vivrières et maraichères telles que le manioc, le maïs, le riz, la pomme de terre, les haricots, etc.

Tableau n°5 : Politiques du secteur de l'Agriculture 2015 – 2017 (en mias de FC)

N°	AXES, PROGRAMMES, ACTIONS	2015	2016	2017	CUMUL
I	GOUVERNANCE AGRICOLE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	38,0	28,3	30,3	86,5
II	PROMOTION DES FILIERES VEGETALES	24,2	22,4	25,3	65,5
III.	DEVELOPPEMENT DE PRODUCTION ANIMALE	23,0	24,4	24,9	66,2
IV	LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE	16,3	11,8	12,8	36,6

N°	AXES, PROGRAMMES, ACTIONS	2015	2016	2017	CUMUL
V	GESTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DES RESERVES STRATEGIQUES	10,6	7,8	12,8	28,4
VI	RECHERCHE ET VULGARISATION AGRICOLES	2,5	1,7	2,3	5,8
	TOTAL	114,7	96,5	107,9	319,1

Dans le secteur de développement rural, le Gouvernement entend créer des richesses en milieu rural par l'amélioration qualitative et quantitative des infrastructures rurales pour accroître le taux d'accès à l'eau potable, la desserte en électricité en milieu rural ainsi que l'augmentation de l'accès des paysans aux marchés.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- le renforcement des capacités institutionnelles, à travers une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et une meilleure planification et programmation des actions du secteur ;
- l'accompagnement durable des paysans, notamment les jeunes ruraux par la promotion de l'entrepreneuriat, l'appui à la production rurale et l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie en milieu rural ;
- la promotion d'un modèle de développement durable centré sur les ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.

Ici, l'action du Gouvernement consistera à encourager les forages en milieux ruraux en vue d'accroître l'accès à l'eau potable, à réhabiliter et à entretenir les pistes rurales prioritaires et à électrifier les milieux ruraux.

Globalement, près de **100,0 milliards de FC** sont nécessaires pour promouvoir significativement le développement rural dont **77,9 milliards de FC** pour 2015.

Tableau n°6 : Politiques du secteur de Développement rural 2015 – 2017 (en mias de FC)

N°	AXES, PROGRAMMES, ACTIONS	2015	2016	2017
I	Renforcement des capacités institutionnelles	30,0	32,3	37,3
1.1	Gestion des ressources humaines	15,6	15,6	17,6
1.2	Gestion des ressources humaines	12,3	14,3	19,1
1.3	Renforcement de la planification et de la programmation	2,8	2,7	3,2
II.	Accompagnement durable des paysans	39,3	40,1	43,1

N°	AXES, PROGRAMMES, ACTIONS	2015	2016	2017
2.1	Accompagnement des jeunes ruraux et promotion de l'entrepreneuriat	16,4	17,4	18,9
2.2	Appui à la production	17,2	17,8	18,2
2.3	Amélioration du cadre et de la qualité de vie en milieu rural	4,5	4,5	6,2
III.	Promouvoir un modèle de développement durable	10,1	15,1	16,2
3.1	Développement durable des ressources naturelles	6,4	10,4	10,6
3.2	Lutte contre le changement climatique	4,4	4,6	5,1
TOTAUX		77,9	89,4	99,9

3.1.4. Infrastructures et travaux publics

La réhabilitation des réseaux routiers, ferroviaires, maritimes et aériens est un objectif de premier rang pour le Gouvernement en vue de désenclaver le pays et promouvoir la circulation des personnes et des biens et la création des richesses.

La vision du ministère dans le cadre des routes nationales s'articule autour de trois piliers à savoir la réhabilitation des anciennes routes bitumées et la construction des nouvelles, le rétablissement du trafic par la réouverture des réseaux en terre en accordant la priorité aux réseaux des routes prioritaires, pour près de 30.788 km, la protection et l'entretien des routes en bon état par l'instauration, notamment du cantonage manuel dans les milieux ruraux. Ceci exige que le ministère mette à jour les normes nationales en matière des routes, des voiries, des bâtiments et autres, maintenir le réseau ouvert en état de praticabilité permanente pour relier, non seulement les chefs-lieux des provinces, mais aussi, les centres de production aux centres de consommation ainsi qu'aux axes frontaliers et routes d'intégration régionale.

La stratégie consiste aussi à moderniser les différents tronçons de réseau national, de remplacer progressivement des ponts vétustes par ceux à capacité élevée et des bacs par les ponts. Elle encourage aussi la mise en concession des routes à grande rentabilité dans un partenariat avec les privés.

Le Gouvernement vise aussi la modernisation des voiries des villes totalement dépassées par le niveau de trafic et l'accroissement démographique, de même que la réhabilitation des celles de grands centres aux fins d'assurer la fluidité du trafic.

De manière concrète, le Gouvernement va poursuivre :

- le désenclavement des 87 territoires non reliés à leurs chefs-lieux et 5 provinces non reliées à la capitale Kinshasa, assurer leur connectivité en construisant 9.102 km de route (**104 milliards de FC**) ;
- la modernisation des voies de communication, tout en préservant la qualité de 41.730 km des routes récemment ouvertes, consolidées, réhabilitées ou modernisées sur l'ensemble du territoire nationale (**455 milliards de FC**) ;
- la modernisation des routes du pays en augmentant de près de 4.572 km la longueur du réseau modernisé (**1.506 milliards de FC**).
- l'entretien régulier, à travers notamment les fonds collectés par le FONER, de 11.144 km des routes ouvertes, réhabilitées ou modernisées en les maintenant en état permanent de praticabilité (**157 milliards de FC**) ;
- l'acquisition et la réhabilitation de 226 unités flottantes de traversées des eaux tels que les bacs, vedettes, embarcadères (**36 milliards de FC**).
- la création et la réhabilitation des voies d'entrée et de sortie, dans le cadre de l'intégration économique de la sous-région prônée par l'Union Africaine, pour faciliter les échanges commerciaux avec les pays limitrophes, notamment par l'acquisition et la mise en service d'un bac sur la rivière Ubangi pour la traversée Zongo – Bangui ;
- la poursuite de la réhabilitation des routes interprovinciales.

En ce qui concerne la gestion du parc automobile et immobilier du domaine public de l'Etat, la stratégie du Gouvernement va s'articuler autour des grandes actions ci-après :

- Centraliser toutes les acquisitions (commandes ou dons), les immatriculations et les désaffectations des véhicules de l'Etat ;
- Immatriculer tous les véhicules de l'Etat avec des plaques estampées ;
- Revitaliser la gestion du parc automobile par la restructuration du STA ;
- Prioriser les besoins de réhabilitation des immeubles existants tant pour les ministères, les ambassades que pour les autres services de l'Etat ;
- Construire et acquérir des nouveaux bâtiments.

3.1.5. Energie

Le Gouvernement reste préoccupé par l'amélioration des conditions de vie de la population, plus particulièrement la fourniture de l'énergie électrique et la distribution d'eau potable tant dans les agglomérations urbaines que rurales.

Les objectifs prioritaires du secteur visent, d'une part à doubler le taux de desserte pour accroître l'accès de la population à l'électricité et à l'eau potable, et d'autre part, à améliorer et sécuriser la fourniture de l'électricité et de l'eau potable aux industries, aux administrations et aux ménages. Ce qui permettra de booster la croissance, d'augmenter les emplois et d'améliorer le revenu et les conditions de vie de la population.

La stratégie essentielle est celle de réformer le secteur, d'améliorer la gouvernance, d'ouvrir le secteur à l'investissement privé, de régionaliser le programme de desserte en électricité et en eau, d'assurer l'appropriation et la prise en charge par les bénéficiaires.

Par rapport à la préoccupation relative à la fourniture de l'énergie électrique, le Gouvernement tend à accroître le taux de desserte en énergie électrique de **9 à 19%** entre 2013 et 2016 et davantage pour 2017.

Au cours de la période de 2015 à 2017, les centrales thermiques et hydroélectriques existantes seront réhabilitées, les lignes de transports existantes seront renforcées (*Inga-Kinshasa-Katanga*), de nouvelles centrales électriques seront construites (*Zongo II, Katende, Kakobola, Inga III, Bendera, Ivhuga, Semliki, Busanga, Nzilo II, Kamimbi*). D'un autre côté, pour exploiter de manière optimale la dotation hydroélectrique de la RDC, le Gouvernement entend accroître le potentiel de l'exportation du courant électrique du pays.

En vue d'augmenter la capacité énergétique du pays, l'exploitation des ressources gazières du lac Kivu se place aussi parmi les préoccupations du Gouvernement durant cette période.

Dans le domaine de l'eau, le Gouvernement entend doubler le taux d'accès des populations à l'eau potable en passant de **26% à 56%** pour la période sous examen. Aussi, il compte augmenter le nombre des centres opérationnels de la REGIDESO, assurer le bon fonctionnement de deux sociétés stratégiques du secteur en renforçant la gouvernance dans leur gestion et en encourageant leurs capacités managériales.

Il est prévu à cet effet, l'équipement, la réhabilitation et le renforcement des installations des centres d'adduction d'eau potable (AEP) de Mweka, Yangambi, etc, la construction d'une usine de traitement d'eau à Lemba Imbu.

A côté des cinq secteurs prioritaires impactés à la PBAG au cours des années 2012 à 2014, le Gouvernement vient d'y insérer les secteurs des transports et du tourisme. Pour les trois années à venir, l'objectif est également de ressortir clairement la réforme de modernisation de l'Administration Publique, catalyseur des autres réformes ainsi que les politiques des institutions, ministères et services disposant des lois de programmation ou bénéficiaires des grandes réformes, notamment ceux retenus à l'axe 1 du PAG.

Tableau n°7 : Politiques du secteur de l'énergie (en mias de FC)

AXES, PROGRAMMES, ACTIONS	2015	2016	2017	cumul
Pilotage et conduite politique énergétique	5,3	5,3	5,6	
Secteur de l'électricité	<u>210,3</u>	<u>280,3</u>	<u>410,4</u>	<u>901,0</u>
Amélioration de la desserte en énergie électrique	35,3	65,3	170,0	270,6
<i>Réhabilitation et construction des centrales thermiques et hydroélectriques et renforcement de l'existant</i>	109,3	149,3	210,3	468,9
<i>Appui à la SNEL</i>	5,3	5,4	10,0	20,7
<i>Renforcement des lignes de transport du courant</i>	50	50	78,0	178,0
Secteur de l'eau	<u>170,9</u>	<u>216,6</u>	<u>205,3</u>	<u>592,8</u>
<i>Construction et réhabilitation des centres opérationnels AEP, usines</i>	125,3	145,8	166,8	437,9
<i>Appui à la REGIDESO</i>	44,8	70,8	40,1	155,7
Secteur de gaz	<u>44,4</u>	<u>50,0</u>	<u>62,8</u>	<u>157,2</u>
<i>Exploitation des ressources gazières (études)</i>	44,4	50,0	62,8	157,2
Total	425,6	546,9	678,5	1 651,0

3.1.6. Tourisme

Au cours de trois prochaines années, le Gouvernement compte relancer le tourisme congolais. La politique et le programme de promotion du tourisme portera sur la production des supports promotionnels, le renforcement du partenariat avec les professionnels du tourisme, l'extension de sa présence sur le marché touristique mondial, l'acquisition des compétences techniques en matière de promotion du tourisme, l'organisation des circuits touristiques intégrés avec les pays des sous-régions d'Afrique centrale, australe et de l'Est. Ce qui permettra au tourisme congolais de drainer et de générer davantage des flux physiques et financiers.

Pour cela, l'objectif du Gouvernement est d'opérer des investissements indirects et induits relatifs au secteur du tourisme en créant une synergie avec tous les secteurs partenaires tels que les travaux publics, les affaires foncières, les transports et communications, les PTNTIC, la culture et arts, l'environnement et l'intérieur. Il vise aussi par ricochet, de faire connaître les produits touristiques congolais et d'en faire la commercialisation.

La réalisation de ces objectifs passe par la construction des infrastructures d'accueil, l'aménagement des voies d'accès, la réhabilitation des hôtels et des sites touristiques tels que les parcs, les grottes et les musées prévus dans le plan de promotion du tourisme au niveau de chaque province (exploitation du littoral Sud-Est du fleuve Congo/Ville de Kinshasa-Kinkole-Maluku, du site touristique et parc animalier de la N'sele, aménagement des voies d'accès de la chute de Lukaya et du sanctuaire de Bonobo, réhabilitation des installations des jardins zoologique et botanique de Kinshasa, etc.).

Tableau n°8 : Politiques du secteur du tourisme (en mias de FC)

N°	AXES, PROGRAMMES, ACTIONS	2015	2016	2017	Cumul
1	Construction des sites (centres récréatifs, musés, etc.)	23,7	28,4	34,1	86,1
2	Réaménagement et réhabilitation des sites (parcs, etc.)	1,9	2,2	2,7	6,8
3	Construction des voies d'accès aux sites	5,0	6,0	7,2	18,2
	Total	30,5	36,6	43,9	111,0

Ainsi, globalement un montant de **111,0 milliards de FC** est requis pour la réalisation de ces objectifs, à raison de **30,5 milliards de FC** en 2015.

3.1.7. Transports

Le secteur de transports est dans toutes les économies du monde appelé à jouer le rôle de vecteur de l'expansion des différents secteurs moteurs de la croissance. Il est considéré comme le moteur des moteurs de croissance.

La politique actuelle du Gouvernement en la matière va tourner autour de ehab axes principaux, à savoir la restauration de la boucle interne, le rétablissement progressif de l'inter-modalité des réseaux et la connectivité aux corridors régionaux.

Il s'agit pour l'essentiel de réhabiliter les réseaux ferroviaires de la SNCC et de la SCPT, de baliser le fleuve Congo et les grands affluents, d'assurer le dragage du bief maritime, d'équiper les ports, d'acquérir les matériels roulants, de réhabiliter les réseaux internes connectés aux corridors régionaux et de participer au mécanisme de leur gestion. Ce qui suppose la mise en œuvre du programme de réunification routière à travers le ministère des Travaux Publics.

Pour les prochaines années à venir, la politique du secteur vise les actions phares reprises au tableau ci-après :

Tableau n°9 : Politiques du secteur des transports (en milliards de FC)

N°	SOUS-SECTEUR	2015	2016	2017	Cumul
1	<u>ROUTES</u>	52,3	57,6	63,4	173,3
	Acquisition de 200 Bus au titre d'appui au secteur privé	14,9	16,4	18,0	49,3
	Acquisition de 300 Bus via TRANSCO pour son réhabilitation à l'intérieur du pays	37,5	41,2	45,3	123,9
2	<u>VOIES FERREES</u>	134,3	147,8	162,6	444,7
	Achat de 200 voitures voyageurs / transport inter-urbain	7,9	8,7	9,6	26,2
	Acquisition de 45 voitures voyageurs SNCC	126,4	139,1	152,9	418,5
3	<u>VOIES AERIENNES</u>	47,8	52,5	57,8	158,1
	Création de la nouvelle Compagnie Aérienne	32,8	36,1	39,7	108,5
	Réhabilitation de 14 Aéroports et Aérodromes prioritaires	14,9	16,5	18,1	49,6
4	<u>VOIES FLUVIALES ET LACUSTRES</u>	3,1	3,4	3,8	10,3
	Etude Réhabilitation et balisage sur la LUALABA	0,2	0,2	0,2	0,5
	Réhabilitation baliseur KAUKA et KINSHASA	1,8	1,9	2,2	5,9
	Réhabilitation vedette MATEBA / Transport MATADI – BOMA	0,9	1,0	1,1	3,1
	Création Fonds d'entretien en voies navigables	0,2	0,2	0,3	0,7
5	AUTRES	130,0	-	-	130,0
	TOTAL	368,4	261,3	287,5	916,4

Globalement, des crédits de l'ordre de **916,4 milliards de FC** sont nécessaires pour couvrir les actions des politiques du secteur des transports et communications, dont **368,4 milliards de FC** pour l'exercice 2015.

3.1.8. Modernisation de l'Administration Publique

La mise en œuvre du processus de bancarisation de la paie des fonctionnaires et agents de l'Etat a permis la maîtrise progressive des effectifs et des masses salariales, en même temps que l'accroissement du volume des dépôts et des crédits au sein du système bancaire.

Cependant, le processus est en butte aux difficultés d'accès de certains territoires reculés à cause de la carence de voies de communications, de la couverture bancaire et de télécommunications. Il s'avère que les coûts de l'implantation de réseaux bancaires sont très élevés en plus des risques sécuritaires.

Le Gouvernement s'est engagé à financer une partie des frais supplémentaires en concédant une rétribution de **5,8\$** par agent payé et des facilités fiscales. Il a également instruit la Banque Centrale du Congo de déployer ces agences au niveau des territoires de l'arrière-pays afin de faciliter l'installation des agences de banques et d'y réduire les coûts des opérations financières.

En 2015, il serait prioritaire d'entrevoir avec la Banque Centrale du Congo la possibilité de prévoir des crédits budgétaires en vue de l'implantation de ses agences dans les territoires dépourvus de couverture bancaire, en priorité les 123 territoires d'accès difficile. Il s'agira d'implanter dans chaque territoire une agence propre à la BCC avec quelques bureaux (6) avec coffres sécurisés qu'elle pourra louer aux banques et autres institutions financières non monétaires agréées. Cette agglomération constituera une place financière au niveau du territoire et qui sera sécurisée par la PNC et, si besoin est, les FARDC.

Par ailleurs, des crédits pourront être évalués pour accélérer le processus de l'édification du système des paiements centralisé.

La PBAG prendra en compte le financement du processus de bancarisation d'autant plus que cette réforme aura des implications directes sur la maîtrise progressive des effectifs et la réduction des dépenses du personnel (près de 40% des ressources propres), le Programme de rajeunissement de la Fonction Publique et la création de la caisse de retraite, sur l'implantation future des ETD (décentralisation administrative et financière), sur la bancarisation de l'économie (notamment le monde rural et l'activité agricole prédominante), la dédollarisation des zones frontalières dépourvus d'institutions financières et de signes monétaires.

Pour la période 2015 – 2017, la politique de bancarisation de l'économie visera à accomplir les tâches ci-après :

- la construction des agences de la BCC et places financières ;
- l'acquisition des équipements ;
- le paiement régulier de frais de fonctionnement des nouvelles agences et antennes de la BCC ;
- l'opérationnalisation du système de paiements centralisé ;
- la sécurisation administratives, électronique et policière.

3.2. Secteurs à lois de programmation ou à grandes réformes

3.2.1. Défense

Le Gouvernement a engrangé une réforme de taille dans le domaine de la défense en vue de maintenir l'intégrité territoriale du pays et de restaurer l'autorité de l'Etat souvent menacée, comme le recommande l'accord-cadre d'Addis-Abeba.

Cette réforme vise essentiellement la réorganisation territoriale de la défense par l'installation des commandements, états-majors, zones de défense. Cela passe par la formation, l'instruction, la spécialisation, l'entraînement et les missions de commandement, d'inspection et de contrôle, l'acquisition des équipements et matériels et leur maintenance tant pour les forces navales, aériennes que terrestres, **la construction et la réhabilitation des infrastructures** à savoir les centres d'instruction, les quartiers généraux, les bases et les casernes, le financement du budget des opérations ainsi que les actions en rapport avec la gestion des ressources humaines notamment le recrutement, la sélection, la mise à la retraite et l'amélioration des conditions sociales des militaires.

Tableau n°10 : Politique de la Défense 2015 – 2017 (en mias de FC)

N°	Domaine	2015	2016	2017	Cumul (3 ans)
1	Organisation mortisemen de la défense(Installation commandements et état-majors	5,8	0	0	5,7
2	Formation et entrainement	54,8	69,7	65,4	189,9
3	Equipements, matériels et maintenance	92,4	231,2	464,9	788,5
4	Infrastructures	175,1	179,5	19,1	545,6
5	Opérations	26,8	28,9	30,5	86,3
6	Gestion de mortisem humaines	328,9	315,5	311,8	956,3
TOTAL		683,8	824,9	963,7	2.472,4

Globalement, des crédits de l'ordre de **2.472,4 milliards de FC** sont nécessaires pour couvrir les actions des politiques du secteur de la Défense dont **683,8 milliards de FC** pour l'exercice 2015.

3.2.2. Police Nationale Congolaise

Le Gouvernement de la République a initié une importante réforme au niveau de la Police Nationale Congolaise pour la morti plus mortisem dans sa mission de sécurisation des personnes et de leurs biens.

Les actions mortisem visent :

- Le renforcement de la **gestion des ressources humaines** pour une Police de proximité, en ce compris la mise à la retraite et le recrutement de nouveaux policiers ;
- La **formation** et le renforcement des capacités dans divers domaines notamment la gestion des ressources humaines, le contrôle de la chaîne de paiement ;
- Le **fonctionnement** de la Police pour assurer les différentes opérations ou activités tels que les ateliers, le contrôle, l'audit, le suivi et l'évaluation ;
- La construction et la réhabilitation des **infrastructures** de la police technique et scientifique, des unités spécialisées, des commissariats, des écoles et académies de Police ainsi que de directions centrales ;

- L'équipement et la maintenance en termes des tentes, des matériels didactiques et électroniques, équipements individuels et collectifs, des aéronefs ainsi que la maintenance.

Tableau n°11 : Politiques de la Police Nationale (2015 – 2017) en mias de FC

		2015	2016	2017	Cumul 3 ans
1	Gestion de mortisem humaines (Dépenses de personnel)	32,2	41,6	41,6	115,4
2	Formation	15,3	14,0	14,0	43,4
	<i>Formation</i>	14,9	13,7	13,7	42,2
	<i>Stratégie de communication</i>	0,3	0,3	0,3	1,1
3	Opérations (fonctionnement des activités)	21,6	22,5	22,5	66,7
4	Infrastructures (Construction)	30,9	28,3	28,3	87,6
5	Equipements, matériels et maintenance	83,4	84,9	84,9	253,1
<i>Equipements et matériels</i>		76,9	79,0	79,0	235,0
<i>Maintenance (entretien et mortisement des infrastructures)</i>		6,4	5,9	5,9	18,1
6. <i>Autres (Audit de la Police et Conseil Supérieur de la Police)</i>		73,5	3,1	31,8	108,4
TOTAL		256,9	194,5	223,2	674,6

Globalement, des crédits de l'ordre de **674,6 milliards de FC** sont nécessaires pour couvrir les actions des politiques du secteur de la Police dont **256,9 milliards de FC** pour l'exercice 2015.

3.2.3. Affaires étrangères

Le Gouvernement s'attèle dans le cadre de l'axe 6 du PAG à renforcer la diplomatie et la coopération au développement. De ce fait, il a entrepris, notamment l'assainissement des ambassades et postes diplomatiques et le paiement des cotisations internationales pour redorer l'image de marque du pays.

Au cours de trois prochaines années, le Gouvernement va poursuivre cet objectif de renforcement de la diplomatie et de la coopération à travers certaines par les actions phares ci-après :

- l'assainissement de la diplomatie par le rapatriement des diplomates fin carrière, la fermeture des certains ambassades ;

- l'amélioration des conditions sociales prenant en compte les rémunérations des engagés locaux, des diplomates et des arriérés des salaires des diplomates non rapatriés ;
- l'opérationnalisation du secteur par la construction et la réhabilitation des ambassades ainsi que le fonctionnement ;
- les contributions aux organismes internationaux.

Tableau n°12 : Politiques du secteur des Affaires étrangères (2015 – 2017) en mias de FC

	2015	2016	2017	Cumul
Affaires étrangères				
I. Assainissement de la diplomatie	9,3	12,1	5,1	26,4
<i>Rapatriement des diplomates</i>	7,2	9,9	2,8	19,9
<i>Fermeture des ambassades</i>	2,1	2,2	2,2	6,5
II. Amélioration des conditions sociales	12,7	12,9	13,1	38,7
<i>Rémunération engagés locaux</i>	0,1	0,1	0,1	0,4
<i>Diplomates</i>	9,9	10,1	10,2	30,3
<i>Arriérés des salaires 2006-2014 des diplomates non rapatriés</i>	2,6	2,6	2,7	7,9
III. Opérationnalisation	28,9	28,5	28,9	85,4
<i>Construction et réhabilitation ambassades</i>	5,0	5,0	5,0	15,0
<i>Fonctionnement</i>	21,9	23,5	23,9	70,4
IV. Contribution aux organismes internationaux	10,0	10,0	12,2	32,2
Total	61,0	63,4	59,3	183,2

3.2.4. Justice et Pouvoir judiciaire

Le Gouvernement fait de la Justice son cheval de bataille pour la préservation et l'exercice des droits des citoyens. La politique du Gouvernement en matière de Justice vise l'amélioration de l'accès à la justice, le développement de la justice pour enfants, la poursuite de la lutte contre la corruption et l'assainissement du climat des affaires. Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, le Gouvernement encourage également une politique carcérale efficace par l'amélioration des conditions de détention et la construction des établissements de garde d'enfants.

La mise en œuvre de cette politique implique le renforcement des structures judiciaires tant au plan des infrastructures, des équipements que des ressources humaines. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les mises en place opérées au Conseil Supérieur de la Magistrature, aux cours et tribunaux et les efforts en cours pour assainir le secteur, le rajeunir et lui doter des bâtiments et équipements.

Au cours des trois prochaines années, le Gouvernement envisage la construction de 20 palais de justice pour les tribunaux de grande instance et les parquets y rattachés, le parachèvement des tribunaux en cours de construction dans les provinces, la construction de 125 bâtiments pour tribunaux d'enfants et de 105 palais de justice pour tribunaux de paix et parquets y rattachés.

Les actions phares à y mener se rapportent donc essentiellement sur les constructions, les équipements et l'opérationnalisation.

3.2.5. Services de sécurité

La sécurisation du territoire national figure parmi les priorités du Gouvernement de par la position du pays. La politique du Gouvernement pour la période de 2015 à 2017, va consister à renforcer l'efficacité opérationnelle des services et à améliorer le cadre de vie en ayant comme point de référence, le standard de la région.

Cela passe par l'acquisition des équipements adéquats et le recrutement des nouvelles unités dans le cadre de la réforme dont 500 pour l'ANR pour la couverture totale du pays. Pour la DGM, les actions prioritaires porteront sur l'intensification des actions d'identification des étrangers et de contrôle de séjour, d'informatisation de la gestion des flux migratoires en collaboration avec la DGI notamment pour capter davantage les recettes de l'Etat. L'acquisition d'équipements modernes et la réhabilitation ou la construction des bâtiments aux postes frontaliers, la sécurisation de l'outil de travail notamment l'acquisition d'une imprimerie en constituent des pistes.

Tableau n°14 : Politique du secteur des services de sécurité 2015 – 2017 (en mias)

	2015	2016	2017	Cumul
Direction Générale des Migrations (DGM)				
Construction bâtiments, postes et centres de transit	4,1	5,7	6,6	16,4
Equipements	2,6	3,7	4,2	10,5
Renforcement efficacité opérationnelles de service (<i>missions, informatisation, rapatriement étrangers et clandestins, etc.</i>)	4,8	6,8	7,8	19,5
Amélioration des conditions sociales	55,9	64,3	73,6	193,8
S/total DGM (1)	<u>67,5</u>	<u>80,6</u>	<u>92,1</u>	<u>240,2</u>
ANR				
Construction antennes	0,5	0,5	0,5	1,5
Equipements	1,5	1,8	2,2	5,5
Renforcement efficacité opérationnelles de service (<i>missions, informatisation, rapatriement étrangers et clandestins, etc.</i>)	15,7	18,8	22,5	56,9
Amélioration des conditions sociales	14,7	14,7	14,7	44,1
S/total ANR (2)	<u>31,8</u>	<u>35,3</u>	<u>39,4</u>	<u>106,5</u>
Total (1) + (2)	99,4	115,8	131,5	346,7

IV. CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME

La politique du Gouvernement durant la période de 2015 à 2017 vise l'accroissement des ressources internes, le recadrage des priorités de dépenses et leur rationalisation en vue de l'accroissement de leur efficacité.

L'effort accru de mobilisation des ressources internes exigera des réformes institutionnelles importantes au niveau de l'administration fiscale, douanière et non fiscal, en musant sur les possibilités qu'offre le secteur des ressources naturelles. Le Gouvernement consacrera davantage ses efforts dans la mise en place de la TVA et la révision du code minier, forestier et d'investissement tout en s'appuyant sur l'amélioration des capacités des administrations dans le domaine du contrôle fiscal et douanier. L'élargissement de l'assiette fiscale notamment l'inclusion du secteur informel dans le champ de l'impôt demeure essentiel pour le financement du programme du Gouvernement.

Dans le secteur particulier des ressources naturelles, le Gouvernement a pris des résolutions lors des conférences minières et autres fora sur les recettes en vue d'améliorer la collecte des données sur les quantités de minerais, de bois, de pétrole, d'électricité, de télécommunications, des produits exportés ainsi que les cours y relatifs sur le marché international, suivre et retracer les recettes de cette catégorie auprès des ministères et régies financières qui les réalisent afin de les impacter, de manière explicite, dans le budget et jauger de leur impact.

D'un autre côté, un dispositif adéquat sera mis en place pour assurer la traçabilité de ces recettes issues des ressources naturelles, de la déclaration fiscale à l'enregistrement comptable, en passant par le paiement des droits et taxes auprès des banques commerciales et leur nivellement au compte général du trésor auprès de la Banque centrale.

Sous une plus grande exhaustivité du budget, les recettes internes devront également être renforcées par les ressources innovantes, notamment celles issues du crédit carbone, des entreprises structurantes, des budgets annexes et comptes spéciaux. Concrètement, l'Etat encouragera l'inscription au budget de l'Etat des ressources à caractère public affectées légalement à des usages bien précis, de manière à éviter d'aligner des crédits supplémentaires sur des actions déjà couvertes par des affectations spéciales. Il s'agira notamment de capter les recettes aux lignes des organismes, établissements publics ou entreprises dont l'essentiel des ressources provient des prélèvements obligatoires issus de la prolongation de la puissance publique, telle que la RVA, l'INSS, le FPI et le FONER.

Enfin, le renforcement du Partenariat Public-Privé en matière de gestion va significativement améliorer le climat des affaires, attirer les investissements et sans doute profiler les recettes nouvelles et importantes, mais également permettre le financement des actions du PAG.

L'amélioration de l'efficacité des dépenses passe par le renforcement substantiel du contrôle des administrations ad hoc, tout en maintenant à l'esprit l'idée de leur rationalisation. Dans ce sens, les services dépensiers devront, lors de l'élaboration de leurs prévisions budgétaires améliorer la projection et la programmation des acteurs, dégager des économies sur leurs budgets antérieurs en vue d'améliorer la qualité de la dépense et permettre l'exécution effective de leurs plans d'actions. Les ministères ayant en charge le budget, les finances et le plan devront accompagner les sectoriels dans l'évaluation et l'appréciation de leurs dépenses.

Les politiques publiques seront davantage conçues dans la perspective de moyen terme et ce, en ligne avec les objectifs, actions et mesures prévus dans le PAG. D'où la nécessité de prioriser les actions dans une perspective pluriannuelle.

Le financement du PAG est également assuré par l'apport extérieur. Le Gouvernement encourage, pour ce faire, l'utilisation des comptes d'affectation spéciale et l'alignement des partenaires aux procédures nationales en vue de financer les secteurs spécifiques identifiés, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le Gouvernement développera aussi des capacités de gestion stratégique de l'aide en termes de mobilisation accrue, d'amélioration de la capacité d'absorption et du respect des conditionnalités et engagements pris. Un plaidoyer suivant un plan concret, débattu en conseil des ministres pourra renforcer l'option envisagée.

4.1. Evolution des recettes publiques de 2015 à 2017

Les recettes courantes de la période de 2015 à 2017 devraient accroître en moyenne de **12,0%** contre **18,9%** entre 2012 et 2014, en termes de prévision. Elles représentent **73,8%** de la moyenne des budgets de 2015 à 2017, soit **16,6%** du PIB. Les ressources extérieures sont allées descendo passant de 28,2% du budget entre 2012 et 2014 à **16,6%** entre 2015 à 2017. Les dons avoisineront environ **16,2%** du total du budget au courant de la période.

4.2. Evolution des dépenses publiques de 2015 à 2017

Le total des dépenses hors dette publique pourra atteindre **80,0%** du total du budget en 2015 et être maintenu à ce niveau jusqu'à 2017. Il sera composé d'environ **73,2%** des dépenses courantes dont **38,8%** de rémunération, **29,4%** de biens et services et **31,8%** des transferts et subventions. Les dépenses en capital à leur tour atteindront **26,8%** en moyenne.

Tableau n° 15 : Evolution des dépenses publiques de 2015 à 2017

N°	Agrégat	2015		2016		2017		Moyenne	
		Montant	Struct.	Montant	Struct.	Montant	Struct.	Montant	Struct.
1.	Dépenses courantes	4 258,7	63,2	4 661,8	60,4	5 100,2	58,3	4 673,6	60,4
1.1.	<i>Rémunérations</i>	1 740,0	25,8	1 847,2	23,9	1 964,1	22,5	1 850,4	23,9
1.2.	<i>Biens et services</i>	1 157,4	17,2	1 301,0	16,8	1 457,8	16,7	1 305,4	16,9
1.3.	<i>Transferts et subvention</i>	1 361,3	20,2	1 513,6	19,6	1 678,3	19,2	1 517,7	19,6
2.	Dépenses en capital	2 481,4	36,8	3 060,5	39,6	3 643,6	41,7	3 061,8	39,6
3.	Dépenses totales hors dette	6 740,1	100,0	7 722,3	100,0	8 743,8	100,0	7 735,4	100,0
4.	Dépenses totales	8 169,7		9 212,3		10 333,1		9 238,4	
5.	Ratio dépenses hors dette/Total	82,5		83,8		84,6		83,7	
6.	Ratio dépenses hors dette/PIB	18,6		18,9		19,1		18,9	
6.	Ratio dépenses totales/PIB	22,5		22,6		22,6		22,5	

Pour mémoire

	Budgets annexes	535,0		553,2		570,4		552,9	
	Comptes spéciaux	319,1		329,9		340,2		329,7	
		36		40		45			
	PIB	325,2		832,0		750,8		40 969,3	

4.3. Evolution des allocations sectorielles

Tableau n°15 : Allocation par objectif du PAG

Objectifs du PAG	2015	2016	2017
Poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat	2 036,0	2 361,6	2 669,2
Consolider la stabilité du cadre macroéconomique et accélérer la croissance et la création d'emplois	1 317,2	1 570,4	1 823,1
Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base	458,6	526,1	588,0
Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population	2 439,8	2 798,9	3 128,2
Renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté	47,9	54,9	61,4
Renforcer la diplomatie et la coopération au développement	64,9	76,8	88,5

4.4. Evolution du solde budgétaire de 2015 à 2017

Il se dégagera alors un solde budgétaire négatif qui avoisinerait **20%** du total du budget estimé en moyenne à **6.615,7 milliards de FC** tout au long de la période et un besoin de financement du programme autour de **1.282,2 milliards de FC**, financé essentiellement par les emprunts-projets.

De 2015 à 2017, l'évolution des dépenses et des recettes publiques dégage les soldes affichés de près de **30%**.

Tableau n°16 : évolution du solde budgétaire 2015 à 2017

N°	Agrégat	2015		2016		2017		Moyenne	
		Montant	Struct.	Montant	Struct.	Montant	Struct.	Montant	Struct.
1.	Dépenses courantes	4 258,7	63,2	4 661,8	60,4	5 100,2	58,3	4 673,6	60,4
1.1.	Rémunérations	1 740,0	25,8	1 847,2	23,9	1 964,1	22,5	1 850,4	23,9
1.2.	Biens et services	1 157,4	17,2	1 301,0	16,8	1 457,8	16,7	1 305,4	16,9
1.3.	Transferts et subvention	1 361,3	20,2	1 513,6	19,6	1 678,3	19,2	1 517,7	19,6
2.	Dépenses en capital	2 481,4	36,8	3 060,5	39,6	3 643,6	41,7	3 061,8	39,6
3.	Dépenses totales hors dette	6 740,1	100,0	7 722,3	100,0	8 743,8	100,0	7 735,4	100,0
4.	Total des besoins	8 169,7		9 212,3		10 333,1		9 238,4	
5.	Recettes internes	5 971,6		6 798,9		7 691,5		6 820,7	
6.	Solde budgétaire	-2 198,1		-2 413,4		-2 641,6		-2 417,7	
	Recettes internes / PIB	16,4		16,7		16,8		16,6	

Pour mémoire

Budgets annexes	535,0		553,2		570,4		552,9
Comptes spéciaux	319,1		329,9		340,2		329,7
PIB	36		40		45		40
	325,2		832,0		750,8		969,3

4.5. Evolution du financement budgétaire, de 2015 à 2017 (gap)

N°	Secteur (Code Section budgétaire)	2015			2016	2017
		Niveau projeté	Niveau défini dans le cadre budgétaire	Besoins de financement		
1	Santé (37)	750,7	318,8	431,9	893,1	925,2
2	EPSP (38 et 91)	680,3	629,7	50,6	780,3	869,9
3	Agriculture (44)	114,7	90,7	24,0	96,5	107,9
4	Développement rural (45)	77,9	43,5	34,4	89,4	99,9
5	Infrastructures et travaux publics (42)	308,1	271,9	36,2	173,0	193,4
6	Energie (50)	425,6	171,2	254,4	546,9	678,5
7	Tourisme (57)	30,5	8,3	22,2	36,6	43,9
8	Transports (51)	368,4	344,1	24,3	261,3	287,5
9	Défense (27 et 28)	683,8	453,6	230,2	824,9	963,7
10	Police Nationale (73, 84 et 92)	256,9	251,4	5,5	194,5	223,2
11	Affaires étrangères (22, 23 et 69)	61,0	60,0	1,0	63,4	59,3
12	Justice et Pouvoir judiciaire (20, 34 et 54)	182,0	152,5	29,5	202,9	236,6
13	Services de sécurité (85 et 86)	99,4	56,4	43,0	115,8	131,5
	TOTAL	4 039,3	2 852,1	1 187,2	4 278,6	4 820,5

L'une des grandes réalisations de la législature passée a été l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Le stock de la dette extérieure est passé de 12,5 milliards de USD à **7,8 milliards de USD**.

Pour la période de 2015 à 2017, le Gouvernement restera prudent dans ses efforts de financer ses actions par l'endettement, en veillant à la viabilité de sa dette et à la rentabilité économique et sociale des projets à financer. Sur cette question, le Gouvernement renforcera ses capacités institutionnelles, en préservant la centralisation de la gestion de la dette au sein de la DGDP, conformément au Décret 08/04 du 26 février 2008. Il envisagera plus les emprunts concessionnels et privilégiera davantage les dons auprès de ses partenaires techniques et financiers extérieures.

Pour les trois prochaines années, il est prévu un principal de **433,7 milliards de FC** dont **151,8 milliards de FC** en 2015.

Les intérêts sur la dette extérieure pour la période sont projetés à **54,7 milliards de FC** à raison de **17,1 milliards de FC** en 2015.

Ainsi, le service de la dette extérieure à moyen terme (2015 – 2017) se situe à **485,7 milliards de FC**.

Tableau n°17 : Projection du service de la dette extérieure de 2015 à 2017 (en milliards de FC)

CREANCIERS	2015			2016			2017			CUMUL (2015 - 2017)		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
Club de Paris	66,2	1,2	67,4	52,4	0,7	53,1	55,1	0,8	55,9	173,7	2,8	176,5
Club de Londres	1,4	0,5	1,9	1,4	0,5	1,9	0,0	0,0	0,0	2,8	0,9	3,8
Club de Kinshasa	22,4	7,6	30,1	21,4	8,4	29,8	25,4	8,7	34,1	69,3	24,7	94,0
Institutions	61,8	7,8	69,6	57,1	7,9	64,9	69,1	7,8	76,9	187,9	23,5	211,4
Total général en USD	151,8	17,1	168,9	132,4	17,4	149,8	149,6	17,4	166,9	433,7	51,9	485,7

Comme pour la dette extérieure, le Gouvernement entend assurer le paiement régulier de la dette intérieure pour réduire ses encours et relancer les activités des opérateurs économiques nationaux qui pour l'essentiel œuvrent parmi la classe moyenne.

V. RISQUES ET CONTRAINTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PBAG

La mise en œuvre de la stratégie budgétaire peut se buter à des risques et contraintes. Il est donc nécessaire de considérer les facteurs de risque et de succès que pose cette stratégie budgétaire. Au stade actuel, la PBAG identifie des risques et contraintes d'ordre interne et externe.

Au niveau interne, les trajectoires définies par la PBAG peuvent connaître des déviations en cas d'éviction des dépenses prévues, suite à des événements imprévus, notamment ceux liés à la situation sécuritaire, humanitaire ou tout autre cas de force majeure non pris en compte par la stratégie.

L'accélération des dépenses liées à la défense de l'intégrité territoriale et à la souveraineté nationale peut entraîner la reconsidération de la trajectoire budgétaire. De même, la résurgence des calamités, des épidémies peut entraîner des coûts additionnels dans l'utilisation des ressources budgétaires qui, en temps normal, pouvaient s'orienter vers des activités à même d'assurer la croissance et la réduction de la pauvreté.

Au niveau externe, la structure socioéconomique de la RDC tend à maintenir le pays dans une certaine vulnérabilité vis-à-vis des chocs d'origine externe. La PBAG considère que les recettes attendues des ressources naturelles dépendent grandement de la volatilité des cours des matières premières. Une évolution favorable des cours entraînerait des ressources certaines et pérennes bien qu'elles ne garantissent pas la soutenabilité dans le temps. Par contre, une évolution défavorable des cours exigerait des coupes budgétaires et mettrait en mal la mise en œuvre du PAG.

La PBAG considère également le risque des effets de contagion des crises de l'économie mondiale, notamment auprès des partenaires bilatéraux ou multilatéraux de la RDC. Les incertitudes autour de la crise de l'endettement dans la zone euro et la faiblesse de la demande globale dans l'hémisphère nord constitueraient, à coup sûr, des risques potentiels.

CONCLUSION

La stratégie budgétaire telle que développée dans le présent document est une révision de celle mise en place dans le cadre du budget 2013. Elle constitue un instrument d'opérationnalisation du Programme d'action du Gouvernement et répond essentiellement aux préoccupations suivantes :

- (i) Quelles sont les perspectives macroéconomiques et la vision politique sur lesquelles reposent la programmation dans le temps, la détermination des ressources budgétaires et leurs allocations aux objectifs du PAG ;
- (ii) Comment les ressources budgétaires permettent-elles de financer les actions, les mesures et les objectifs du PAG dans une perspective pluriannuelle ;
- (iii) Comment les politiques sectorielles interagissent-t-elles aux objectifs du PAG et comment seront-elles prises en charge dans le budget de l'Etat de 2015 à 2017 ;
- (iv) Quelle est la trajectoire des finances publiques qui sous-tendrait efficacement la mise en œuvre des actions, mesures et objectifs du PAG ;
- (v) Quelles sont les risques et contraintes de la mise en œuvre de la PBAG.

Au moment où l'idée de la résilience d'un géant africain germe, où l'idée force du développement de la RDC et de l'émergence s'ancre petit à petit, seule une clarification des priorités et des stratégies, une adhésion à l'action publique et une participation de toutes les souches sociales du pays, la société civile comprise, suivent pour le succès du PAG. Cela répond du reste à l'idée de transparence et de participation que prônent les pratiques internationales en matière de gestion des finances publiques.

La participation de toutes les parties, à savoir les administrations, la société civile et le Parlement est un gage pour une meilleure adhésion aux actions du Gouvernement et de réussite. Les enrichissements aux documents provenant des discussions des principaux acteurs constituent un gage d'adhésion non négligeable, le présent document est soumis à discussion aux principaux acteurs :

- i. les administrations publiques pour l'intégration des orientations stratégiques, l'alignement des politiques sectorielles au budget, les projets et programmes ainsi qu'une meilleure évaluation des ressources budgétaires disponibles ;

- ii. la société civile, notamment le patronat, les églises et les syndicats pour signaler les besoins de la population congolaise en vue d'une meilleure prise en compte dans le budget ;
- iii. les partenaires techniques et financiers, pour qu'à travers la création d'un cadre de concertation, concours envers le Gouvernement et les plaidoyers soient mieux perçus et l'efficacité de l'aide atteinte ;
- iv. les membres du Gouvernement pour leur adoption de la PBAG révisée ;
- v. le Parlement pour une meilleure orientation sur le contenu du budget et du cadre qui le sous-tend.

Fait à Kinshasa, le

Prof. Daniel MUKOKO Samba

TABLEAU N° 1 : CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2015 - 2017 : EVOLUTION DES RECETTES

N°	RUBRIQUES	BUDGET 2014			BUDGET 2015-2017															
		PREVISIONS 2014	Struct. (%)	% PIB	PROJECTION 2015 INITIALE	Struct. (%)	% PIB	Taux accr.	PROJECTION 2015 FINALE	Struct. (%)	% PIB	Taux accr.	PROJECTIONS 2016	Struct. (%)	% PIB	Taux accr.	PROJECTIONS 2017	Struct. (%)	% PIB	Taux accr.
I.	BUDGET GENERAL	7 449 004 345 919	90,0	34,1	7 315 595 482 155	89,5	20,1	-1,8	7 465 648 713 234	89,4	20,6	0,2	8 329 105 175 927	90,4	20,4	13,9	9 422 613 739 596	91,2	20,6	13,1
I.1.	RECETTES INTERNES (POUVOIR CENTRAL)	5 480 395 169 919	66,2	25,1	5 971 595 482 155	73,1	16,4	9,0	5 883 620 208 600	70,4	16,2	7,4	6 798 906 112 330	73,8	16,7	13,9	7 691 518 500 854	74,4	16,8	13,1
I.1.1.	RECETTES COURANTES	5 480 395 169 919	66,2	25,1	5 971 595 482 155	73,1	16,4	9,0	5 883 620 208 600	70,4	16,2	7,4	6 798 906 112 330	73,8	16,7	13,9	7 691 518 500 854	74,4	16,8	13,1
I.1.1.1.	Recettes des Douanes et Accises	2 456 599 330 291	29,7	11,3	2 564 846 531 656,5	31,4	7,1	4,4	2 466 383 630 125,0	29,5	6,8	0,4	2 920 182 857 894	31,7	7,2	13,9	3 303 566 795 346	32,0	7,2	13,1
I.1.1.2.	Recettes des Impôts	1 958 643 743 484	23,7	9,0	2 332 400 594 070,6	28,5	6,4	19,1	2 332 400 594 071,0	27,9	6,4	19,1	2 655 533 634 657	28,8	6,5	13,9	3 004 172 398 198	29,1	6,6	13,1
I.1.1.4.	Recettes non Fiscales	654 717 096 144	7,9	3,0	675 715 136 250,0	8,3	1,9	3,2	686 202 764 226,0	8,2	1,9	4,8	769 329 366 628	8,4	1,9	13,9	870 332 809 264	8,4	1,9	13,1
1°	DGRAD	565 977 985 144	6,8	2,6	675 715 136 250	8,3	1,9	19,4	686 202 764 226	8,2	1,9	21,2	769 329 366 628	8,4	1,9	13,9	870 332 809 264	8,4	1,9	13,1
2°	AUTRES	88 739 111 000	1,1	0,4	0	0,0	0,0	-100,0	0	0,0	0,0	-100,0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
a.	Bonus sur contrat chinois	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
b.	Pas de porte minier	63 000 000 000	0,8	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
c.	Vente de participations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
d.	Excédent de gestion des ETS publics	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
e.	Autres recettes	25 739 111 000	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
I.1.1.5.	Recettes des Pétroliers Producteurs	410 435 000 000	5,0	1,9	398 633 220 178	4,9	1,1	-2,9	398 633 220 178	4,8	1,1	-2,9	453 860 253 151	4,9	1,1	13,9	513 446 498 045	5,0	1,1	13,1
1°	DGI	169 520 668 000	2,0	0,8	183 371 281 282	2,2	0,5	8,2	183 371 281 282	2,2	0,5	8,2	208 775 716 450	2,3	0,5	13,9	236 185 389 101	2,3	0,5	13,1
2°	DGRAD	240 914 332 000	2,9	1,1	215 261 938 886	2,6	0,6	-10,6	215 261 938 886	2,6	0,6	-10,6	245 084 536 701	2,7	0,6	13,9	277 261 108 944	2,7	0,6	13,1
I.1.2.	RECETTES EXCEPTIONNELLES	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
I.1.2.1.	Dons et legs intérieurs courants	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
I.1.2.2.	Dons et legs intérieurs projets	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
I.1.2.3.	Remboursement de prêts et avances	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
I.1.2.4.	Produits des emprunts intérieurs	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
I.2.	RECETTES EXTERIEURES	1 968 609 176 000	23,8	9,0	1 344 000 000 000	16,5	3,7	-31,7	1 582 028 504 634	19,0	4,4	-19,6	1 530 199 063 597	16,6	3,7	13,9	1 731 095 298 742	16,8	3,8	13,1
I.2.1.	RECETTES D'APPUI BUDGETAIRES	197 373 287 000	2,4	0,9	42 000 000 000	0,5	0,1	-78,7	50 985 200 233	0,7	0,1	-74,2	47 818 720 737	0,5	0,1	0,0	54 096 728 086	0,5	0,1	13,1
I.2.1.1.	Emprunt Programme	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
I.2.1.2.	Dons Budgétaires	0	0,0	0,0	9 000 000 000	0,1	0,0	0,0	9 000 000 000	0,1	0,0	0,0	10 246 868 729	0,1	0,0	13,9	11 592 156 018	0,1	0,0	13,1
I.2.1.3.	Ressources PPTE	197 373 287 000	2,4	0,9	33 000 000 000	0,4	0,1	-83,3	50 985 200 233	0,6	0,1	-74,2	37 571 852 008	0,4	0,1	13,9	42 504 572 067	0,4	0,1	13,1
a.	Ressources PPTE	40 373 287 000	0,5	0,2	33 000 000 000	0,4	0,1	-18,3	50 985 200 233	0,6	0,1	26,3	37 571 852 008	0,4	0,1	13,9	42 504 572 067	0,4	0,1	13,1
b.	Ressources Allègements IADM	157 000 000 000	1,9	0,7	0	0,0	0,0	-100,0	0	0,0	0,0	-100,0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	
I.2.2.	Recettes de Financement des Investissements	1 771 235 889 000	21,4	8,1	1 302 000 000 000	15,9	3,6	-26,5	1 531 043 304 401	18,3	4,2	-13,6	1 482 380 342 859	16,1	3,6	13,9	1 676 998 570 656	16,2	3,7	13,1
I.2.2.1.	Dons Projets	1 587 193 316 000	19,2	7,3	1 302 000 000 000	15,9	3,6	-18,0	1 531 043 304 401	18,3	4,2	-3,5	1 482 380 342 859	16,1	3,6	13,9	1 676 998 570 656	16,2	3,7	13,1
2.1.1.	Dons Projet PARSE et PME	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
2.1.2.	Autres Dons	1 587 193 316 000	19,2	7,3	1 302 000 000 000	15,9	3,6	-18,0	1 531 043 304 401	18,3	4,2	-3,5	1 482 380 342 859	16,1	3,6	13,9	1 676 998 570 656	16,2	3,7	13,1
I.2.2.2.	Emprunts Projets	184 042 573 000	2,2	0,8	0	0,0	0,0	-100,0	0	0,0	0,0	-100,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
2.2.1.	Banque Mondiale	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
2.2.2.	BAD	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
2.2.3.	Chine	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
2.2.4.	Inde	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
II.	BUDGETS ANNEXES	516 429 915 000	6,2	2,4	535 021 391 940	6,5	1,5	3,6	535 021 391 940	6,4	1,5	3,6	553 212 119 266	6,0	1,4	3,4	570 361 694 963	5,5	1,2	3,1
III.	COMPTES SPECIAUX	307 999 348 000	3,7	1,4	319 087 324 528	3,9	0,5	3,6	362 546 710 885	4,3	0,5	17,7	329 936 293 562	3,6	0,8	3,4	340 164 318 662	3,3	0,7	3,1
III.1.	FONER	91 491 128 000	1,1	0,4	94 784 808 608	1,2	0,3	3,6	105 244 194 965	1,3	0,3	15,0	98 007 492 101	1,1	0,2	3,4	101 045 724 356	1,0	0,2	3,1
III.2.	FONDS DE PROMOTION DE L'EDUCATION	2 497 234 700	0,0	0,0	2 587 135 149	0,0	0,0	3,6	2 587 135 460	0,0	0,0	3,6	2 675 097 744	0,0	0,0	3,4	2 758 025 774	0,0	0,0	3,1
III.3.	FONDS DE PROMOTION CULTURELLE	5 874 389 200	0,1	0,0	6 085 867 211	0,1	0,0	3,6	6 085 867 004	0,1	0,0	3,6	6 292 786 696	0,1	0,0	3,4	6 487 863 084	0,1	0,0	3,1
III.4.	FONDS DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE	120 569 121 400	1,5	0,6	124 909 609 770	1,5	0,0	3,6	124 909 609 356	1,5	0,0	3,6	129 156 536 503	1,4	0,3	3,4	133 160 389 134	1,3	0,3	3,1
III.5.	FONDS DE CONTREPARTIE	12 057 474 700	0,1	0,1	12 491 543 789	0,2	0,0	3,6	12 491 544 100	0,1	0,0	3,6	12 916 256 278	0,1	0,0	3,4	13 316 660 223	0,1	0,0	3,1
III.6.	OPEC	510 000 000	0,0	0,0	528 360 000	0,0	0,0	3,6	528 360 000	0,0	0,0	3,6	546 324 240	0,0	0,0	3,4	563 260 291	0,0	0,0	3,1
III.7.	FONDS SPECIAL DE DEVELOPPEMENT	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
III.8.	PPP-BOT-TROC	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
III.9.	RVA	75 000 000 000	0,9	0,3	77 700 000 000	1,0	0,2	3,6	77 700 000 000	0,9	0,2	3,6	80 341 800 000	0,9	0,2	3,4	82 832 395 800	0,8	0,2	3,1
IV.	RECETTES PROPRES DES PROVINCES	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	
	TOTAL RECETTES / FC	8 273 433 608 919	100,0	37,9	8 169 704 198 623	100,0	22,5	-1,3	8 363 216 816 059	100,1	23,0	1,1	9 212 253 588 755	100,0	22,6	12,8	10 333 139 813 222	100,0	22,6	12,2

TABLEAU N° 2 : CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2015 - 2017 : EVOLUTION DES DEPENSES ET DU SOLDE

DÉPENSES	BUDGET 2014				PROJECTION 2015 INITIALE				PROJECTION 2015 FINALE				PROJECTION 2016				PROJECTION 2017			
	PREVISIONS 2014	Struct (%)	%PB		Struct (%)	%PB	Taux Accr.	%RC	Struct (%)	%PB	Taux Accr.	%RC	Struct (%)	%PB	Taux Accr.	%RC	Struct (%)	%PB	Taux Accr.	%RC
A. BUDGET GENERAL	7 449 004 345 919	90,0	34,1	7 315 595 482 155	89,5	20,1	-1,8	7 465 648 713 234	89,3	20,6	0,2	8 656 970 664 412	90,7	21,2	18,3	9 751 135 736 168	91,5	21,3	12,6	
<i>dont celles sur ressources internes</i>	<i>5 677 768 453 919</i>	<i>68,6</i>	<i>26,0</i>	<i>6 013 595 482 155</i>	<i>73,6</i>	<i>16,6</i>	<i>5,9</i>	<i>5 934 605 408 833</i>	<i>71,0</i>	<i>16,3</i>	<i>4,5</i>	<i>7 174 590 321 563</i>	<i>75,2</i>	<i>17,6</i>	<i>19,3</i>	<i>8 074 137 165 512</i>	<i>75,7</i>	<i>17,6</i>	<i>12,5</i>	
I. DETTE PUBLIQUE ET FRAIS FINANCIERS	369 067 790 000	4,5	1,7	336 301 526 000	4,1	0,9	-8,9	336 301 526 000	4,0	0,9	-8,9	337 982 760 313	3,5	0,8	0,5	377 679 001 385	3,5	0,8	11,7	4,9
1.1. Dette publique	258 382 619 000	3,1	1,2	231 806 650 000	2,8	0,6	-10,3	231 806 650 000	2,8	0,6	-10,3	222 302 175 132	2,3	0,5	-4,1	250 339 931 482	2,3	0,5	12,6	3,3
1.1.1. Dette Intérieure	80 000 000 000	1,0	0,4	80 000 000 000	1,0	0,2	0,0	80 000 000 000	1,0	0,2	0,0	89 925 385 132	0,9	0,2	12,4	100 758 261 482	0,9	0,2	12,0	1,3
1.1.2. Dette Extérieure (Principal)	178 382 619 000	2,2	0,8	151 806 650 000	1,9	0,4	-14,9	151 806 650 000	1,8	0,4	-14,9	132 376 790 000	1,4	0,3	-12,8	149 581 670 000	1,4	0,3	13,0	1,9
1.2. Frais financiers	110 685 171 000	1,3	0,5	104 494 876 000	1,3	0,3	-5,6	104 494 876 000	1,2	0,3	-5,6	115 680 585 181	1,2	0,3	10,7	127 339 069 903	1,2	0,3	10,1	1,7
1.2.1. Intérieurs	87 356 926 000	1,1	0,4	87 356 926 000	1,1	0,2	0,0	87 356 926 000	1,0	0,2	0,0	98 195 065 181	1,0	0,2	12,4	110 024 149 903	1,0	0,2	12,0	1,4
1.2.2. Extérieurs	23 328 245 000	0,3	0,1	17 137 950 000	0,2	0,0	-26,5	17 137 950 000	0,2	0,0	-26,5	17 485 520 000	0,2	0,0	2,0	17 314 920 000	0,2	0,0	-1,0	0,2
II. DEPENSES DE PERSONNEL (RÉMUNÉRATIONS)	1 574 865 360 000	19,0	7,2	1 740 000 000 000	21,3	4,8	10,5	1 750 851 335 881	20,9	4,8	11,2	2 082 420 504 018	21,8	5,1	19,7	2 249 042 594 009	21,1	4,9	8,0	29,2
2.1. Pouvoir Central	875 600 643 000	10,6	4,0	863 688 600 985	10,6	2,4	-1,4	1 076 007 614 098	12,9	3,0	22,9	1 383 155 787 018	14,5	3,4	60,1	1 549 777 877 008	14,5	3,4	12,0	20,1
2.2. Provinces	699 264 717 000	8,5	3,2	876 331 399 005	10,7	2,4	25,3	674 843 721 783	8,1	1,9	-3,5	699 264 717 000	7,3	1,7	-20,2	699 264 717 000	6,6	1,5	0,0	9,1
III. BIENS, MATÉRIELS ET PRESTATIONS (FONCT.)	1 149 395 656 667	13,9	5,3	1 157 434 375 109	14,2	3,2	0,7	1 118 082 956 854	13,4	3,1	-2,7	1 301 034 149 335	13,6	3,2	12,4	1 457 763 442 699	13,7	3,2	12,0	19,0
3.1. Institutions	343 184 229 667	4,1	1,6	345 000 000 000	4,2	0,9	0,5	337 160 773 625	4,0	0,9	-1,8	387 803 223 382	4,1	0,9	12,4	434 520 002 643	4,1	0,9	12,0	5,6
3.2. Ministères	679 151 482 000	8,2	3,1	684 934 375 109	8,4	1,9	0,9	678 922 183 229	8,1	1,9	0,0	769 912 343 399	8,1	1,9	12,4	862 659 960 819	8,1	1,9	12,0	11,2
3.2.1. Fonctionnement des Ministères	645 751 482 000	7,8	3,0	650 000 000 000	8,0	1,8	0,7	662 839 144 000	7,9	1,8	2,6	730 643 754 198	7,7	1,8	12,4	818 660 874 544	7,7	1,8	12,0	10,6
3.2.2. Financement des réformes	33 400 000 000	0,4	0,2	34 934 375 109	0,4	0,1	4,6	16 083 039 229	0,2	0,0	-51,8	39 268 589 200	0,4	0,1	12,4	43 999 086 274	0,4	0,1	12,0	0,6
3.3. Subvention aux Services Déconcentrés	7 500 002 000	0,1	0,0	7 500 000 000	0,1	0,0	0,1	7 000 000 000	0,1	0,0	-6,7	8 430 504 856	0,1	0,0	12,4	9 446 087 014	0,1	0,0	12,0	0,1
3.4. Charges communes	119 559 942 000	1,4	0,5	120 000 000 000	1,5	0,3	0,4	95 000 000 000	1,1	0,3	-20,5	134 888 077 698	1,4	0,3	12,4	151 137 382 224	1,4	0,3	12,0	2,0
IV. TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	1 230 723 845 272	14,9	5,6	1 361 325 078 732	16,7	3,7	10,6	1 317 704 597 107	15,8	3,6	7,1	1 513 635 062 360	15,9	3,7	11,2	1 678 267 705 904	15,7	3,7	10,9	21,8
4.1. Rétrocession aux Régions financières	242 431 873 000	2,9	1,1	280 147 220 195	3,4	0,8	15,6	276 955 414 298	3,3	0,8	14,2	318 959 087 806	3,3	0,8	13,9	360 834 476 068	3,4	0,8	13,1	4,7
4.2. Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	212 400 000 000	2,6	1,0	241 698 100 000	3,0	0,7	13,8	241 698 100 000	2,9	0,7	13,8	241 698 100 000	2,5	0,6	0,0	241 698 100 000	2,3	0,5	0,0	3,1
4.3. Interventions économiques, soc., cult. et scient.	108 644 154 155	1,3	0,5	112 496 766 209	1,4	0,3	3,5	194 901 708 959	1,0	0,2	-21,9	126 453 937 843	1,3	0,3	12,4	141 687 232 320	1,3	0,3	12,0	1,8
4.4. Organismes Auxiliaires (y compris Services ex BPO)	78 749 998 000	1,0	0,4	78 749 998 000	1,0	0,2	0,1	79 567 907 155	1,0	0,2	1,3	88 520 298 741	0,9	0,2	12,4	99 183 911 128	0,9	0,2	12,0	1,3
4.4.1. Fonctionnement des Organismes Auxiliaires	51 749 998 000	0,6	0,2	51 749 998 000	0,6	0,1	0,0	52 567 907 155	0,6	0,1	1,6	58 170 481 259	0,6	0,1	12,4	65 177 997 877	0,6	0,1	12,0	0,8
4.4.2. Fonctionnement des Services ex-BPO	27 000 000 000	0,3	0,1	27 000 000 000	0,3	0,1	0,0	27 000 000 000	0,3	0,1	0,0	30 349 817 482	0,3	0,1	12,4	34 005 913 250	0,3	0,1	12,0	0,4
4.5. Pensions de retraite	2 500 000 000	0,0	0,0	2 500 000 000	0,0	0,0	#DIV/0!	2 500 000 000	0,0	0,0	0,0	2 810 168 285	0,0	0,0	12,4	3 148 695 671	0,0	0,0	12,0	0,0
4.6. Bourses d'études	585 997 820 117	7,1	2,7	645 732 994 328	7,9	1,8	10,2	632 081 466 695	7,6	1,7	7,9	735 193 469 683	7,7	1,8	13,9	831 715 290 717	7,8	1,8	13,1	10,8
4.7. TVA remboursable	2 846 565 798 980	34,4	13,0	2 481 383 003 882	30,4	6,8	-12,8	2 725 556 798 980	32,6	7,5	-4,3	3 153 075 805 869	33,1	7,7	27,1	3 687 176 877 009	34,6	8,1	16,9	47,9
V. DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	1 113 133 906 980	13,5	5,1	1 217 534 502 314	14,9	3,4	9,4	1 232 664 992 991	14,7	3,4	10,7	1 713 580 313 383	18,0	4,2	40,7	2 058 229 289 540	19,3	4,5	20,1	26,8
5.1. Investissements sur ressources propres	161 476 524 980	2,0	0,7	249 086 755 346	3,0	0,7	54,3	99 373 483 731	1,2	0,3	-38,5	279 980 280 072	2,9	0,7	12,4	313 719 365 337	2,9	0,7	12,0	4,1
5.1.1. Projets Gouvernement central	68 281 344 000	0,8	0,3	68 191 138 920	0,8	0,2	-0,1	60 000 000 000	0,7	0,2	-12,1	76 651 430 375	0,8	0,2	12,4	85 885 257 576	0,8	0,2	12,0	1,1
5.1.2. Contrepartie des projets	883 376 038 000	10,7	4,0	900 256 608 048	11,0	2,5	1,9	151 151 151	1,2	0,3	21,5	1 366 938 604 936	14,2	3,3	50,7	1 658 624 676 627	15,6	3,6	22,2	21,6
5.2. Investissements sur ressources extérieures	1 733 431 892 000	21,0	7,9	1 263 848 501 568	15,5	3,5	-27,1	1 492 891 805 969	17,9	4,1	-13,9	1 439 485 490 486	15,1	3,5	13,9	1 628 947 587 469	15,3	3,6	13,2	21,2
5.2.1. Autres bailleurs	1 733 431 892 000	21,0	7,9	1 263 848 501 568	15,5	3,5	-27,1	1 492 891 805 969	17,9	4,1	-13,9	1 439 485 490 486	15,1	3,5	13,9	1 628 947 587 469	15,3	3,6	13,2	21,2
VI. DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	278 385 896 000	3,4	1,3	239 151 498 432	2,9	0,7	-14,1	217 151 498 432	2,6	0,6	-22,0	268 822 382 518	2,8	0,7	12,4	301 206 115 162	2,8	0,7	12,0	3,9
6.1. Dépenses except. sur ressources propres	240 581 896 000	2,9	1,1	201 000 000 000	2,5	0,6	-16,5	179 000 000 000	2,1	0,5	-25,6	225 937 530 144 </								

Tableau 2.1 : ALLOCATION BUDGETAIRE AUX PRIORITES DU PROGRAMME D'ACTIONS
DU GOUVERNEMENT (QUINQUENNAT)
(en pourcentage du total du Budget)

Code	Axe et Actions	Historique		Projection					Cible du Programme
		2010 - 2014		2 014		2 015	2 016	2 017	
		Moyenne Période	2 013	Voté	Référence	Projection	Projection	Projection	
I	Poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat	36,71	34,47	30,04	32,02	31,99	31,96	31,93	31,93
1.1	Améliorer les procédures de prise des décisions publiques	16,70	13,81	10,27	10,32	10,20	10,08	9,96	9,96
1.1.1	Améliorer les procédures de prise des décisions publiques	16,66	13,68	9,80	10,05	9,93	9,82	9,70	9,70
1.1.2	Organiser le recensement général de la population pour orienter les décisions publiques	0,04	0,13	0,48	0,27	0,26	0,26	0,26	0,26
1.2	Poursuivre le processus de décentralisation	5,01	4,85	3,37	5,52	5,46	5,39	5,33	5,33
1.3	Réformer l'Administration Publique	0,37	0,44	0,57	2,14	2,14	2,13	2,13	2,13
1.4	Reformer l'Armée, la Police et les services de sécurité	12,81	13,16	12,95	11,20	11,28	11,36	11,44	11,44
1.4.1	Reformer l'Armée	8,44	8,56	6,23	6,70	6,72	6,73	6,75	6,75
1.4.2	Reformer la Police	2,74	3,19	2,82	2,91	2,95	2,98	3,02	3,02
1.4.3	Reformer les services de sécurité	1,63	1,41	3,89	1,59	1,62	1,65	1,68	1,68
1.5	Réformer le système judiciaire	0,69	1,47	1,90	1,78	1,88	1,97	2,06	2,06
1.6	Promouvoir les droits de l'homme	0,02	0,08	0,03	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
1.7	Lutter contre la corruption et l'impunité	0,98	0,51	0,59	0,77	0,76	0,75	0,74	0,74
1.8	Promouvoir le Genre et l'amélioration du statut de la femme et de l'enfant	0,12	0,15	0,35	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18
II	Consolider la stabilité macroéconomique et accélérer la croissance et la création d'emplois	26,04	22,10	21,61	20,14	20,70	21,25	21,81	21,81
2.0	Consolider la stabilité macro économique	21,42	18,20	16,55	10,64	10,51	10,39	10,26	10,26
2.1	Poursuites des réformes structurelles de l'économie	0,14	0,11	0,15	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11
2.2	Développement des industries de transformation et des industries structurantes	0,22	0,12	0,48	0,63	0,62	0,61	0,61	0,61
2.3	Promotion des politiques favorables à la création d'emploi	0,06	0,08	0,15	0,24	0,24	0,23	0,23	0,23
2.4	Promotion de la classe moyenne et protection du petit commerce	0,02	0,06	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
2.5	Consolidation et extension des activités de la micro finance	0,17	0,21	0,32	0,50	0,49	0,49	0,48	0,48
2.6	Promotion de la croissance des secteurs économiques clés :	4,00	3,32	3,92	7,98	8,68	9,38	10,08	10,08
2.6.1	Secteur Agricole, Elevage et Pêche	1,45	1,42	1,45	0,77	0,76	0,75	0,74	0,74
2.6.2	Secteur de Mines	0,33	0,33	0,53	0,76	0,75	0,74	0,73	0,73
2.6.3	Secteur des Hydrocarbures et du Gaz Naturel	0,24	0,21	0,21	0,25	0,24	0,24	0,24	0,24
2.6.4	Secteur de Télécommunication et des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	0,70	0,87	0,42	1,53	1,51	1,49	1,47	1,47
2.6.5	Secteur de la Forêt, du Tourisme et de l'Environnement	0,67	0,33	0,51	1,12	1,12	1,11	1,11	1,11
2.6.6	Secteur de l'Energie Electrique	0,61	0,16	0,80	3,56	4,31	5,05	5,80	5,80
III.	Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base	12,58	11,43	13,06	7,29	7,21	7,12	7,03	7,03

Tableau 2.1 : ALLOCATION BUDGETAIRE AUX PRIORITES DU PROGRAMME D' ACTIONS
DU GOUVERNEMENT (QUINQUENNAT)

(en pourcentage du total du Budget)

Code	Axe et Actions	Historique		Projection					Cible du Programme
		2010 - 2014		2 014		2 015	2 016	2 017	
		Moyenne Période	2 013	Voté	Référence	Projection	Projection	Projection	
3.1	Cadre et priorité de l'intervention	1,22	1,36	0,18	1,36	1,35	1,33	1,32	1,32
3.2	Routes	5,28	0,32	9,91	0,94	0,93	0,92	0,91	0,91
3.3	Voiries	4,49	5,17	1,97	1,80	1,78	1,76	1,74	1,74
3.4	Ports et Aéroports	0,03	0,04	0,03	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
3.5	Transport ferroviaire	0,12	0,05	0,26	0,43	0,42	0,42	0,41	0,41
3.6	Ports, voies maritimes et fluviales navigables	0,18	0,05	0,17	0,29	0,29	0,29	0,28	0,28
3.7	Autres infrastructures de soutien à la croissance	1,25	4,39	0,49	2,34	2,31	2,28	2,26	2,26
3.8	Réformes institutionnelles du secteur	0,01	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
IV.	Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population	21,85	26,74	33,83	38,79	38,34	37,88	37,43	37,43
<u>4.1</u>	<u>Amélioration du cadre de vie</u>	<u>18,69</u>	<u>20,26</u>	<u>29,80</u>	<u>32,64</u>	<u>32,26</u>	<u>31,87</u>	<u>31,49</u>	<u>31,49</u>
4.1.1	Eau potable	0,79	1,07	3,28	0,89	0,88	0,87	0,86	0,86
4.1.2	Electricité en milieu rural	0,14	0,08	0,46	0,46	0,46	0,45	0,45	0,45
4.1.3	Assainissement du milieu	0,66	0,14	0,27	0,13	0,13	0,13	0,12	0,12
4.1.4	Habitat-Urbanisme-Foncier	0,27	0,28	0,53	0,43	0,43	0,42	0,42	0,42
4.1.5	Transport en commun	0,19	0,42	0,16	0,67	0,66	0,65	0,65	0,65
4.1.6	Santé...	4,95	4,63	9,27	12,79	12,64	12,49	12,34	12,34
4.1.7	Education	10,92	12,85	15,34	16,75	16,56	16,36	16,16	16,16
4.1.8	Sports, Loisirs et Culture	0,76	0,79	0,48	0,51	0,50	0,50	0,49	0,49
<u>4.2</u>	<u>Amélioration des conditions sociales de la population :</u>	<u>3,17</u>	<u>6,48</u>	<u>4,03</u>	<u>6,15</u>	<u>6,08</u>	<u>6,01</u>	<u>5,93</u>	<u>5,93</u>
4.2.1	Niveau de revenu et pouvoir d'achat	0,85	2,98	0,48	1,39	1,38	1,36	1,34	1,34
4.2.2	Protection sociale : réforme de la sécurité sociale et régime de retraité	0,49	0,32	0,38	0,77	0,76	0,75	0,74	0,74
4.2.3	Réduction des inégalités et de la vulnérabilité	1,19	2,67	0,55	0,49	0,48	0,48	0,47	0,47
4.2.4	Dynamique communautaire	0,64	0,50	2,62	3,50	3,46	3,42	3,38	3,38
V.	Renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté	0,79	0,75	0,63	0,76	0,75	0,74	0,73	0,73
5.1	Assurer une adéquation entre la formation et le monde du travail	0,27	0,16	0,17	0,35	0,34	0,34	0,34	0,34
5.2	Initiation à la nouvelle citoyenneté	0,51	0,59	0,46	0,41	0,41	0,40	0,40	0,40
VI.	Renforcer la diplomatie et la coopération au développement	2,03	4,51	0,83	1,00	1,02	1,04	1,06	1,06
6.1	Redéfinir une nouvelle politique étrangère qui réaffirme la place du Congo sur l'échiquier international	1,01	1,42	0,59	0,64	0,66	0,69	0,71	0,71
6.2	Renforcer la coopération régionale et internationale	1,02	3,09	0,24	0,36	0,36	0,35	0,35	0,35

Tableau 2.1 : ALLOCATION BUDGETAIRE AUX PRIORITES DU PROGRAMME D'ACTIONS
 DU GOUVERNEMENT (QUINQUENNAT)

(en pourcentage du total du Budget)

Code	Axe et Actions	Historique		Projection					Cible du Programme
		2010 - 2014		2 014		2 015	2 016	2 017	
		Moyenne Période	2 013	Voté	Référence	Projection	Projection	Projection	
	TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau 2.2 : ALLOCATION BUDGETAIRE AUX PRIORITES DU PROGRAMME D' ACTIONS DU GOUVERNEMENT (QUINQUENNAT)
(en millions de CDF)

Code	Axe et Actions	Historique		Projection			
		2010 - 2014		2 014	2 015	2 016	2 017
		Moyenne Période	2 013	Référence	Projection	Projection	Projection
I	Poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat	984 562 272 147,39	1 406 472 081 526,72	2 013 850 070 768,00	2 035 973 995 600,21	2 361 613 319 408,36	2 669 191 981 595,36
1.1	Améliorer les procédures de prise des décisions publiques	408 299 233 241,32	514 285 805 568,15	648 988 412 676,00	648 988 412 676,00	744 505 003 606,09	832 090 357 934,51
1.1.1	Améliorer les procédures de prise des décisions publiques	407 432 971 946,46	512 890 805 504,15	632 301 433 676,00	632 301 433 676,00	725 362 074 213,34	810 695 408 413,45
1.1.2	Organiser le recensement général de la population pour orienter les décisions publiques	866 261 294,86	1 395 000 064,00	16 686 979 000,00	16 686 979 000,00	19 142 929 392,75	21 394 949 621,06
1.2	Poursuivre le processus de décentralisation	150 819 878 007,38	258 180 928 491,04	347 200 852 165,00	347 200 852 165,00	398 301 058 453,86	445 158 150 300,25
1.3	Réformer l'Administration Publique	15 409 877 612,85	21 485 059 417,31	134 848 317 000,00	136 149 337 060,24	157 715 813 135,86	178 019 523 962,56
1.4	Réformer l'Armée, la Police et les services de sécurité	358 380 536 138,53	533 906 444 488,94	704 372 620 927,00	717 945 032 329,07	839 554 300 670,25	956 574 000 275,05
1.4.1	Réformer l'Armée	230 746 814 659,27	327 612 182 212,96	421 524 421 260,00	427 465 384 480,78	497 357 713 659,64	563 857 623 801,59
1.4.2	Réformer la Police	79 130 332 223,37	131 999 349 826,54	183 075 013 000,00	187 483 688 856,46	220 256 064 512,70	252 096 413 681,94
1.4.3	Réformer les services de sécurité	48 503 889 255,90	74 294 912 449,44	99 773 186 667,00	102 995 958 991,83	121 940 522 497,91	140 619 962 791,53
1.5	Réformer le système judiciaire	21 302 848 588,25	55 834 287 369,76	112 213 815 000,00	119 464 308 369,90	145 564 095 542,45	172 439 249 534,17
1.6	Promouvoir les droits de l'homme	1 064 036 885,00	4 646 762 419,00	6 449 241 000,00	6 449 241 000,00	7 398 425 149,32	8 268 793 629,10
1.7	Lutter contre la corruption et l'impunité	26 322 955 628,30	12 871 957 756,53	48 325 706 000,00	48 325 706 000,00	55 438 169 953,52	61 960 049 235,97
1.8	Promouvoir le Genre et l'amélioration du statut de la femme et de l'enfant	2 962 906 045,76	5 260 836 015,99	11 451 106 000,00	11 451 106 000,00	13 136 452 897,01	14 681 856 723,75
II	Consolider la stabilité macroéconomique et accélérer la croissance et la création d'emplois	690 956 328 079,83	941 054 982 286,20	1 266 746 807 226,00	1 317 246 671 941,28	1 570 439 223 423,21	1 823 102 940 313,88
2.0	Consolider la stabilité macro économique	562 574 054 006,57	749 883 809 515,81	668 979 034 226,00	668 979 034 226,00	767 437 797 903,30	857 721 021 157,42
2.1	Poursuites des réformes structurelles de l'économie	3 340 501 571,36	4 401 554 722,03	6 995 976 000,00	6 995 976 000,00	8 025 627 323,04	8 969 781 370,88
2.2	Développement des industries de transformation et des industries structurantes	5 030 385 752,86	5 210 638 384,00	39 522 881 000,00	39 522 881 000,00	45 339 765 836,65	50 673 644 637,65
2.3	Promotion des politiques favorables à la création d'emploi	2 073 385 234,37	5 120 132 377,94	15 076 709 000,00	15 076 709 000,00	17 295 663 634,62	19 330 366 988,46
2.4	Promotion de la classe moyenne et protection du petit commerce	683 967 534,43	2 517 541 471,00	2 989 977 000,00	2 989 977 000,00	3 430 034 795,21	3 833 552 315,50
2.5	Consolidation et extension des activités de la micro finance	4 696 504 672,83	8 190 455 891,43	31 288 126 000,00	31 288 126 000,00	35 893 038 928,70	40 115 582 118,16
2.6	Promotion de la croissance des secteurs économiques clés	112 557 529 307,42	165 730 849 923,99	501 894 104 000,00	552 393 968 715,28	693 017 295 001,68	842 458 991 725,81
2.6.1	Secteur Agricole, Elevage et Pêche	41 188 303 337,34	74 299 686 170,51	48 145 686 000,00	48 145 686 000,00	55 231 655 032,56	61 729 239 404,38
2.6.2	Secteur de Mines	10 861 099 206,38	12 393 840 010,80	47 621 369 000,00	47 621 369 000,00	54 630 170 287,45	61 056 994 551,19
2.6.3	Secteur des Hydrocarbures et du Gaz Naturel	8 419 528 688,47	12 133 766 321,23	15 469 647 000,00	15 469 647 000,00	17 746 433 326,95	19 834 166 308,57
2.6.4	Secteur de Télécommunication et des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	19 111 020 356,58	32 187 851 992,13	95 933 038 000,00	95 933 038 000,00	110 052 237 308,27	122 999 046 466,82
2.6.5	Secteur de la Forêt, du Tourisme et de l'Environnement	17 213 825 632,31	27 224 434 202,14	70 508 156 000,00	71 008 020 715,28	82 046 016 344,77	92 370 337 055,36
2.6.6	Secteur de l'Energie Electrique	15 763 752 086,33	7 491 271 227,18	224 216 208 000,00	274 216 208 000,00	373 310 782 701,68	484 469 207 939,50
III.	Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base	276 895 367 299,13	241 683 144 476,87	458 602 172 114,00	458 602 172 114,00	526 098 163 133,08	587 989 612 896,82
3.1	Cadre et priorité de l'intervention	27 428 898 201,22	14 561 934 638,36	85 790 565 000,00	85 790 565 000,00	98 417 018 943,88	109 995 033 106,84
3.2	Routes	112 367 731 081,55	38 628 410 191,73	59 142 781 079,00	59 142 781 079,00	67 847 276 747,11	75 828 993 116,15
3.3	Voiries	106 201 312 525,03	178 180 739 489,11	113 310 655 835,00	113 310 655 835,00	129 987 452 138,32	145 279 487 784,34
3.4	Ports et Aéroports	690 825 148,43	1 312 609 194,00	5 026 807 000,00	5 026 807 000,00	5 766 640 652,69	6 445 042 090,43
3.5	Transport ferroviaire	2 691 261 987,76	3 645 312 450,00	27 000 000 000,00	27 000 000 000,00	30 973 796 611,37	34 617 628 335,76
3.6	Ports, voies maritimes et fluviales navigables	4 719 698 230,17	3 516 666 192,67	18 544 642 000,00	18 544 642 000,00	21 273 998 871,81	23 776 723 125,03
3.7	Autres infrastructures de soutien à la croissance	22 269 114 317,95	0,00	147 075 150 200,00	147 075 150 200,00	168 721 325 514,15	188 570 106 927,76
3.8	Réformes institutionnelles du secteur	526 525 807,02	1 837 472 321,00	2 711 571 000,00	2 711 571 000,00	3 110 653 653,75	3 476 598 410,52
IV.	Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population	610 869 389 926,85	1 015 496 073 494,00	2 439 833 900 880,00	2 439 833 900 880,00	2 798 922 926 347,81	3 128 194 932 653,83
4.1	Amélioration du cadre de vie	525 072 007 795,14	860 403 522 499,38	2 053 001 669 992,00	2 053 001 669 992,00	2 355 157 635 894,16	2 632 224 029 054,63
4.1.1	Eau potable	19 730 845 853,31	13 013 672 648,66	56 046 072 880,00	56 046 072 880,00	64 294 802 305,60	71 858 597 060,69
4.1.2	Electricité en milieu rural	3 562 863 663,61	6 236 059 870,00	29 198 429 000,00	29 198 429 000,00	33 495 785 230,28	37 436 309 744,82
4.1.3	Assainissement du milieu	15 475 856 712,62	6 444 986 628,00	8 061 611 000,00	8 061 611 000,00	9 248 099 980,52	10 336 668 643,91
4.1.4	Habitat-Urbanisme-Foncier	8 291 304 224,03	18 602 502 249,17	27 225 212 000,00	27 225 212 000,00	31 232 154 784,80	34 906 380 384,38
4.1.5	Transport en commun	8 928 726 593,29	38 805 387 152,55	42 163 567 000,00	42 163 567 000,00	48 369 101 802,52	54 059 358 952,44
4.1.6	Santé	135 813 613 550,83	221 132 324 374,22	804 618 819 396,00	804 618 819 396,00	923 040 728 209,45	1 031 629 453 400,28
4.1.7	Education	313 699 940 751,42	526 859 010 099,47	1 053 774 838 716,00	1 053 774 838 716,00	1 208 866 945 502,68	1 351 080 952 453,50
4.1.8	Sports, Loisirs et Culture	19 568 856 446,03	31 309 579 477,31	31 913 120 000,00	31 913 120 000,00	36 610 018 078,31	40 916 908 414,61
4.2	Amélioration des conditions sociales de la population :	85 797 382 131,72	155 092 550 994,62	386 832 230 888,00	386 832 230 888,00	443 765 290 453,66	495 970 903 599,00
4.2.1	Niveau de revenu et pouvoir d'achat	28 025 933 020,14	90 280 149 914,00	87 668 262 000,00	87 668 262 000,00	100 571 070 980,02	112 402 492 991,03
4.2.2	Protection sociale : réforme de la sécurité sociale et régime de retraite	15 821 289 256,34	26 834 489 919,85	48 223 053 000,00	48 223 053 000,00	55 320 408 725,98	61 828 434 295,17

Tableau 2.2 : ALLOCATION BUDGETAIRE AUX PRIORITES DU PROGRAMME D'ACTIONS DU GOUVERNEMENT (QUINQUENNAT)
(en millions de CDF)

Code	Axe et Actions	Historique		Projection			
		2010 - 2014		2 014	2 015	2 016	2 017
4.2.3	Réduction des inégalités et de la vulnérabilité	27 252 048 444,59	21 624 215 593,08	30 672 579 000,00	30 672 579 000,00	35 186 897 166,38	39 326 368 145,23
4.2.4	Dynamique communautaire	14 698 111 410,64	16 353 695 567,69	220 268 336 888,00	220 268 336 888,00	252 686 913 581,27	282 413 608 167,57
V.	Renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté	19 502 238 212,36	25 577 262 116,81	47 883 322 900,00	47 883 322 900,00	54 930 677 947,46	61 392 854 653,09
5.1	Assurer une adéquation entre la formation et le monde du travail	6 510 555 349,28	5 593 315 746,28	21 934 262 900,00	21 934 262 900,00	25 162 496 217,96	28 122 672 625,59
5.2	Initiation à la nouvelle citoyenneté	12 991 682 863,09	19 983 946 370,53	25 949 060 000,00	25 949 060 000,00	29 768 181 729,49	33 270 182 027,49
VI.	Renforcer la diplomatie et la coopération au développement	47 913 789 316,74	53 002 010 984,45	62 889 300 000,00	64 879 300 000,00	76 765 778 919,44	88 472 891 000,11
6.1	Redéfinir une nouvelle politique étrangère qui réaffirme la place du Congo sur l'échiquier international	27 001 502 881,29	35 058 108 767,77	40 107 890 000,00	42 097 890 000,00	50 631 454 480,17	59 264 061 950,31
6.2	Renforcer la coopération régionale et internationale	20 912 286 435,44	17 943 902 216,68	22 781 410 000,00	22 781 410 000,00	26 134 324 439,27	29 208 829 049,80
	TOTAL	2 630 699 384 982,30	3 683 285 554 885,05	6 289 805 573 888,00	6 364 419 363 435,49	7 388 770 089 179,35	8 358 345 213 112,88

	A	B	K	L	M	N	O	R	U	X	AA	AB
5	Tableau de Passage 1.1 : DES PRIORITES DU PROGRAMME D'ACTIONS DU GOUVERNEMENT AUX MISSIONS DE L'ETAT (SOUS FONCTIONS BUDGETAIRES)											
6												
7												
8	Code	Axe et Actions	Historique		Projection						Cible du Programme	
9			2010 - 2014		2 014			2 015	2 016	2 017		2 018
10			Moyenne Période	2 013	Voté	Mesures Temporaires	Référence	Projection	Projection	Projection		Projection
11	I	Poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat	37,73	38,19	28,31	1,98	32,02	31,99	31,96	31,93	31,93	31,93
12	1.1	Améliorer les procédures de prise des décisions publiques	16,63	13,96	9,06	0,05	10,32	10,20	10,08	9,96	9,96	9,96
13	1.1.1	Améliorer les procédures de prise des décisions publiques	16,59	13,92	8,84	0,26	10,05	9,93	9,82	9,70	9,70	9,70
14	1	Administration Centrale Publique	16,59	13,92	8,84	0,26	10,05	9,93	9,82	9,70	9,70	9,70
15	1.1.2	Organiser le recensement général de la population pour orienter les décisions publiques	0,04	0,04	0,22	-0,21	0,27	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26
16	1	Administration Centrale Publique	0,04	0,04	0,22	-0,21	0,27	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26
17	1.2	Poursuivre le processus de décentralisation	5,98	7,01	4,74	2,15	5,52	5,46	5,39	5,33	5,33	5,33
18	1	Administration Centrale Publique	5,98	7,01	4,74	2,15	5,52	5,46	5,39	5,33	5,33	5,33
19	1.3	Réformer l'Administration Publique	0,42	0,58	1,81	1,57	2,14	2,14	2,13	2,13	2,13	2,13
20	1	Administration Centrale Publique	0,42	0,58	1,81	1,57	2,14	2,14	2,13	2,13	2,13	2,13
21	1.4	Reformer l'Armée, la Police et les services de sécurité	12,79	14,50	10,21	-1,75	11,20	11,28	11,36	11,44	11,44	11,44
22	1.4.1	Reformer l'Armée	8,13	8,89	5,72	0,47	6,70	6,72	6,73	6,75	6,75	6,75
23	2	Défense	8,13	8,89	5,72	0,47	6,70	6,72	6,73	6,75	6,75	6,75
24	1.4.2	Reformer la Police	2,97	3,58	2,49	0,09	2,91	2,95	2,98	3,02	3,02	3,02
25	3	Ordre et sécurité publique	2,97	3,58	2,49	0,09	2,91	2,95	2,98	3,02	3,02	3,02
26	1.4.3	Reformer les services de sécurité	1,69	2,02	2,00	-2,31	1,59	1,62	1,65	1,68	1,68	1,68
27	3	Ordre et sécurité publique	1,69	2,02	2,00	-2,31	1,59	1,62	1,65	1,68	1,68	1,68

	A	B	K	L	M	N	O	R	U	X	AA	AB
28	1.5	Réformer le système judiciaire	0,94	1,52	1,51	-0,12	1,78	1,88	1,97	2,06	2,06	2,06
29	3	Ordre et sécurité publique	0,94	1,52	1,51	-0,12	1,78	1,88	1,97	2,06	2,06	2,06
30	1.6	Promouvoir les droits de l'homme	0,05	0,13	0,09	0,07	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
31	3	Ordre et sécurité publique	0,05	0,13	0,09	0,07	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
32	1.7	Lutter contre la corruption et l'impunité	0,80	0,35	0,65	0,18	0,77	0,76	0,75	0,74	0,74	0,74
33	3	Ordre et sécurité publique	0,80	0,35	0,65	0,18	0,77	0,76	0,75	0,74	0,74	0,74
34	1.8	Promouvoir le Genre et l'amélioration du statut de la femme et de l'enfant	0,13	0,14	0,25	-0,17	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18
35	10	Protection sociale, affaires sociales	0,13	0,14	0,25	-0,17	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18
36	II	Consolider la stabilité macroéconomique et accélérer la croissance et la création d'emplois	25,46	25,55	29,73	-1,47	20,14	20,70	21,25	21,81	21,81	21,81
37	2.0	Consolider la stabilité macro économique	20,82	20,36	19,93	-5,91	10,64	10,51	10,39	10,26	10,26	10,26
38	1	Administration Centrale Publique	20,82	20,36	19,93	-5,91	10,64	10,51	10,39	10,26	10,26	10,26
39	2.1	Poursuites des réformes structurelles de l'économie	0,15	0,12	0,09	-0,04	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11
40	4	Affaires économiques	0,15	0,12	0,09	-0,04	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11
41	2.2	Développement des industries de transformation et des industries structurantes	0,21	0,14	0,53	0,15	0,63	0,62	0,61	0,61	0,61	0,61
42	4	Affaires économiques	0,21	0,14	0,53	0,15	0,63	0,62	0,61	0,61	0,61	0,61
43	2.3	Promotion des politiques favorables à la création d'emploi	0,08	0,14	0,20	0,09	0,24	0,24	0,23	0,23	0,23	0,23
44	4	Affaires économiques	0,08	0,14	0,20	0,09	0,24	0,24	0,23	0,23	0,23	0,23
45	2.4	Promotion de la classe moyenne et protection du petit commerce	0,03	0,07	0,04	0,00	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
46	4	Affaires économiques	0,03	0,07	0,04	0,00	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
47	2.5	Consolidation et extension des activités de la micro finance	0,19	0,22	0,42	0,18	0,50	0,49	0,49	0,48	0,48	0,48
48	4	Affaires économiques	0,19	0,22	0,42	0,18	0,50	0,49	0,49	0,48	0,48	0,48
49	2.6	<u>Promotion de la croissance des secteurs économiques clés :</u>	3,99	4,50	8,51	4,06	7,98	8,68	9,38	10,08	10,08	10,08
50	2.6.1	Secteur Agricole, Elevage et Pêche	1,38	2,02	2,42	-0,68	0,77	0,76	0,75	0,74	0,74	0,74

	A	B	K	L	M	N	O	R	U	X	AA	AB
51	4	Affaires économiques	1,38	2,02	2,42	-0,68	0,77	0,76	0,75	0,74	0,74	0,74
52	2620	Promotion de la croissance du Secteur des Mines	0,33	0,34	0,64	0,23	0,76	0,75	0,74	0,73	0,73	0,73
53	4	Affaires économiques	0,33	0,34	0,64	0,23	0,76	0,75	0,74	0,73	0,73	0,73
54	2.6.3	Secteur des Hydrocarbures et du Gaz Naturel	0,22	0,33	0,21	0,04	0,25	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24
55	4	Affaires économiques	0,22	0,33	0,21	0,04	0,25	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24
56	2.6.4	Secteur de Télécommunication et des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	0,78	0,87	1,29	1,11	1,53	1,51	1,49	1,47	1,47	1,47
57	4	Affaires économiques	0,78	0,87	1,29	1,11	1,53	1,51	1,49	1,47	1,47	1,47
58	2.6.5	Secteur de la Forêt, du Tourisme et de l'Environnement	0,74	0,74	0,95	0,61	1,12	1,12	1,11	1,11	1,11	1,11
59	4	Affaires économiques	0,22	0,51	0,09	0,06	0,10	0,11	0,12	0,12	0,12	0,12
60	5	Protection de l'environnement, de la faune et de la flore	0,52	0,23	0,86	0,55	1,02	1,00	0,99	0,98	0,98	0,98
61	2.6.6	Secteur de l'Energie Electrique	0,54	0,20	3,01	2,76	3,56	4,31	5,05	5,80	5,80	5,80
62	4	Affaires économiques	0,54	0,20	3,01	2,76	3,56	4,31	5,05	5,80	5,80	5,80
63	III.	Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base	10,97	6,56	6,19	-5,77	7,29	7,21	7,12	7,03	7,03	7,03
64	3.1	Cadre et priorité de l'intervention	1,11	0,40	1,19	1,18	1,36	1,35	1,33	1,32	1,32	1,32
65	4	Affaires économiques	1,11	0,40	1,19	1,18	1,36	1,35	1,33	1,32	1,32	1,32
66	3.2	Routes	4,09	1,05	0,79	-8,97	0,94	0,93	0,92	0,91	0,91	0,91
67	4	Affaires économiques	4,09	1,05	0,79	-8,97	0,94	0,93	0,92	0,91	0,91	0,91
68	3.3	Voiries	4,52	4,84	1,52	-0,16	1,80	1,78	1,76	1,74	1,74	1,74
69	4	Affaires économiques	4,52	4,84	1,52	-0,16	1,80	1,78	1,76	1,74	1,74	1,74
70	3.4	Ports et Aéroports	0,03	0,04	0,07	0,05	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
71	4	Affaires économiques	0,03	0,04	0,07	0,05	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
72	3.5	Transport ferroviaire	0,07	0,10	0,36	0,17	0,43	0,42	0,42	0,41	0,41	0,41

	A	B	K	L	M	N	O	R	U	X	AA	AB
73	4	Affaires économiques	0,07	0,10	0,36	0,17	0,43	0,42	0,42	0,41	0,41	0,41
74	3.6	Ports, voies maritimes et fluviales navigables	0,04	0,10	0,25	0,12	0,29	0,29	0,29	0,28	0,28	0,28
75	4	Affaires économiques	0,04	0,10	0,25	0,12	0,29	0,29	0,29	0,28	0,28	0,28
76	3.7	Autres infrastructures de soutien à la croissance	1,08	0,00	1,97	1,85	2,34	2,31	2,28	2,26	2,26	2,26
77	4	Affaires économiques	1,08	0,00	1,97	1,85	2,34	2,31	2,28	2,26	2,26	2,26
78	3.8	Réformes institutionnelles du secteur	0,03	0,05	0,04	-0,01	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
79	4	Affaires économiques	0,03	0,05	0,04	-0,01	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
80	IV.	Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population	23,07	27,57	34,29	4,96	38,79	38,34	37,88	37,43	37,43	37,43
81	4.1	Amélioration du cadre de vie	19,41	23,36	27,56	2,84	32,64	32,26	31,87	31,49	31,49	31,49
82	4.1.1	Eau potable	0,67	0,35	0,75	-2,39	0,89	0,88	0,87	0,86	0,86	0,86
83	6	Logement et équipements collectifs	0,67	0,35	0,75	-2,39	0,89	0,88	0,87	0,86	0,86	0,86
84	4.1.2	Electricité en milieu rural	0,06	0,17	0,39	0,00	0,46	0,46	0,45	0,45	0,45	0,45
85	6	Logement et équipements collectifs	0,06	0,17	0,39	0,00	0,46	0,46	0,45	0,45	0,45	0,45
86	4.1.3	Assainissement du milieu	0,25	0,17	0,11	-0,14	0,13	0,13	0,13	0,12	0,12	0,12
87	5	Protection de l'environnement, de la faune et de la flore	0,22	0,17	0,11	-0,14	0,13	0,13	0,13	0,12	0,12	0,12
88	6	Logement et équipements collectifs	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89	4.1.4	Habitat-Urbanisme-Foncier	0,32	0,51	0,37	-0,10	0,43	0,43	0,42	0,42	0,42	0,42
90	6	Logement et équipements collectifs	0,31	0,51	0,37	-0,10	0,43	0,43	0,42	0,42	0,42	0,42
91	10	Protection sociale, affaires sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92	4.1.5	Transport en commun	0,40	1,00	0,57	0,51	0,67	0,66	0,65	0,65	0,65	0,65
93	4	Affaires économiques	0,40	1,00	0,57	0,51	0,67	0,66	0,65	0,65	0,65	0,65
94	4.1.6	Santé...	5,16	6,00	10,80	3,52	12,79	12,64	12,49	12,34	12,34	12,34

	A	B	K	L	M	N	O	R	U	X	AA	AB
95	7	Santé	5,16	6,00	10,80	3,52	12,79	12,64	12,49	12,34	12,34	12,34
96	4.1.7	Education	11,79	14,30	14,15	1,42	16,75	16,56	16,36	16,16	16,16	16,16
97	9	Enseignement	11,79	14,30	14,15	1,42	16,75	16,56	16,36	16,16	16,16	16,16
98	4.1.8	Sports, Loisirs et Culture	0,77	0,85	0,43	0,03	0,51	0,50	0,50	0,49	0,49	0,49
99	8	Religions, culture, sports et loisirs	0,77	0,85	0,43	0,03	0,51	0,50	0,50	0,49	0,49	0,49
100	4.2	Amélioration des conditions sociales de la population :	<u>3,66</u>	<u>4,21</u>	<u>6,72</u>	<u>2,12</u>	<u>6,15</u>	<u>6,08</u>	<u>6,01</u>	<u>5,93</u>	<u>5,93</u>	<u>5,93</u>
101	4.2.1	Niveau de revenu et pouvoir d'achat	1,35	2,45	1,18	0,91	1,39	1,38	1,36	1,34	1,34	1,34
102	1	Administration Centrale Publique	1,35	2,45	1,17	0,91	1,39	1,37	1,36	1,34	1,34	1,34
103	4	Affaires économiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	4.2.2	Protection sociale : réforme de la sécurité sociale et régime de retraité	0,56	0,73	0,65	0,39	0,77	0,76	0,75	0,74	0,74	0,74
105	10	Protection sociale, affaires sociales	0,56	0,73	0,65	0,39	0,77	0,76	0,75	0,74	0,74	0,74
106	4.2.3	Réduction des inégalités et de la vulnérabilité	1,09	0,59	0,41	-0,06	0,49	0,48	0,48	0,47	0,47	0,47
107	10	Protection sociale, affaires sociales	1,09	0,59	0,41	-0,06	0,49	0,48	0,48	0,47	0,47	0,47
108	4.2.4	Dynamique communautaire	0,66	0,44	4,49	0,89	3,50	3,46	3,42	3,38	3,38	3,38
109	4	Affaires économiques	0,66	0,44	4,49	0,89	3,50	3,46	3,42	3,38	3,38	3,38
110	V.	Renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté	0,78	0,69	0,64	0,13	0,76	0,75	0,74	0,73	0,73	0,73
111	5.1	Assurer une adéquation entre la formation et le monde du travail	0,24	0,15	0,30	0,18	0,35	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34
112	9	Enseignement	0,24	0,15	0,30	0,18	0,35	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34
113	5.2	Initiation à la nouvelle citoyenneté	0,55	0,54	0,35	-0,05	0,41	0,41	0,40	0,40	0,40	0,40
114	8	Religions, culture, sports et loisirs	0,55	0,54	0,35	-0,05	0,41	0,41	0,40	0,40	0,40	0,40
115	VI.	Renforcer la diplomatie et la coopération au développement	1,98	1,44	0,84	0,17	1,00	1,02	1,04	1,06	1,06	1,06
116	6.1	Redéfinir une nouvelle politique étrangère qui réaffirme la place du Congo sur l'échiquier international	0,98	0,95	0,54	0,05	0,64	0,66	0,69	0,71	0,71	0,71

Tableau de Passage 1.1 : DES PRIORITES DU PROGRAMME D'ACTIONS DU GOUVERNEMENT AUX MISSIONS DE L'ETAT (SOUS FONCTIONS BUDGETAIRES)											
Code	Axe et Actions	Historique			2 014			Projection			
		2010 - 2013		Voté	Mesures Temporaires	Référence	2 015		2 016		2 017
		Moyenne Période	2 013				Projection	Projection	Projection		
1	Poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat	1 489 903 936 513	1 486 472 081 527	2 106 472 345 668	-84 622 274 906,00	2 813 850 670 768	2 035 975 995 000	22 123 924 493,2	2 361 613 319 400	2 469 191 981 508	
1.1	Améliorer les procédures de prise des décisions publiques	603 660 310 756	514 285 890 568	674 837 600 376,00	-25 849 187 900,00	648 388 412 676,00	648 388 412 676,00	0,00	244 505 000 606,03	832 090 357 845,51	
1.1.1	Améliorer les procédures de prise des décisions publiques	599 110 149 153	512 890 805 504	658 150 621 576,00	-25 849 187 900,00	632 301 433 676,00	632 301 433 676,00	0,00	725 362 074 213,34	810 695 408 413,45	
1	Administration Centrale Publique	599 110 149 153	512 890 805 504	658 150 621 576,00	-25 849 187 900,00	632 301 433 676,00	632 301 433 676,00	0,00	725 362 074 213,34	810 695 408 413,45	
1.1.2	Organiser le recensement général de la population pour orienter les décisions	4 550 161 613	1 395 000 064	16 686 979 000,00	0,00	16 686 979 000,00	16 686 979 000,00	0,00	19 142 929 392,75	21 394 949 521,06	
1	Administration Centrale Publique	4 550 161 613	1 395 000 064	16 686 979 000,00	0,00	16 686 979 000,00	16 686 979 000,00	0,00	19 142 929 392,75	21 394 949 521,06	
1.2	Poursuivre le processus de décentralisation	240 663 812 141	258 180 928 491	352 794 572 165,00	-5 593 720 000,00	347 200 852 165,00	347 200 852 165,00	0,00	398 301 058 453,86	445 158 150 300,25	
1	Administration Centrale Publique	240 663 812 141	258 180 928 491	352 794 572 165,00	-5 593 720 000,00	347 200 852 165,00	347 200 852 165,00	0,00	398 301 058 453,86	445 158 150 300,25	
1.3	Réformer l'Administration Publique	38 948 752 913	21 485 059 417	134 848 317 000,00	0,00	134 848 317 000,00	136 149 337 060,24	1 301 020 060,24	157 715 813 135,86	178 019 523 962,56	
1	Administration Centrale Publique	38 948 752 913	21 485 059 417	134 848 317 000,00	0,00	134 848 317 000,00	136 149 337 060,24	1 301 020 060,24	157 715 813 135,86	178 019 523 962,56	
1.4	Reformer l'Armée, la Police et les services de sécurité	515 179 939 792	633 968 444 489	760 665 800 937,00	-56 293 180 000,00	704 372 620 937,00	717 845 932 329,01	13 572 411 409,01	839 564 300 670,24	866 574 000 275,08	
1.4.1	Reformer l'Armée	315 849 493 323	327 612 182 213	426 146 343 260,00	-4 621 922 000,00	421 524 421 260,00	427 465 384 480,78	5 940 963 220,78	497 357 713 659,64	563 857 623 801,59	
2	Défense	315 849 493 323	327 612 182 213	426 146 343 260,00	-4 621 922 000,00	421 524 421 260,00	427 465 384 480,78	5 940 963 220,78	497 357 713 659,64	563 857 623 801,59	
1.4.2	Reformer la Police	121 679 946 969	131 999 349 827	185 849 400 000,00	-2 774 387 000,00	183 075 013 000,00	187 483 688 856,44	4 408 675 856,44	220 256 064 512,70	252 096 413 681,94	
3	Ordre et sécurité publique	121 679 946 969	131 999 349 827	185 849 400 000,00	-2 774 387 000,00	183 075 013 000,00	187 483 688 856,44	4 408 675 856,44	220 256 064 512,70	252 096 413 681,94	
1.4.3	Reformer les services de sécurité	77 659 490 005	74 294 912 449	148 670 057 667,00	-48 896 871 000,00	99 773 186 667,00	102 995 958 991,83	3 222 772 324,83	121 940 522 497,91	140 619 962 791,53	
3	Ordre et sécurité publique	77 659 490 005	74 294 912 449	148 670 057 667,00	-48 896 871 000,00	99 773 186 667,00	102 995 958 991,83	3 222 772 324,83	121 940 522 497,91	140 619 962 791,53	
1.5	Reformer le système judiciaire	49 423 498 045	55 834 287 370	112 213 815 000,00	0,00	112 213 815 000,00	119 464 308 369,90	7 250 493 369,90	145 564 095 542,45	172 439 249 534,17	
3	Ordre et sécurité publique	49 423 498 045	55 834 287 370	112 213 815 000,00	0,00	112 213 815 000,00	119 464 308 369,90	7 250 493 369,90	145 564 095 542,45	172 439 249 534,17	
1.6	Promouvoir les droits de l'homme	2 779 499 839	4 646 762 419	6 449 241 000,00	0,00	6 449 241 000,00	6 449 241 000,00	0,00	7 398 425 149,32	8 269 793 629,10	
3	Ordre et sécurité publique	2 779 499 839	4 646 762 419	6 449 241 000,00	0,00	6 449 241 000,00	6 449 241 000,00	0,00	7 398 425 149,32	8 269 793 629,10	
1.7	Lutter contre la corruption et l'impunité	31 957 204 021	12 871 957 757	48 325 706 000,00	0,00	48 325 706 000,00	48 325 706 000,00	0,00	55 438 169 953,52	61 960 049 235,97	
3	Ordre et sécurité publique	31 957 204 021	12 871 957 757	48 325 706 000,00	0,00	48 325 706 000,00	48 325 706 000,00	0,00	55 438 169 953,52	61 960 049 235,97	
1.8	Promouvoir le Genre et l'amélioration du statut de la femme et de l'enfant	7 290 029 490	5 260 836 016	18 337 293 000,00	-8 886 187 000,00	11 451 106 000,00	11 451 106 000,00	0,00	13 136 452 897,01	14 681 856 723,75	
10	Protection sociale, affaires sociales	7 290 029 490	5 260 836 016	18 337 293 000,00	-8 886 187 000,00	11 451 106 000,00	11 451 106 000,00	0,00	13 136 452 897,01	14 681 856 723,75	
II	Consolider la stabilité macroéconomique et accélérer la croissance et la création d'emplois	1 163 169 158 549	941 054 982 286	2 214 288 066 357	-947 541 259 131,00	1 266 746 807 226	1 317 246 671 941	50 499 864 715	1 570 439 223 423	1 823 102 940 314	
2.0	Consolider la stabilité macro économique	885 458 501 268	749 883 809 516	1 484 549 911 357,00	-815 570 877 131,00	668 979 034 226,00	668 979 034 226,00	0,00	767 437 797 903,30	857 721 021 157,42	
1	Administration Centrale Publique	885 458 501 268	749 883 809 516	1 484 549 911 357,00	-815 570 877 131,00	668 979 034 226,00	668 979 034 226,00	0,00	767 437 797 903,30	857 721 021 157,42	
2.1	Poursuites des réformes structurelles de l'économie	5 828 333 365	4 401 554 722	6 995 976 000,00	0,00	6 995 976 000,00	6 995 976 000,00	0,00	8 025 627 323,04	8 969 781 370,88	
4	Affaires économiques	5 828 333 365	4 401 554 722	6 995 976 000,00	0,00	6 995 976 000,00	6 995 976 000,00	0,00	8 025 627 323,04	8 969 781 370,88	
2.2	Développement des industries de transformation et des industries	13 756 427 775	5 210 638 384	39 522 881 000,00	0,00	39 522 881 000,00	39 522 881 000,00	0,00	45 339 765 836,65	50 673 644 637,65	
4	Affaires économiques	13 756 427 775	5 210 638 384	39 522 881 000,00	0,00	39 522 881 000,00	39 522 881 000,00	0,00	45 339 765 836,65	50 673 644 637,65	
2.3	Promotion des politiques favorables à la création d'emploi	5 355 479 458	5 120 132 378	15 076 709 000,00	0,00	15 076 709 000,00	15 076 709 000,00	0,00	17 295 663 634,62	19 330 366 988,46	
4	Affaires économiques	5 355 479 458	5 120 132 378	15 076 709 000,00	0,00	15 076 709 000,00	15 076 709 000,00	0,00	17 295 663 634,62	19 330 366 988,46	
2.4	Promotion de la classe moyenne et protection du petit commerce	1 555 549 948	2 517 541 471	2 989 977 000,00	0,00	2 989 977 000,00	2 989 977 000,00	0,00	3 430 034 795,21	3 833 552 315,50	
4	Affaires économiques	1 555 549 948	2 517 541 471	2 989 977 000,00	0,00	2 989 977 000,00	2 989 977 000,00	0,00	3 430 034 795,21	3 833 552 315,50	
2.5	Consolidation et extension des activités de la micro finance	11 588 154 625	8 190 455 891	31 288 126 000,00	0,00	31 288 126 000,00	31 288 126 000,00	0,00	35 893 038 928,70	40 115 582 118,16	
4	Affaires économiques	11 588 154 625	8 190 455 891	31 288 126 000,00	0,00	31 288 126 000,00	31 288 126 000,00	0,00	35 893 038 928,70	40 115 582 118,16	
2.6	Promotion de la croissance des secteurs économiques clés	239 926 714 109	163 730 849 924	633 864 486 000,00	-131 970 382 000,00	501 894 104 000,00	552 393 368 715,28	50 499 864 715,28	693 017 295 601,64	842 458 991 729,81	
2.6.1	Secteur Agricole, Elevage et Pêche	75 488 235 343	74 299 686 171	180 116 068 000,00	-131 970 382 000,00	48 145 686 000,00	48 145 686 000,00	0,00	55 231 655 032,56	61 729 239 404,38	
4	Affaires économiques	75 488 235 343	74 299 686 171	180 116 068 000,00	-131 970 382 000,00	48 145 686 000,00	48 145 686 000,00	0,00	55 231 655 032,56	61 729 239 404,38	
2.6.2	Promotion de la croissance du Secteur des Mines	18 993 973 107	12 393 840 011	47 621 369 000,00	0,00	47 621 369 000,00	47 621 369 000,00	0,00	54 630 170 287,45	61 056 994 551,19	
4	Affaires économiques	18 993 973 107	12 393 840 011	47 621 369 000,00	0,00	47 621 369 000,00	47 621 369 000,00	0,00	54 630 170 287,45	61 056 994 551,19	
2.6.3	Secteur des Hydrocarbures et du Gaz Naturel	9 374 751 720	12 133 766 321	15 469 647 000,00	0,00	15 469 647 000,00	15 469 647 000,00	0,00	17 746 433 326,95	19 834 166 308,57	
4	Affaires économiques	9 374 751 720	12 133 766 321	15 469 647 000,00	0,00	15 469 647 000,00	15 469 647 000,00	0,00	17 746 433 326,95	19 834 166 308,57	
2.6.4	Secteur de Télécommunication et des nouvelles Technologies de l'Information et	41 287 319 555	32 187 851 992	95 933 038 000,00	0,00	95 933 038 000,00	95 933 038 000,00	0,00	110 052 237 308,27	122 999 046 466,82	
4	Affaires économiques	41 287 319 555	32 187 851 992	95 933 038 000,00	0,00	95 933 038 000,00	95 933 038 000,00	0,00	110 052 237 308,27	122 999 046 466,82	
2.6.5	Secteur de la Forêt, du Tourisme et de l'Environnement	34 808 804 728	27 224 434 202	70 588 156 000,00	0,00	70 588 156 000,00	71 008 029 715,28	499 864 715,28	82 046 016 344,77	92 370 337 055,38	
4	Affaires économiques	34 808 804 728	27 224 434 202	70 588 156 000,00	0,00	70 588 156 000,00	71 008 029 715,28	499 864 715,28	82 046 016 344,77	92 370 337 055,38	
5	Protection de l'environnement, de la faune et de la flore	27 136 150 451	8 485 406 450	63 932 918 000,00	0,00	63 932 918 000,00	63 932 918 000,00	0,00	73 342 414 774,21	81 970 592 360,91	

	A	B	K	L	M	N	O	R	U	V	Y
61	2.6.6	Secteur de l'Energie Electrique	59 973 627 654	7 491 271 227	224 216 208 000,00	0,00	224 216 208 000,00	274 216 208 000,00	50 000 000 000,00	373 310 782 701,68	484 469 207 939,50
62	4	Affaires économiques	59 973 627 654	7 491 271 227	224 216 208 000,00	0,00	224 216 208 000,00	274 216 208 000,00	50 000 000 000,00	373 310 782 701,68	484 469 207 939,50
63	III.	Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base	399 328 943 087	241 683 144 477	461 419 617 114	-2 817 445 000,00	458 602 172 114	458 602 172 114	0	526 086 163 133	587 989 612 897
64	3.1	Cadre et priorité de l'intervention	48 897 747 526	14 561 934 638	88 008 010 000,00	-2 817 445 000,00	85 790 565 000,00	85 790 565 000,00	0,00	98 417 018 943,88	109 995 033 106,84
65	4	Affaires économiques	48 897 747 526	14 561 934 638	88 008 010 000,00	-2 817 445 000,00	85 790 565 000,00	85 790 565 000,00	0,00	98 417 018 943,88	109 995 033 106,84
66	3.2	Routes	122 938 969 729	38 628 410 192	59 142 781 079,00	0,00	59 142 781 079,00	59 142 781 079,00	0,00	67 847 276 747,11	75 828 993 116,15
67	4	Affaires économiques	122 938 969 729	38 628 410 192	59 142 781 079,00	0,00	59 142 781 079,00	59 142 781 079,00	0,00	67 847 276 747,11	75 828 993 116,15
68	3.3	Voies	151 401 429 974	178 180 738 489	113 310 655 835,00	0,00	113 310 655 835,00	113 310 655 835,00	0,00	129 987 452 138,32	145 279 487 784,34
69	4	Affaires économiques	151 401 429 974	178 180 738 489	113 310 655 835,00	0,00	113 310 655 835,00	113 310 655 835,00	0,00	129 987 452 138,32	145 279 487 784,34
70	3.4	Ports et Aéroports	1 902 516 681	1 312 609 194	5 026 807 000,00	0,00	5 026 807 000,00	5 026 807 000,00	0,00	5 786 640 652,69	6 445 042 090,43
71	4	Affaires économiques	1 902 516 681	1 312 609 194	5 026 807 000,00	0,00	5 026 807 000,00	5 026 807 000,00	0,00	5 786 640 652,69	6 445 042 090,43
72	3.5	Transport ferroviaire	7 428 196 476	3 645 312 450	27 000 000 000,00	0,00	27 000 000 000,00	27 000 000 000,00	0,00	30 973 796 611,37	34 617 628 335,76
73	4	Affaires économiques	7 428 196 476	3 645 312 450	27 000 000 000,00	0,00	27 000 000 000,00	27 000 000 000,00	0,00	30 973 796 611,37	34 617 628 335,76
74	3.6	Ports, voies maritimes et fluviales navigables	4 888 842 287	3 516 666 193	18 544 642 000,00	0,00	18 544 642 000,00	18 544 642 000,00	0,00	21 273 998 871,80	23 776 723 125,03
75	4	Affaires économiques	4 888 842 287	3 516 666 193	18 544 642 000,00	0,00	18 544 642 000,00	18 544 642 000,00	0,00	21 273 998 871,80	23 776 723 125,03
76	3.7	Autres infrastructures de soutien à la croissance	60 591 790 085	0	147 075 150 200,00	0,00	147 075 150 200,00	147 075 150 200,00	0,00	168 721 325 514,15	188 870 106 927,76
77	4	Affaires économiques	60 591 790 085	0	147 075 150 200,00	0,00	147 075 150 200,00	147 075 150 200,00	0,00	168 721 325 514,15	188 870 106 927,76
78	3.8	Réformes institutionnelles du secteur	1 279 450 330	1 837 472 321	2 711 571 000,00	0,00	2 711 571 000,00	2 711 571 000,00	0,00	3 110 653 653,75	3 478 598 410,52
79	4	Affaires économiques	1 279 450 330	1 837 472 321	2 711 571 000,00	0,00	2 711 571 000,00	2 711 571 000,00	0,00	3 110 653 653,75	3 478 598 410,52
80	IV.	Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population	1 188 243 724 538	1 015 496 074 494	2 553 901 693 880	-114 067 793 000	2 439 833 900 880	2 439 833 900 880	0	2 798 922 920 348	3 128 194 932 654
81	4.1	Amélioration du cadre de vie	863 101 273 271	860 463 522 499	2 053 001 669 992,00	0,00	2 053 001 669 992,00	2 053 001 669 992,00	0,00	2 355 157 635 494,16	2 632 224 629 054,63
82	4.1.1	Eau potable	30 167 232 527	13 013 672 649	56 046 072 880,00	0,00	56 046 072 880,00	56 046 072 880,00	0,00	64 294 802 305,60	71 858 597 060,69
83	6	Logement et équipements collectifs	30 167 232 527	13 013 672 649	56 046 072 880,00	0,00	56 046 072 880,00	56 046 072 880,00	0,00	64 294 802 305,60	71 858 597 060,69
84	4.1.2	Electricité en milieu rural	7 637 084 903	6 236 059 870	29 198 429 000,00	0,00	29 198 429 000,00	29 198 429 000,00	0,00	33 495 785 230,28	37 436 309 744,82
85	6	Logement et équipements collectifs	7 637 084 903	6 236 059 870	29 198 429 000,00	0,00	29 198 429 000,00	29 198 429 000,00	0,00	33 495 785 230,28	37 436 309 744,82
86	4.1.3	Assainissement du milieu	8 588 870 326	6 444 986 628	8 061 611 000,00	0,00	8 061 611 000,00	8 061 611 000,00	0,00	9 248 099 980,52	10 336 068 643,91
87	5	Protection de l'environnement, de la faune et de la flore	7 723 758 690	6 444 986 628	8 061 611 000,00	0,00	8 061 611 000,00	8 061 611 000,00	0,00	9 248 099 980,52	10 336 068 643,91
88	6	Logement et équipements collectifs	865 111 637	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89	4.1.4	Habitat-Urbanisme-Foncier	14 454 986 219	18 602 502 249	27 225 212 000,00	0,00	27 225 212 000,00	27 225 212 000,00	0,00	31 232 154 784,80	34 906 380 384,38
90	6	Logement et équipements collectifs	14 454 986 219	18 602 502 249	27 225 212 000,00	0,00	27 225 212 000,00	27 225 212 000,00	0,00	31 232 154 784,80	34 906 380 384,38
91	10	Protection sociale,affaires sociales	42 144 160	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92	4.1.5	Transport en commun	20 210 089 349	36 805 387 153	42 163 567 000,00	0,00	42 163 567 000,00	42 163 567 000,00	0,00	48 369 101 802,52	54 059 358 952,44
93	4	Affaires économiques	20 210 089 349	36 805 387 153	42 163 567 000,00	0,00	42 163 567 000,00	42 163 567 000,00	0,00	48 369 101 802,52	54 059 358 952,44
94	4.1.6	Santé...	306 977 101 916	221 132 324 374	804 618 819 396,00	0,00	804 618 819 396,00	804 618 819 396,00	0,00	923 040 728 209,45	1 031 629 453 400,28
95	7	Santé	306 977 101 916	221 132 324 374	804 618 819 396,00	0,00	804 618 819 396,00	804 618 819 396,00	0,00	923 040 728 209,45	1 031 629 453 400,28
96	4.1.7	Education	546 780 017 261	526 859 010 099	1 053 774 838 716,00	0,00	1 053 774 838 716,00	1 053 774 838 716,00	0,00	1 208 866 945 502,68	1 351 080 952 453,50
97	9	Enseignement	546 780 017 261	526 859 010 099	1 053 774 838 716,00	0,00	1 053 774 838 716,00	1 053 774 838 716,00	0,00	1 208 866 945 502,68	1 351 080 952 453,50
98	4.1.8	Sports, Loisirs et Culture	28 285 892 769	31 309 579 477	31 913 120 000,00	0,00	31 913 120 000,00	31 913 120 000,00	0,00	36 610 018 078,31	40 916 908 414,61
99	8	Religions, culture, sports et loisirs	28 285 892 769	31 309 579 477	31 913 120 000,00	0,00	31 913 120 000,00	31 913 120 000,00	0,00	36 610 018 078,31	40 916 908 414,61
100	4.2	Amélioration des conditions sociales de la population :	285 142 449 267	155 092 550 895	590 900 023 888,00	-114 067 793 000,00	386 832 230 888,00	386 832 230 888,00	0,00	443 785 290 453,65	495 870 903 599,00
101	4.2.1	Niveau de revenu et pouvoir d'achat	56 769 958 628	90 280 149 914	87 668 262 000,00	0,00	87 668 262 000,00	87 668 262 000,00	0,00	100 571 070 980,02	112 402 492 391,03
102	1	Administration Centrale Publique	56 691 830 047	90 267 844 664	87 356 926 000,00	0,00	87 356 926 000,00	87 356 926 000,00	0,00	100 213 913 278,47	112 003 318 400,83
103	4	Affaires économiques	78 128 581	12 305 250	311 336 000,00	0,00	311 336 000,00	311 336 000,00	0,00	357 157 701,55	399 174 590,21
104	4.2.2	Protection sociale : réforme de la sécurité sociale et régime de retraite	25 639 940 691	26 834 489 920	48 323 053 000,00	-100 000 000,00	48 223 053 000,00	48 223 053 000,00	0,00	55 320 408 725,98	61 828 434 295,17
105	10	Protection sociale,affaires sociales	25 639 940 691	26 834 489 920	48 323 053 000,00	-100 000 000,00	48 223 053 000,00	48 223 053 000,00	0,00	55 320 408 725,98	61 828 434 295,17
106	4.2.3	Réduction des inégalités et de la vulnérabilité	37 227 349 283	21 624 215 593	30 672 579 000,00	0,00	30 672 579 000,00	30 672 579 000,00	0,00	35 186 897 166,38	39 326 368 145,23
107	10	Protection sociale,affaires sociales	37 227 349 283	21 624 215 593	30 672 579 000,00	0,00	30 672 579 000,00	30 672 579 000,00	0,00	35 186 897 166,38	39 326 368 145,23
108	4.4	Dynamique communautaire	85 585 200 665	16 353 695 568	334 236 129 888,00	-113 967 793 000,00	220 268 336 888,00	220 268 336 888,00	0,00	252 686 913 581,27	282 413 608 167,57
109	4	Affaires économiques	85 585 200 665	16 353 695 568	334 236 129 888,00	-113 967 793 000,00	220 268 336 888,00	220 268 336 888,00	0,00	252 686 913 581,27	282 413 608 167,57
110	V.	Renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté	31 789 308 744	25 577 282 117	48 023 323 900	-150 000 000	47 873 323 900	47 873 323 900	0	54 930 617 947	61 382 854 653
111	5.1	Assurer une adéquation entre la formation et le monde du travail	11 113 367 674	5 593 315 746	22 084 262 900,00	-150 000 000,00	21 934 262 900,00	21 934 262 900,00	0,00	25 162 496 217,96	28 122 672 625,59
112	9	Enseignement	11 113 367 674	5 593 315 746	22 084 262 900,00	-150 000 000,00	21 934 262 900,00	21 934 262 900,00	0,00	25 162 496 217,96	28 122 672 625,59
113	5.2	Initiation à la nouvelle citoyenneté	20 676 941 071	19 983 966 371	26 940 060 000,00	0,00	26 940 060 000,00	26 940 060 000,00	0,00	29 768 181 729,48	33 270 182 027,48

	A	B	K	L	M	N	O	R	U	V	Y
114	8	Religions, culture, sports et loisirs	20 685 941 071	19 983 946 371	25 949 060 000,00	0,00	25 949 060 000,00	25 949 060 000,00	0,00	29 768 181 729,49	33 270 182 027,49
115	VI.	Renforcer la diplomatie et la coopération au développement	69 242 147 383	53 002 010 854	62 889 300 000	0	62 889 300 000	64 873 300 000	1 990 000 000	76 765 770 919	89 472 891 000
116	6.1	Redéfinir une nouvelle politique étrangère qui réaffirme la place du Congo sur l'échiquier international	35 960 965 754	35 058 108 768	40 107 890 000,00	0,00	40 107 890 000,00	42 097 890 000,00	1 990 000 000,00	50 631 454 480,17	59 264 061 950,31
117	1	Administration Centrale Publique	35 960 965 754	35 058 108 768	40 107 890 000,00	0,00	40 107 890 000,00	42 097 890 000,00	1 990 000 000,00	50 631 454 480,17	59 264 061 950,31
118	6.2	Renforcer la coopération régionale et internationale	33 281 181 629	17 943 902 217	22 781 410 000,00	0,00	22 781 410 000,00	22 781 410 000,00	0,00	26 134 324 439,27	29 208 829 049,80
119	1	Administration Centrale Publique	33 281 181 629	17 943 902 217	22 781 410 000,00		22 781 410 000,00	22 781 410 000,00	0,00	26 134 324 439,27	29 208 829 049,80
120		TOTAL.	4 321 686 318 814	3 683 285 554 885	7 440 004 345 919	-1 159 198 772 031	6 289 805 573 888	6 364 419 363 438	74 613 789 547	7 386 770 089 176	8 358 345 213 113

5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113

114
115
116
117
118
119
120

Code	Axe et Actions	Historique										Projection							Cible du Programme
		2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2010 - 2013		2 014		2 015	2 016	2 017	2 018		
		Réalisé	Voté	Moyenne Période	2 013	Voté	Mesures Temporaires	Référence	Projection	Projection	Projection	Projection							
82	FRANCOPHONIE	0,01	0,01	0,00	0,01	0,01	1,60	0,16	0,03	0,44	0,16	0,03	0,01	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04
83	DELEGATION A LA MONUSCO	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
87	INSPECTION GENERALE DES FINANCES (IGF)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,17	0,14	0,04	0,17	0,14	0,02	0,17	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
88	PROVINCES (40%)	0,00	0,00	0,00	4,27	4,95	6,50	6,99	4,60	5,68	6,99	4,60	0,85	5,45	5,38	5,32	5,26	5,26	5,26
93	OPPOSITION POLITIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,01	0,01	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
94	COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU CINQUANTAIRE	0,00	0,00	0,00	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (ANAPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,02	0,00	0,01	0,02	0,00	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
97	DÉPENSES SUR RESSOURCES PROPRES DES PROVINCES	0,00	0,00	0,00	1,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Défense	12,02	9,25	10,91	8,00	6,89	8,42	8,89	5,72	8,05	8,89	5,72	0,98	6,70	6,72	6,73	6,75	6,75	6,75
27	DÉFENSE NATIONALE	11,67	9,25	10,91	8,00	6,89	8,42	8,89	5,72	8,05	8,89	5,72	0,98	6,70	6,72	6,73	6,75	6,75	6,75
28	ANCIENS COMBATTANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89	BASE LOGISTIQUE CENTRALE	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Ordre et sécurité publique	14,70	17,41	12,25	5,41	6,29	6,55	7,59	6,73	6,46	7,59	6,73	0,42	7,15	7,30	7,45	7,60	7,60	7,60
9	CHARGES COMMUNES	0,00	0,11	0,10	0,10	0,12	0,10	0,00	0,00	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	PRÉSIDENTE DE LA REPUBLIQUE	0,69	1,34	0,38	0,12	0,14	0,00	0,00	0,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	POUVOIR JUDICIAIRE	1,14	1,18	0,87	0,76	1,09	1,34	1,52	1,69	1,18	1,52	1,69	0,31	2,00	1,80	1,60	1,40	1,40	1,40
24	DÉCENTRALISATION ET AFFAIRES COUTUMIÈRES	0,00	0,00	0,01	0,01	0,06	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	INTÉRIEUR ET SÉCURITÉ	5,98	9,28	7,41	1,15	1,21	0,95	1,40	1,57	1,18	1,40	1,57	-0,49	1,08	1,07	1,05	1,04	1,04	1,04
27	DÉFENSE NATIONALE	1,83	0,02	0,01	0,01	0,02	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	FINANCES	0,03	0,02	0,03	0,02	0,03	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34	JUSTICE	0,32	1,32	0,32	0,29	0,38	0,37	0,41	0,49	0,36	0,41	0,49	0,09	0,58	0,86	1,14	1,43	1,43	1,43
35	REFORMES INSTITUTIONNELLES / ADMINISTRATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
76	COUR DES COMPTES	0,07	0,07	0,05	0,05	0,04	0,04	0,07	0,06	0,05	0,07	0,06	0,01	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
84	POLICE NATIONALE	3,89	2,99	2,24	2,31	2,39	2,84	3,15	2,11	2,67	3,15	2,11	0,34	2,45	2,49	2,53	2,57	2,57	2,57
85	DIRECTION GÉNÉRALE DE MIGRATION	0,16	0,22	0,19	0,16	0,23	0,25	0,36	0,34	0,25	0,36	0,34	0,06	0,40	0,42	0,43	0,45	0,45	0,45
86	AGENCE NATIONALE DES RENSEIGNEMENTS (ANR)	0,44	0,64	0,51	0,29	0,41	0,43	0,62	0,43	0,44	0,62	0,43	0,08	0,51	0,53	0,56	0,58	0,58	0,58
87	INSPECTION GENERALE DES FINANCES (IGF)	0,14	0,20	0,14	0,12	0,12	0,16	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92	INSPECTION GENERALE D'AUDIT DE LA POLICE NATIONALE	0,00	0,01	0,00	0,02	0,04	0,05	0,07	0,05	0,05	0,07	0,05	0,01	0,06	0,06	0,06	0,05	0,05	0,05
4	Affaires économiques	10,76	12,99	20,90	21,41	14,36	15,78	12,97	20,19	16,13	12,97	20,19	-0,25	19,94	20,52	21,07	21,63	21,63	21,63
9	CHARGES COMMUNES	0,00	1,38	0,65	0,51	0,27	0,58	0,68	0,30	0,51	0,68	0,30	0,05	0,35	0,35	0,34	0,34	0,34	0,34
10	PRÉSIDENTE DE LA REPUBLIQUE	0,19	0,14	0,09	0,44	0,13	0,13	0,52	0,08	0,30	0,52	0,08	0,01	0,10	0,10	0,09	0,09	0,09	0,09
12	SERVICE NATIONAL	0,02	0,03	0,04	0,04	0,12	0,06	0,07	0,10	0,07	0,07	0,10	0,02	0,12	0,12	0,11	0,11	0,11	0,11
27	DÉFENSE NATIONALE	0,05	0,00	0,06	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	ÉCONOMIE NATIONALE	0,05	0,06	0,06	0,07	0,06	0,06	0,12	0,09	0,08	0,12	0,09	0,02	0,11	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10

Code	Axe et Actions	Historique										Projection							Cible du Programme
		2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2010 - 2013		2 014			2 015	2 016	2 017	2 018	
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Voté	Moyenne Période	2 013	Voté	Mesures Temporaires	Référence	Projection	Projection	Projection	Projection	
43	URBANISME ET HABITAT	0,06	0,06	0,11	0,05	0,06	0,05	0,05	0,15	0,05	0,05	0,03	0,18	0,18	0,18	0,17	0,17	0,17	
45	DÉVELOPPEMENT RURAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
50	RESSOURCES HYDRAULIQUES & ELECTRICITE (ENERGIE)	0,85	1,24	0,29	0,31	0,92	1,00	0,20	0,08	0,61	0,20	0,08	0,01	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	
55	AFFAIRES FONCIERES	0,08	0,09	0,06	0,06	0,06	0,08	0,11	0,09	0,08	0,11	0,09	0,02	0,11	0,11	0,11	0,10	0,10	
7	Santé	5,98	4,29	5,15	5,54	4,55	4,54	6,00	10,80	5,16	6,00	10,80	1,99	12,79	12,64	12,49	12,34	12,34	
9	CHARGES COMMUNES	0,00	0,21	0,22	0,23	0,38	0,34	0,21	0,07	0,29	0,21	0,07	0,01	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	
27	DÉFENSE NATIONALE	0,01	0,02	0,01	0,01	0,04	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	
37	SANTE PUBLIQUE	5,93	3,88	4,75	5,14	3,91	3,87	5,47	6,87	4,60	5,47	6,87	1,27	8,14	8,05	7,95	7,86	7,86	
40	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE	0,03	0,03	0,02	0,03	0,03	0,04	0,04	0,02	0,03	0,04	0,02	0,00	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	
41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,07	0,09	0,05	0,05	0,09	0,05	0,01	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	
60	SPORTS ET LOISIRS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64	AFFAIRES SOCIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	GENRE, FEMME ET ENFANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
84	POLICE NATIONALE	0,00	0,15	0,13	0,11	0,14	0,14	0,16	0,09	0,14	0,16	0,09	0,02	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	
88	PROVINCES (40%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	0,06	0,01	3,69	0,02	0,01	3,69	0,68	4,37	4,31	4,26	4,21	4,21	
8	Religions, culture, sports et loisirs	0,68	0,88	1,08	1,04	1,49	1,34	1,39	0,78	1,32	1,39	0,78	0,14	0,92	0,91	0,90	0,88	0,89	
10	PRÉSIDENTE DE LA REPUBLIQUE	0,01	0,06	0,03	0,05	0,05	0,05	0,05	0,04	0,05	0,05	0,04	0,01	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	
53	COMMUNICATION ET MÉDIAS	0,32	0,24	0,25	0,32	0,65	0,42	0,40	0,22	0,44	0,40	0,22	0,04	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	
58	CULTURE ET ARTS	0,06	0,10	0,08	0,10	0,13	0,15	0,18	0,14	0,14	0,18	0,14	0,03	0,17	0,17	0,17	0,16	0,16	
59	JEUNESSE	0,07	0,09	0,10	0,08	0,09	0,08	0,11	0,07	0,09	0,11	0,07	0,01	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	
60	SPORTS ET LOISIRS	0,21	0,38	0,61	0,49	0,58	0,54	0,56	0,22	0,54	0,56	0,22	0,04	0,26	0,25	0,25	0,25	0,25	
80	CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (CSAC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,09	0,08	0,05	0,09	0,08	0,01	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	
9	Enseignement	14,42	13,45	10,23	8,62	12,23	12,80	14,46	14,44	12,03	14,46	14,44	2,66	17,10	16,90	16,70	16,58	16,50	
20	POUVOIR JUDICIAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	AFFAIRES ÉTRANGERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
30	FINANCES	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,04	0,04	0,04	0,03	0,04	0,04	0,01	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	
32	PLAN	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	
34	JUSTICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
37	SANTE PUBLIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04	0,02	0,05	0,01	0,02	0,05	0,01	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	
38	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL	11,65	10,37	7,79	6,02	8,38	8,92	10,19	7,78	8,38	10,19	7,78	1,43	9,21	9,16	9,11	9,05	9,05	
39	COMMISSION NATIONALE POUR L'UNESCO / ADMINISTRATION	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,06	0,01	0,01	0,06	0,01	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	
40	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE	2,17	2,48	1,96	2,13	3,20	3,28	3,66	2,39	3,07	3,66	2,39	0,44	2,83	2,80	2,77	2,73	2,73	
41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	0,29	0,33	0,35	0,32	0,49	0,37	0,39	0,35	0,39	0,39	0,35	0,07	0,42	0,41	0,41	0,40	0,40	
42	INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS	0,03	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,02	0,00	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	

Tableau de Passage 2 : DES MISSIONS DE L'ETAT AUX SERVICES DE MISE EN ŒUVRE (CHAPITRE BUDGETAIRE)

Code	Axe et Actions	Historique		Projection				
		2010 - 2013		2 014	2 015	2 016		2 017
		Moyenne Période	2 013	Référence	Projection	Projection	Projection	Projection
1	Administration Centrale Publique	1 671 432 970 652,66	1 687 105 458 640,76	1 961 606 783 081,00	1 961 206 202 304,17	-400 580 776,83	2 249 381 355 915,71	2 513 465 262 755,68
9	CHARGES COMMUNES	8 076 869 492,83	0,00	2 584 490 000,00	2 586 460 523,04	1 970 523,04	2 969 444 526,37	3 321 427 111,32
10	PRÉSIDENTE DE LA REPUBLIQUE	167 978 562 475,21	191 327 175 376,30	88 006 712 000,00	88 008 333 842,69	1 621 842,69	100 963 099 011,66	112 842 821 235,18
11	PRIMATURE ou ANCIENNE V P	40 204 974 028,98	55 646 763 665,96	26 540 019 000,00	26 540 456 418,40	437 418,40	30 447 132 329,14	34 029 594 255,35
12	SERVICE NATIONAL	0,00	0,00	0,00	120 760,97	120 760,97	280 394,79	475 783,47
13	PREMIERE VICE PRIMATURE ou ANCIENNE V P	845 571 735,14	1 940 127 619,00	2 147 288 000,00	2 147 323 390,45	35 390,45	2 463 402 979,66	2 753 251 208,65
14	DEUXIEME VICE PRIMATURE ou ANCIENNE V P	1 161 050 332,81	965 167 594,00	2 147 288 000,00	2 147 323 390,45	35 390,45	2 463 402 979,66	2 753 251 208,65
15	CHANCELLERIE DES ORDRES NATIONAUX	1 656 652 811,07	3 819 453 793,00	1 720 507 000,00	1 720 535 356,48	28 356,48	1 973 793 021,86	2 206 032 901,62
16	TROISIEME VICE PRIMATURE ou ANCIENNE V P	339 893 067,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	ASSEMBLÉE NATIONALE	120 329 549 971,61	130 671 408 758,29	162 295 711 000,00	162 298 385 871,13	2 674 871,13	186 188 223 500,09	208 095 449 920,87
19	SÉNAT	48 960 003 400,28	49 735 455 816,05	47 694 673 000,00	47 695 459 078,10	786 078,10	54 716 088 192,17	61 154 077 181,77
21	SECRETARIAT DU GOUVERNEMENT	26 457 918 618,20	29 857 306 091,99	26 452 905 000,00	26 453 340 982,64	435 982,64	30 347 193 761,43	33 917 896 743,98
22	AFFAIRES ÉTRANGERES	34 918 140 067,51	35 033 730 267,77	39 880 522 000,00	41 870 522 000,00	1 990 000 000,00	50 370 622 991,73	58 972 545 619,96
23	COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE	19 428 065 876,96	11 255 956 888,33	19 328 609 000,00	19 328 927 563,80	318 563,80	22 174 087 967,35	24 783 129 273,20
24	DÉCENTRALISATION ET AFFAIRES COUTUMIERES	930 677 125,41	693 587 579,00	4 608 278 000,00	4 608 355 703,15	77 703,15	5 286 693 955,95	5 908 737 810,27
25	INTÉRIEUR ET SÉCURITÉ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	RELATIONS AVEC LES PARTIS POLITIQUES	69 309 629,43	90 233 806,00	350 000 000,00	350 005 768,51	5 768,51	401 525 572,20	448 769 761,22
29	ÉCONOMIE NATIONALE	0,00	0,00	0,00	109 196,15	109 196,15	253 542,46	430 219,51
30	FINANCES	683 345 092 676,42	775 303 402 170,51	691 582 903 000,00	687 446 417 634,61	-4 136 485 365,39	783 763 948 987,57	870 404 970 934,28
31	BUDGET	99 426 836 332,58	58 524 605 947,85	68 862 256 240,00	68 863 391 190,89	1 134 950,89	78 999 876 685,18	88 295 137 970,89
32	PLAN	50 100 357 682,39	13 925 695 616,44	33 413 527 500,00	33 414 089 752,19	562 252,19	38 332 557 524,53	42 842 847 663,61
36	RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	673 212 872,00	656 861 957,00	1 866 287 000,00	1 866 317 759,14	30 759,14	2 141 034 158,76	2 392 951 918,16
61	FONCTION PUBLIQUE	14 994 783 021,25	21 568 743 937,31	133 427 049 000,00	134 728 069 060,24	1 301 020 060,24	156 085 366 248,37	176 197 267 392,58

64	AFFAIRES SOCIALES	16 250 000,00	65 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	616 746 803,22	1 038 067 509,37	3 381 330 000,00	3 381 385 729,27	55 729,27	3 879 115 608,71	4 335 539 019,15
67	ADMINISTRATION DU SENAT	671 101 997,75	751 116 870,00	2 108 628 000,00	2 108 662 753,28	34 753,28	2 419 051 612,17	2 703 681 383,03
69	COOPERATION RÉGIONALE	175 799 972,70	354 804 903,00	819 400 000,00	819 413 504,91	13 504,91	940 028 725,32	1 050 634 120,98
74	PORTEFEUILLE	3 400 197 014,34	0,00	0,00	249 531,92	249 531,92	579 387,97	983 125,33
76	COUR DES COMPTES	60 233,25	240 933,00	0,00	71 874,37	71 874,37	166 885,04	283 176,24
77	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)	114 003 538 021,13	33 199 355 621,40	244 149 561 176,00	244 583 450 139,85	433 888 963,85	281 090 366 828,03	314 742 016 500,65
80	CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (CSAC)	639 207 146,03	99 983 049,00	0,00	98 218,34	98 218,34	228 053,09	386 968,28
82	FRANCOPHONIE	16 029 970 016,49	6 075 846 990,75	2 498 075 000,00	2 498 116 171,94	41 171,94	2 865 831 410,79	3 203 030 060,73
83	DELEGATION A LA MONUSCO	257 462 164,84	197 987 414,60	362 694 000,00	362 699 977,73	5 977,73	416 088 331,10	465 045 999,36
87	INSPECTION GENERALE DES FINANCES (IGF)	1 564 661 515,36	6 258 646 061,45	10 419 534 000,00	10 419 534 000,00	0,00	11 953 056 551,90	13 359 242 794,21
88	PROVINCES (40%)	202 313 162 708,36	257 487 340 912,04	342 592 574 165,00	342 592 574 165,00	0,00	393 014 544 916,80	439 249 718 630,92
93	OPPOSITION POLITIQUE	63 413 910,00	253 655 640,00	531 500 000,00	531 508 759,90	8 759,90	609 745 261,79	681 488 937,39
94	COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU CINQUANTENAIRE	2 845 692 387,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (ANAPI)	172 301 697,13	307 735 851,35	1 834 462 000,00	1 834 492 234,62	30 234,62	2 104 524 012,09	2 352 145 924,87
97	DÉPENSES SUR RESSOURCES PROPRES DES PROVINCES	8 765 883 846,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Défense	285 421 392 698,53	327 612 182 212,96	421 524 421 260,00	427 465 384 480,78	5 940 963 220,78	497 357 713 659,64	563 857 623 801,59
27	DÉFENSE NATIONALE	285 421 392 698,53	327 612 182 212,96	421 524 421 260,00	427 465 384 480,78	5 940 963 220,78	497 357 713 659,64	563 857 623 801,59
28	ANCIENS COMBATTANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89	BASE LOGISTIQUE CENTRALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Ordre et sécurité publique	229 607 640 887,28	279 647 269 821,27	449 836 961 667,00	464 718 903 218,19	14 881 941 551,19	550 597 277 655,89	635 384 468 872,70
9	CHARGES COMMUNES	2 811 820 255,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	PRÉSIDENTE DE LA REPUBLIQUE	2 248 783 341,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	POUVOIR JUDICIAIRE	42 010 827 019,54	55 834 287 369,76	126 016 752 000,00	114 755 520 940,73	-11 261 231 059,27	118 416 158 407,49	117 202 534 387,64
24	DÉCENTRALISATION ET AFFAIRES COUTUMIÈRES	621 398 454,41	0,00	106 300 000,00	106 300 000,00	0,00	121 944 984,44	136 290 884,89
25	INTÉRIEUR ET SÉCURITÉ	41 751 799 459,24	51 556 414 273,41	67 817 743 000,00	67 818 860 735,78	1 117 735,78	77 801 594 467,00	86 955 863 807,16
27	DÉFENSE NATIONALE	293 177 801,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

30	FINANCES	439 636 769,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34	JUSTICE	12 903 973 306,94	15 044 246 710,53	36 230 010 000,00	54 743 811 369,90	18 513 801 369,90	84 549 438 257,72	119 393 859 661,35
35	REFORMES INSTITUTIONNELLES / ADMINISTRATION	70 490 144,00	73 725 312,00	381 079 000,00	381 085 280,74	6 280,74	437 179 895,80	488 619 233,82
76	COUR DES COMPTES	1 701 696 645,02	2 400 748 153,00	4 360 921 000,00	4 360 921 000,00	0,00	5 002 751 114,53	5 591 286 754,80
84	POLICE NATIONALE	94 985 489 525,29	116 107 049 929,54	154 120 948 000,00	158 463 065 648,86	4 342 117 648,86	186 886 066 753,78	214 711 180 207,62
85	DIRECTION GÉNÉRALE DE MIGRATION	9 017 297 684,44	13 321 028 370,00	25 397 910 000,00	26 620 682 394,83	1 222 772 394,83	31 975 069 002,16	37 381 107 682,64
86	AGENCE NATIONALE DES RENSEIGNEMENTS (ANR)	15 613 087 488,34	22 738 498 176,03	31 849 143 667,00	33 849 143 667,00	2 000 000 000,00	41 180 424 243,08	48 714 638 097,60
87	INSPECTION GENERALE DES FINANCES (IGF)	3 514 617 742,01	0,00	0,00	63 298 569,71	63 298 569,71	146 972 897,87	249 388 640,31
92	INSPECTION GENERALE D'AUDIT DE LA POLICE NATIONALE	1 623 545 251,18	2 571 271 527,00	3 556 155 000,00	3 556 213 610,65	58 610,65	4 079 677 632,03	4 559 699 514,88
	4 Affaires économiques	567 379 614 517,53	477 540 298 767,58	1 254 423 057 988,00	1 305 169 337 368,74	50 746 279 380,74	1 556 873 843 717,81	1 808 273 081 402,58
9	CHARGES COMMUNES	18 134 578 730,45	25 038 942 831,68	21 988 547 000,00	21 988 547 000,00	0,00	25 224 769 724,36	28 192 272 136,64
10	PRÉSIDENTE DE LA REPUBLIQUE	10 746 167 633,20	19 061 009 721,04	6 049 542 000,00	6 049 542 000,00	0,00	6 939 899 388,89	7 756 325 798,43
12	SERVICE NATIONAL	2 599 612 716,75	2 427 820 418,00	7 327 077 000,00	7 327 077 000,00	0,00	8 405 458 990,88	9 394 297 347,17
27	DÉFENSE NATIONALE	105 937 652,50	40 890 564,00	40 891 000,00	40 891 000,00	0,00	46 909 241,38	52 427 757,05
29	ÉCONOMIE NATIONALE	2 742 348 784,03	4 264 805 008,61	6 625 391 000,00	6 625 391 000,00	0,00	7 600 500 492,77	8 494 641 600,63
30	FINANCES	1 150 306 852,96	2 002 775 635,82	5 882 091 000,00	8 641 169 895,19	2 759 078 895,19	13 154 106 401,60	18 412 065 269,44
33	RECONSTRUCTION	157 609 781,25	174 118 449,00	472 697 000,00	472 704 790,74	7 790,74	542 285 524,01	606 091 770,91
40	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 617 584 491,69	2 766 428 470,81	3 442 483 000,00	3 442 483 000,00	0,00	3 949 139 565,93	4 413 725 816,52
42	INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS	175 894 599 222,07	54 154 267 942,36	142 970 791 079,00	142 970 791 079,00	0,00	164 012 896 453,63	183 307 766 979,34
43	URBANISME ET HABITAT	0,00	0,00	0,00	186 187,19	186 187,19	432 307,89	733 554,81
44	AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE	44 239 304 142,08	68 911 430 276,54	84 180 842 000,00	84 182 229 423,63	1 387 423,63	96 573 602 149,73	107 936 618 181,53
45	DÉVELOPPEMENT RURAL	18 941 363 669,51	9 168 678 520,00	77 934 061 000,00	77 935 345 467,52	1 284 467,52	89 407 195 534,19	99 926 999 845,09
46	INDUSTRIE	2 736 414 656,35	3 157 479 940,00	37 355 588 000,00	37 356 203 674,83	615 674,83	42 854 925 276,01	47 897 309 448,42
47	COMMERCE EXTÉRIEUR	2 770 506 144,63	1 922 875 247,00	5 166 738 000,00	5 166 823 155,41	85 155,41	5 927 364 091,04	6 624 787 938,69
48	MINES	14 656 942 309,37	12 393 840 010,80	47 621 369 000,00	47 622 153 869,94	784 869,94	54 631 992 676,33	61 060 086 842,98
49	HYDROCARBURES	1 230 919 108,12	1 461 751 967,00	5 679 211 000,00	5 679 304 601,72	93 601,72	6 515 281 275,50	7 281 880 469,66

50	RESSOURCES HYDRAULIQUES & ELECTRICITE (ÉNERGIE)	56 937 065 123,87	6 056 428 597,18	369 783 117 200,00	419 783 117 200,00	50 000 000 000,00	540 301 887 846,39	671 105 547 223,60
51	TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION	36 944 448 026,35	61 636 075 732,35	97 839 770 000,00	97 841 382 542,78	1 612 542,78	112 243 341 809,31	125 450 086 344,57
52	POSTES, TELECOMM. ET NVELLES TECHNO. DE L'INFORM. ET DE LA COMM.	7 989 118 443,05	12 687 268 763,10	76 890 814 000,00	76 892 081 273,28	1 267 273,28	88 210 365 966,70	98 589 349 253,42
53	COMMUNICATION ET MÉDIAS	2 428 538 110,79	2 230 962 534,33	2 539 112 000,00	2 539 427 841,64	315 841,64	2 913 545 895,46	3 256 727 174,50
56	ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DE LA NATURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
57	TOURISME	4 467 602 132,97	4 794 119 984,22	7 028 722 000,00	7 528 586 715,28	499 864 715,28	9 223 828 281,02	10 981 172 122,90
62	EMPLOI ET TRAVAIL	4 124 648 508,04	7 637 673 848,94	14 440 653 000,00	14 440 869 705,77	216 705,77	16 566 497 574,79	18 515 711 515,77
63	PRÉVOYANCE SOCIALE / ADMINISTRATION	0,00	0,00	214 033 000,00	214 124 830,67	91 830,67	245 747 096,01	274 780 869,99
74	PORTEFEUILLE	1 463 593 762,24	3 105 286 574,00	15 140 154 000,00	15 140 154 000,00	0,00	17 368 446 320,77	19 411 712 004,38
84	POLICE NATIONALE	326 885 622,75	149 960 516,00	45 961 000,00	45 961 000,00	0,00	52 725 432,08	58 928 178,37
88	PROVINCES (40%)	153 214 937 254,70	170 242 248 770,80	209 055 807 723,00	206 435 072 089,20	-2 620 735 633,80	233 739 066 746,82	257 712 260 419,15
90	PÉTITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)	1 758 581 637,83	2 053 158 444,00	5 395 594 986,00	5 495 662 438,33	100 067 452,33	6 422 052 525,39	7 312 131 398,16
96	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	0,00	0,00	3 312 000 000,00	3 312 054 586,61	54 586,61	3 799 579 128,94	4 246 644 140,45
5	Protection de l'environnement, de la faune et de la flore	23 787 428 030,38	14 930 393 077,92	71 994 529 000,00	71 994 529 000,00	0,00	82 590 514 754,73	92 306 661 004,81
32	PLAN	138 573 987,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
42	INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS	5 259 397 404,79	5 921 202 326,00	6 727 394 000,00	6 727 394 000,00	0,00	7 717 516 054,84	8 625 423 154,08
56	ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DE LA NATURE	18 389 456 638,58	9 009 190 751,92	65 267 135 000,00	65 267 135 000,00	0,00	74 872 998 699,89	83 681 237 850,73
6	Logement et équipements collectifs	41 093 791 360,53	37 852 234 767,83	112 469 713 880,00	112 469 713 880,00	0,00	129 022 742 320,69	144 201 287 189,89
9	CHARGES COMMUNES	12 072 375 880,69	24 360 878 559,28	88 588 913 000,00	88 588 913 000,00	0,00	101 627 221 232,77	113 582 891 292,70
27	DÉFENSE NATIONALE	2 853 888 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
42	INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	URBANISME ET HABITAT	1 803 429 138,80	1 925 659 320,30	11 296 762 000,00	11 296 762 000,00	0,00	12 959 392 909,45	14 483 966 974,57
45	DÉVELOPPEMENT RURAL	4 492 783,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	RESSOURCES HYDRAULIQUES & ELECTRICITE (ÉNERGIE)	21 513 439 812,45	7 376 779 683,08	5 776 586 880,00	5 776 586 880,00	0,00	6 626 771 375,15	7 406 360 654,11
55	AFFAIRES FONCIERES	2 846 165 605,10	4 188 917 205,17	6 807 452 000,00	6 807 452 000,00	0,00	7 809 356 803,32	8 728 068 268,50
7	Santé	182 566 672 546,01	221 132 324 374,22	804 618 819 396,00	804 618 819 396,00	0,00	923 040 728 209,45	1 031 629 453 400,28
9	CHARGES COMMUNES	10 326 733 966,84	7 623 909 493,67	5 057 867 000,00	5 057 867 000,00	0,00	5 802 271 990,57	6 484 865 184,36

27	DÉFENSE NATIONALE	680 694 822,00	508 001 902,00	505 681 000,00	505 681 000,00	0,00	580 105 942,38	648 350 996,83
37	SANTE PUBLIQUE	162 684 865 431,29	201 550 785 250,94	512 054 022 000,00	512 061 824 639,19	7 802 639,19	587 435 047 736,58	656 552 808 906,48
40	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE	1 198 372 225,39	1 423 689 603,00	1 650 741 000,00	1 650 741 000,00	0,00	1 893 693 184,89	2 116 471 793,21
41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 669 718 833,99	3 351 388 690,61	3 609 599 000,00	3 609 599 000,00	0,00	4 140 851 306,47	4 627 990 986,04
60	SPORTS ET LOISIRS	150 843 366,50	508 963 932,00	260 918 000,00	261 454 523,30	536 523,30	300 565 051,69	336 645 775,22
64	AFFAIRES SOCIALES	38 805 250,50	48 332 688,00	60 969 000,00	60 969 000,00	0,00	69 942 274,28	78 170 451,19
65	GENRE, FEMME ET ENFANT	43 648 780,00	71 851 360,00	229 262 000,00	229 424 519,56	162 519,56	263 381 596,95	294 585 000,10
84	POLICE NATIONALE	4 929 387 181,50	5 812 316 478,00	6 589 777 000,00	6 589 777 000,00	0,00	7 559 644 907,86	8 448 979 666,72
88	PROVINCES (40%)	843 602 688,00	233 084 976,00	274 599 983 396,00	274 591 481 713,95	-8 501 682,05	314 995 224 217,78	352 040 584 640,13
8	Religions, culture, sports et loisirs	46 749 247 299,54	51 293 525 847,84	57 862 180 000,00	57 862 180 000,00	0,00	66 378 199 807,80	74 187 090 442,10
10	PRÉSIDENTE DE LA REPUBLIQUE	1 816 895 245,36	1 875 278 513,00	3 226 940 000,00	3 226 940 000,00	0,00	3 701 873 453,23	4 137 370 725,25
53	COMMUNICATION ET MÉDIAS	15 718 298 686,96	14 570 951 048,53	16 624 332 000,00	16 624 332 000,00	0,00	19 071 062 154,37	21 314 627 648,38
58	CULTURE ET ARTS	4 983 485 033,94	6 607 677 333,42	10 705 607 000,00	10 705 783 444,09	176 444,09	12 281 642 789,81	13 726 721 991,69
59	JEUNESSE	3 173 064 631,68	3 988 067 533,00	5 158 893 000,00	5 158 981 991,99	88 991,99	5 918 373 390,49	6 614 744 710,08
60	SPORTS ET LOISIRS	19 269 605 336,86	20 768 841 518,89	16 187 087 000,00	16 186 821 563,92	-265 436,08	18 568 848 145,99	20 752 975 014,42
80	CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (CSAC)	1 787 898 364,75	3 482 709 901,00	5 959 321 000,00	5 959 321 000,00	0,00	6 836 399 873,92	7 640 650 352,28
9.	Enseignement	428 401 955 764,98	532 452 325 845,74	1 075 709 101 616,00	1 075 709 101 616,00	0,00	1 234 029 441 720,64	1 379 203 625 079,09
20	POUVOIR JUDICIAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	AFFAIRES ÉTRANGÈRES	53 946 531,05	86 431 323,18	288 258 000,00	288 258 000,00	0,00	330 683 135,69	369 585 492,92
30	FINANCES	976 709 829,25	1 545 879 788,00	2 735 785 000,00	2 735 785 000,00	0,00	3 138 431 413,42	3 507 644 012,46
32	PLAN	348 873 725,50	352 503 625,00	700 684 000,00	700 684 000,00	0,00	803 809 026,11	898 371 047,88
34	JUSTICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
37	SANTE PUBLIQUE	485 179 009,50	618 723 786,00	3 778 878 000,00	3 779 577 042,86	699 042,86	4 336 667 499,32	4 847 783 555,79
38	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL	298 382 893 430,43	375 351 597 951,30	579 535 245 000,00	582 988 908 432,42	3 453 663 432,42	672 848 940 102,24	756 649 076 134,15
39	COMMISSION NATIONALE POUR L'UNESCO / ADMINISTRATION	459 063 361,63	439 205 495,00	4 368 038 000,00	4 368 109 991,67	71 991,67	5 011 082 735,27	5 600 695 343,58
40	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE	109 313 710 453,00	134 626 078 380,20	178 270 911 000,00	178 273 876 372,47	2 965 372,47	204 515 290 445,50	228 578 947 652,88
41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	13 802 317 828,90	14 245 470 067,89	26 325 466 900,00	26 326 017 010,91	550 110,91	30 201 264 615,42	33 754 953 625,78

42	INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS	489 196 629,50	506 890 930,00	1 120 423 000,00	1 122 908 711,66	2 485 711,66	1 291 095 798,58	1 446 326 252,18
55	AFFAIRES FONCIERES	73 982 465,50	174 293 106,00	1 088 784 000,00	1 088 784 000,00	0,00	1 249 028 672,95	1 395 967 401,85
56	ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DE LA NATURE	761 088,00	947 304,00	1 191 000,00	2 266 717,65	1 075 717,65	3 863 996,53	5 765 218,32
59	JEUNESSE	240 625 920,00	240 625 920,00	240 626 000,00	240 626 000,00	0,00	276 040 769,76	308 514 868,00
60	SPORTS ET LOISIRS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	FONCTION PUBLIQUE	43 868 250,00	63 543 000,00	184 376 000,00	184 376 000,00	0,00	211 512 026,82	236 394 808,96
62	EMPLOI ET TRAVAIL	477 118 460,71	614 650 441,00	873 138 000,00	873 138 000,00	0,00	1 001 644 400,95	1 119 480 250,73
63	PRÉVOYANCE SOCIALE	5 712 250,00	0,00	660 214 000,00	660 214 000,00	0,00	757 382 746,52	846 483 069,41
64	AFFAIRES SOCIALES	929 158 090,09	1 195 328 724,46	1 246 753 000,00	-2 197 358 842,38	-3 444 111 842,38	-6 566 633 324,94	-11 970 875 484,50
88	PROVINCES (40%)	68 440 978,93	273 763 915,72	269 527 672 716,00	269 510 194 683,17	-17 478 032,83	309 155 540 578,65	345 501 834 990,32
91	INSPECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL	2 250 397 463,00	2 116 392 088,00	4 762 658 000,00	4 762 736 495,58	78 495,58	5 463 797 081,85	6 106 676 838,36
10.	Protection sociale, affaires sociales	63 416 098 280,11	53 719 541 528,92	79 760 006 000,00	83 205 192 171,62	3 445 186 171,62	99 498 271 417,00	115 836 659 164,15
9	CHARGES COMMUNES	657 607 888,75	996 819 223,08	1 340 125 000,00	1 340 125 000,00	0,00	1 537 361 451,25	1 718 220 339,76
10	PRÉSIDENTE DE LA REPUBLIQUE	875 267 717,24	989 326 994,00	1 120 841 000,00	1 120 841 000,00	0,00	1 285 803 746,95	1 437 068 783,76
25	INTÉRIEUR ET SÉCURITÉ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	ANCIENS COMBATTANTS	564 085 844,75	138 797 482,00	1 476 519 000,00	1 476 543 335,20	24 335,20	1 693 886 103,83	1 893 191 654,47
54	DROITS HUMAINS	971 508 069,73	744 232 867,00	1 846 557 000,00	1 846 587 433,97	30 433,97	2 118 399 588,65	2 367 654 125,62
55	AFFAIRES FONCIERES	52 680 200,00	0,00	0,00	130 141,54	130 141,54	302 175,54	512 741,79
61	FONCTION PUBLIQUE	6 401 745 222,39	6 013 076 572,00	9 155 259 000,00	9 155 259 000,00	0,00	10 502 708 525,57	11 738 272 347,39
62	EMPLOI ET TRAVAIL	995 281 367,56	435 092 596,00	-2 165 338 000,00	-2 165 338 000,00	0,00	-2 484 027 363,22	-2 776 254 300,20
63	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 477 403 522,83	1 637 973 868,64	4 697 507 000,00	4 697 507 000,00	0,00	5 388 875 051,80	6 022 835 238,17
64	AFFAIRES SOCIALES	26 344 576 020,11	35 757 761 137,21	48 706 142 000,00	52 151 078 144,15	3 444 936 144,15	63 873 392 080,88	76 020 447 333,05
65	GENRE, FEMME ET ENFANT	3 785 654 079,70	4 157 119 791,99	9 631 485 000,00	9 631 485 000,00	0,00	11 049 024 350,20	12 348 858 075,98
70	ACTIONS HUMANITAIRES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	21 290 288 347,05	2 849 340 997,00	3 950 909 000,00	3 950 974 116,77	65 116,77	4 532 545 705,54	5 065 852 824,36
	TOTAL	3 539 856 812 037,55	3 683 285 554 885,05	6 289 805 573 888,00	6 364 419 363 435,49	74 613 789 547,49	7 388 770 089 179,35	8 358 345 213 112,88